

Vous êtes invité(e) à participer au

C O N S E I L M U N I C I P A L

du

MERCREDI 29 AVRIL 2026**A 20h30****Espace Paul Bonneville****Ordre du jour :****DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE****APPROBATION DE PROCES VERBAL**

Approbation du procès-verbal de la séance du 07 avril 2026.

DÉLIBÉRATIONS**ADMINISTRATION GÉNÉRALE :****RAPPORTEUR : Laurianne DUGLÉ DANGUILHEN**

01-29-04-26 - Annule et remplace la délibération n°08-07-04-26 - Désignation des Délégués du S.I.E.R.E.I.G.
André Messenger

PÔLE RESSOURCES INTERNES/FINANCES :**RAPPORTEUR : Laurianne DUGLÉ DANGUILHEN**

02-29-04-26 – Vote des taux 2026

03-29-04-26 - Budget primitif 2026

04-29-04-26 - Subvention de fonctionnement au CCAS

PÔLE RESSOURCES INTERNES/RESSOURCES HUMAINES :**RAPPORTEUR : Laurianne DUGLÉ DANGUILHEN**

05-29-04-26 – Fixation de la composition du Comité Social Territorial, le maintien ou non du paritaire, le recueil des votes des représentants de l'employeur

06-29-04-26 - Création d'un Comité Social Territorial commun entre la Commune et le CCAS, Etablissement public rattaché à la Ville

07-29-04-26 - Composition du Comité Social Territorial, et de la formation spécialisée en matière de Santé, Sécurité et Conditions de travail, le maintien ou non du paritarisme, le recueil de vote des représentants du personnel

PÔLE SANTÉ :**RAPPORTEUR : Laurianne DUGLÉ DANGUILHEN**

08-29-04-26 - Approbation du bail commercial conclu entre la Ville de Bessancourt et La Maison de la Santé Pluriprofessionnelle « Francine Leca », Société interprofessionnelle de soins ambulatoires

QUESTION ORALE – Article 5 du Règlement intérieur du Conseil Municipal voté le 04/06/20**LISTE DES DECISIONS PRISES DU 31/03/26 AU 13/04/26 : AUCUNE DÉCISION PRISE****Maire de Bessancourt,****Laurianne DUGLÉ DANGUILHEN**

PROCÈS - VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2026

Nombre d'élus au Conseil Municipal : 29

Date de la convocation : 1^{er} avril 2026

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs DUGLÉ DANGUILHEN, PELAPRAT, VALLAT, YAJJOU, RADIGOIS, MOURGUES, GLACIAL, DE CASTRO, VAUCHEL, HAMDI, VERGER, SMITH, PETIT, MEÏTE, CHISSEREY, PRUNENEC, LEFEVRE, DELAHAÏE, ADER, FORTIER, DUPREZ, DHANE, DERVEAUX, LAZAAR, MOLERO, PEGUY, DOMERGUE

Absents représentés :

Sherazade HAMMADI représentée par Philippe VALLAT

Florian LACEP représenté par Emilie PELAPRAT

Séance ouverte à 20h30.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Philippe VALLAT est désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DE PROCES-VERBAL

Les procès-verbaux de la séance du 12 février 2026 et du 28 mars 2026 ont été approuvés **à 24 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (Mme DERVEAUX, M. LAZAAR, Mme MOLERO, M. PEGUY et M. DOMERGUE)**.

Monsieur Farid LAZAAR est arrivé à 20h35.

La délibération **n°07-07-04-26 « Désignation des délégués du Comité Social Territorial (CST) »** a été retirée de l'ordre du jour.

Madame le Maire : Alors, avant de commencer ce Conseil Municipal, j'avais une petite déclaration à faire. À la suite des élections municipales, pardon, depuis l'installation du nouveau Conseil Municipal le 28 mars dernier, notre priorité est d'assurer la continuité du service public et des institutions, la sécurité des locaux municipaux et la protection des données et archives de la Commune.

Or, plusieurs faits préoccupants ont été portés à notre connaissance. D'une part, la transmission des clés et des moyens d'accès à la Mairie n'ont pas été effectués dans des délais conformes à ce que l'on peut attendre d'une passation républicaine normale.

Je tiens à rappeler que le Maire est responsable de la conservation des archives communales et que la passation entre l'ancienne et la nouvelle équipe doit permettre un récolement complet des archives et du matériel confié à la Commune.

Nous entendons respecter pleinement Ces obligations et veiller à ce que les intérêts des Bessancourtois soient protégés.

Nous attendons cette même rigueur de la majorité sortante.

Donc, conformément au conseil des services de l'État, j'ai procédé à un signalement auprès des services de police et déposé une plainte afin que toute la lumière soit faite sur ces faits. J'ai par ailleurs saisi Monsieur le Préfet. J'ai été reçue pour l'informer de la situation de notre Commune.

J'indique également, d'ailleurs, que l'ancienne Directrice Générale des Services, devenue adjointe au DGS dans la période d'entre-deux-tours, a catégoriquement refusé d'assurer la transition administrative avec la nouvelle équipe.

Ce qui a encore compliqué la mise en place normale des services et d'assurer la continuité du service public, ce qui est une obligation en sa qualité d'agent public. Nous n'entendons pas polémiquer ni mettre en cause quiconque sans éléments établis. Nous faisons simplement notre devoir : constater, signaler, sécuriser et coopérer avec les autorités compétentes. Nous informons régulièrement le Conseil Municipal et les habitants de l'avancée de ces démarches. Merci à tous.

Madame DERVEAUX : Est-ce que je peux répondre à votre déclaration ? Concernant le travail des agents, je ne m'en mêlerai pas.

En revanche, sur l'histoire des clés, de la sécurité dont vous parlez, il n'y a aucun sujet là-dessus puisqu'encore aujourd'hui, des élus sont venus rendre les clés. Le commissaire a porté à ma connaissance votre plainte, que j'ai trouvée un petit peu rapide puisque vous avez été installée le samedi 28 et que, le 2 avril, vous déposiez plainte déjà, sachant que nous n'avons reçu aucun mail. Enfin, personnellement, je n'ai rien reçu sur la demande. Ce qui se fait, c'est l'usage, c'est que vous êtes attachée aux traditions. Normalement, on aurait dû recevoir quelque chose. Tout

a été rendu, donc ne commencez pas, s'il vous plaît, à parler de sécurité nous concernant. Vous savez très bien que tout ça est faux. Voilà.

Madame le Maire : Alors, effectivement, vous avez commencé aujourd'hui à rendre des choses. Si vous n'êtes pas au courant des faits, Madame Derveaux, à partir du moment où vous avez été destituée, vous auriez dû remettre vos clés, les PC en votre possession, les documents en votre possession, les tablettes, les téléphones.

Rien n'a été restitué. À partir du moment où on arrive dans les locaux et qu'il n'y a rien, vous ne pouvez pas dire qu'il y avait des choses.

Effectivement, le lundi, toujours rien. Le mardi, toujours rien. Le mercredi, toujours rien. Le jeudi soir, je suis allée, effectivement, déposer une plainte. Je pense qu'à un moment donné, il était de votre devoir, quand même, de vous assurer que tout allait être transmis. Il me manque toujours, à ce jour, énormément de documentation. Tout est resté, donc, peut-être sur le cloud. Moi, Madame, je suis devenue Maire de la ville. Je m'engage auprès des habitants à sécuriser tout ce qui concerne la ville.

Madame DERVEAUX : Très bien. Écoutez, renseignez-vous mieux et vous verrez que certains élus ont même rendu, après le deuxième tour, leurs clés. Vous voyez, donc, ça a été très rapide. Bien avant votre installation.

Madame le Maire : Alors, certains.

Madame DERVEAUX : Ne nous accusez pas de ce genre de choses.

Madame le Maire : Vous-même, Madame Derveaux, vous ne les avez apportés que ce matin.

Madame DERVEAUX : Je vous ai rendu ma clé la semaine dernière et je vous ai rapporté l'ordinateur ce matin. Donc, dans les temps. Voilà. Puisque nous avons reçu un mail nous disant que c'était jusqu'au 10 avril, nous l'avons reçu ce matin. Voilà.

DÉLIBÉRATIONS

N° : 01-07-04-26

Objet : DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Après l'exposé des motifs, Madame le Maire invite l'assemblée à poser ses questions.

Monsieur DOMERGUE : Madame le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, nous sommes aujourd'hui réunis dans un moment particulier de la vie démocratique locale, celui de l'installation des équilibres du pouvoir pour toute la durée du mandat, autrement dit six ans. Je souhaite être très clair dès le départ.

Ce que nous examinons aujourd'hui ne relève pas uniquement de l'organisation technique du fonctionnement de la Collectivité, mais bien de la manière dont vous entendez exercer le pouvoir. Et sur ce point, plusieurs délibérations posent problème, tant d'un point de vue politique que juridique. Tout d'abord, sur la question des délégations que vous vous accordez. La délibération qui nous est soumise prévoit une délégation extrêmement large couvrant notamment les marchés publics sans limitation de montant, les actions en justice sans restriction, l'exercice du droit de préemption sans encadrement financier et, plus largement, une capacité d'engagement financier et juridique très étendue.

Or, le CGCT, là-dessus, dans son article L2122-22, autorise effectivement cette délégation et vous l'avez rappelé. Mais la jurisprudence du Conseil d'État est constante.

Une délégation ne peut ni être générale ni priver le Conseil Municipal de l'exercice effectif de ses compétences. Or, c'est ce que vous êtes en train d'organiser actuellement. Je pense notamment, pour corroborer ce que je dis, aux décisions du Conseil d'État du vingt-neuf juin mille neuf cent quatre-vingt-dix concernant la commune de Guitrancourt ou encore aux décisions du Conseil d'État du dix-huit décembre 2002 concernant la commune de Gennevilliers, qui rappellent que la délégation doit être encadrée, précise et proportionnée. En l'espèce, ce n'est pas le cas. Nous sommes face à une délégation qui s'apparente à un véritable transfert de pouvoir et de compétences et non à une simple délégation.

Cette délibération porte en soi un risque sérieux d'illégalité pour excès de pouvoir. En ce qui concerne l'exercice démocratique, les commissions municipales sont proposées avec une répartition de sept membres pour la majorité, ce qui est normal, et deux membres pour l'opposition. Certes, vous respectez formellement la représentation proportionnelle, mais la jurisprudence administrative, notamment celle du Conseil d'État du vingt-six avril 2012 concernant la commune de Martigues, rappelle que cette proportion doit permettre une expression réelle du pluralisme politique.

Or, ce n'est pas le cas. Or, ici, dans les faits, l'opposition est structurellement marginalisée et sa capacité d'influence est quasi inexistante. Ce n'est pas une violation formelle du droit, mais c'est une atteinte manifeste à son esprit. Sur votre conception du pouvoir, au fond, une question simple

se pose : souhaitez-vous gouverner avec le conseil municipal ou gouverner à la place du Conseil Municipal ? Ce qui, vous en conviendrez, n'est pas la même chose.

Car ce que vous proposez aujourd'hui, c'est une concentration des pouvoirs au niveau de l'exécutif, un affaiblissement du rôle délibératif du conseil et une marginalisation de l'opposition. Nous, en tant qu'opposition, en tout cas moi, en tant qu'opposition, je ne sais pas comment se positionnent mes collègues de ma... gauche. Nous ne sommes pas dans une opposition systématique. Nous sommes dans une opposition responsable, structurée et exigeante. Mais nous ne pouvons pas accepter une délégation sans encadrement, un affaiblissement du contrôle démocratique et une démocratie locale réduite à une simple formalité.

Madame le Maire, vous avez gagné les élections. Cela vous donne une légitimité politique, mais cela ne vous donne pas le droit de concentrer l'ensemble des pouvoirs ni de réduire le conseil municipal à un rôle secondaire. La démocratie locale ne se limite pas à une majorité, elle repose sur un équilibre et cet équilibre, aujourd'hui, est plus que jamais fragilisé.

Pour toutes ces raisons, nous voterons contre cette délibération, mais également contre les autres qui viendront par la suite. Merci.

Madame DERVEAUX : J'ai également une déclaration à faire. Donc, à la lecture, effectivement, de cette délibération, on constate une évolution très nette. Les garde-fous qui existaient auparavant disparaissent, notamment pour les plafonds sur des décisions financières importantes et structurantes comme les marchés ou les emprunts.

Concrètement, cela réduit, comme l'a dit Monsieur DOMERGUE, la transparence, puisque les décisions passeront beaucoup moins par le Conseil Municipal. On peut donc sérieusement s'interroger sur ces choix qui concernent des montants significatifs pour notre Commune. Donc, nous avons trois questions nous concernant. Comptez-vous augmenter le nombre d'emprunts de la Ville au regard du plafond autorisé très élevé pour une ville comme la nôtre ?

Est-ce que c'est un choix assumé de votre part de concentrer davantage de décisions au niveau du maire plutôt que de les partager avec le Conseil Municipal ?

Et si oui, pour quelles raisons ?

Alors, j'attends des réponses assez précises parce qu'il s'agit de décisions majeures pour l'avenir de la Commune et des Bessancourtois. Merci.

Madame PELAPRAT : Je vais me permettre de répondre. Alors, aussi bizarre que ça puisse paraître, contrairement à ce qui a pu exister, nous recherchons une certaine réactivité des services municipaux. Et il a été fait le choix de prendre un risque politique, risque politique que vous n'avez jamais pris, Madame Derveaux. Ensuite, pour répondre sur le fond et sur la question du droit, Monsieur Domergue, je vous rassure, on respecte le droit. Justement, on vient préciser, contrairement à ce qui a pu être fait avant, les conditions que le Conseil Municipal devait fixer. S'agissant des commissions municipales, déjà, premièrement, dans l'ancien mandat, il n'y avait pas plus de postes pour l'opposition. Arrêtez-moi si je me trompe. Et deuxièmement, c'est un peu curieux puisque, justement, vous avez refusé de participer à deux commissions municipales.

Monsieur DOMERGUE : Ce qui est tout à fait faux, Madame. Je vous réponds clairement. Nous n'avons pas refusé de participer à deux commissions.

Madame PELAPRAT : Vous êtes un, vous dites-nous, mais c'est vous.

Monsieur DOMERGUE : Non, mais vous me parliez de la fois d'avant, donc je réponds au « nous ».

Madame PELAPRAT : Ah, mais je vous parle de ce mandat-là. Sur les commissions municipales qui ont été proposées, vous ne vous êtes pas porté candidat, entre guillemets, sur deux commissions municipales, sur neuf.

Monsieur DOMERGUE : Écoutez, oui, parce que je suis seul, figurez-vous. Et que je travaille aussi à côté. Ça vous répond ?

Madame PELAPRAT : Je vous rassure, nous aussi.

Madame DERVEAUX : Je voulais juste revenir sur le risque politique. Pour moi, passer d'un garde-fou qui était d'un emprunt d'un million à cinq millions. Le risque, il n'est pas politique, il est financier.

Madame PELAPRAT : Nous vous répondrons sur la partie financière dans très peu de temps.

Madame DERVEAUX : Très bien. Parfait.

Madame PELAPRAT : Nous vous demanderons, d'ailleurs, de rendre compte de certains choix.

Madame DERVEAUX : D'accord, eh bien écoutez, il n'y a pas de problème. Aucun souci.

Après en avoir délibéré à **24 voix POUR et 5 CONTRE (Mme DERVEAUX, M. LAZAAR, Mme MOLERO, M. PEGUY et M. DOMERGUE)**

Le Conseil Municipal,

DECIDE de donner délégation à Madame le Maire pour la durée de son mandat, dans les conditions et les limites fixées par la présente délibération, les 27 attributions suivantes :

1. D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux,
2. De procéder, dans la limite de 5 millions d'euros, à la réalisation de tout emprunt destiné au financement des investissements prévus par le budget, tel que défini ci-après, et de toutes les opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change, ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du « c » de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires.
Pour réaliser tout investissement et dans la limite des sommes inscrites, chaque année, au budget, aux natures comptables déclinées au chapitre R/16 – Emprunts et dettes assimilées, le Maire contracte tout emprunt à court, moyen et long terme, à un taux effectif global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière, pouvant comporter un différé d'amortissement.
Le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques ci-après :
 - la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable,
 - la faculté de modifier, une ou plusieurs fois, l'index relatif au(x) calcul(s) du ou des taux d'intérêt,
 - des droits de tirages échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement anticipé et/ou de consolidation,
 - la possibilité d'allonger la durée du prêt,
 - la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement.Ces dispositions s'appliquent aux emprunts classiques, obligataires ou en devises, mais aussi aux emprunts assortis d'une option de tirage sur une ligne de trésorerie de type C.L.T.R (Contrat Long Terme Renouvelable).
Par ailleurs, le Maire peut conclure tout avenant destiné à introduire, dans le contrat initial, une ou plusieurs des caractéristiques suivantes :
 - les opérations financières utiles à la gestion des emprunts recouvrent les opérations suivantes :
 - le réaménagement de la dette (remboursement par anticipation, renégociation contractuelle)
 - et toutes autres opérations financières utiles à la gestion de la dette.
 - la décision de procéder au réaménagement de la dette de la Collectivité, lorsque cette faculté n'a pas été prévue au contrat, est également déléguée au Maire.Cette délégation s'applique également en cas de consolidation des lignes de trésorerie.
3. De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, et ce sans limitation de montant.
4. De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.
5. De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
6. De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,
7. De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.
8. D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
9. De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600€.
10. De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.
11. De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la Commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes.
12. De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement.
13. De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme.
14. D'exercer, au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la Commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L213-3 de ce même code pour la réalisation de toute opération ou action visée à l'article L.201-1 de ce même code sans limitation de montant.
15. D'intenter au nom de la Commune les actions en justice ou de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle devant tous les ordres de juridiction (ordre administratif et ordre judiciaire) notamment devant les juridictions civiles, administratives et pénales, en demande ou en défense, en première instance, en appel ou en cassation sans distinction de nature de contentieux (recours pour excès de pouvoir, recours plein contentieux...) ainsi que pour toute procédure d'urgence en référé. Sont également concernés les dépôts de plainte avec constitution de partie civile, les assignations, les interventions volontaires, les appels en garantie,

les constitutions de partie civile, les citations directes, les actions conservatoires ; et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 euros.

16. De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux sans limitation de montant.

17. De donner, en application de l'article L324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la Commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local.

18. De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L311-4 du Code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une Zone d'Aménagement Concertée et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux.

19. De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 2 millions d'euros.

20. D'exercer au nom de la commune et dans les conditions fixées par le Conseil Municipal, le droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce, les baux commerciaux sur l'ensemble de la zone UA sans limitation financière et sur les terrains, et faisant l'objet de projet d'aménagement commercial sans limitation financière ou géographique.

21. D'exercer au nom de la Commune le droit de priorité prévu aux articles L.240-1 à L.240-3 du Code de l'urbanisme, en vue de permettre la réalisation, dans l'intérêt général, d'actions ou d'opérations d'aménagement répondant aux objets définis à l'article L.300-1 du Code de l'urbanisme (ex. : politique locale de l'habitat, réserves foncières).

Cette délégation s'exerce dans les conditions suivantes :

- Le Maire est autorisé à notifier à l'État, aux établissements publics ou aux sociétés concernées l'intention de la Commune d'exercer son droit de priorité sur les biens immobiliers mis en vente, conformément aux dispositions légales.
- Cette délégation concerne les biens immobiliers appartenant à l'État, à ses établissements publics ou à des sociétés dont il détient la majorité du capital, situés sur le territoire communal, à l'exclusion des cas prévus à l'article L. 240-2 du Code de l'urbanisme.
- Cette délégation s'exerce dans le respect des dispositions des articles L.240-1 à L.240-3 du Code de l'urbanisme et des règles générales de délégation prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.
- Le Maire rend compte au moins une fois par an au Conseil Municipal des décisions prises en application de cette délégation.

22. De prendre les décisions mentionnées aux articles L.523-4 et L.523.5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune.

23. D'autoriser, au nom de la Commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

24. De demander à tout organisme financeur de droit public ou de droit privé, l'attribution de subventions et ce sans limitation de montant, pour les projets communaux de toutes natures.

25. De procéder, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux dans la limite d'une création de surface de plancher de 1000 m².

26. D'exercer au nom de la Commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n°75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation.

27. D'autoriser les mandats spéciaux que les membres du Conseil Municipal peuvent être amenés à exercer dans le cadre de leurs fonctions, ainsi que le remboursement des frais afférents prévus à l'article L. 2123-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame la Maire rappelle que l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoit que les décisions prises par le Maire en vertu des attributions ci-dessus sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations des Conseils Municipaux portant sur les mêmes objets. Sauf dispositions contraires, les décisions prises en application de cette délégation d'attributions peuvent être prises et signées par un Adjoint ou un Conseiller municipal délégué en cas d'absence ou d'empêchement du Maire.

AUTORISE l'exercice de la suppléance par un adjoint dans l'ordre du tableau, en cas d'absence ou d'empêchement du Maire, pour prendre les décisions ci-dessus.

Objet : INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

Après l'exposé des motifs, Madame le Maire invite l'assemblée à poser ses questions.

Monsieur DOMERGUE : Sur la question donc de, de la répartition des indemnités, nous considérons que vous donnez une part très importante aux indemnités. Et en plus, plus que sur l'ancien mandat, il y a beaucoup plus de personnes qui sont indemnisées, il me semble.

Madame le Maire : Pas du tout, Monsieur Domergue. Il y a un Maire, il y a sept adjoints au Maire et il y a huit Conseillers Municipaux délégués. Donc la répartition est équilibrée et je m'excuse, mais il n'y en a pas plus. Nous sommes sur les mêmes taux, pareil pour les adjoints. Il y a juste pour les Conseillers Municipaux délégués où nous avons un petit peu effectivement augmenté la dotation, mais on a juste rééquilibré.

Monsieur DOMERGUE : Très bien. Merci beaucoup.

Madame le Maire : Je vous rappelle qu'il y avait quand même deux Conseillers Municipaux Délégués à l'époque, 8 % et les autres étaient à 2 % virgule quelque chose. Donc nous avons juste rééquilibré pour faire la même chose à tout le monde.

Monsieur DOMERGUE : Merci pour cette précision.

Après en avoir délibéré à 24 voix POUR, 1 CONTRE (M. DOMERGUE) et 4 ABSTENTIONS (Mme DERVEAUX, M. LAZAAR, Mme MOLERO, M. PEGUY)

Le Conseil Municipal,

FIXE le montant des indemnités de fonction du Maire, ainsi que des Adjoints et conseillers titulaires d'une délégation comme suit :

Maire : 55% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique.

Les Adjoints : 18.3% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique.

Les Conseillers Municipaux délégués : 5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique.

DIT que ces indemnités suivront l'évolution du traitement de la Fonction Publique,

TRANSMET au représentant de l'Etat dans l'arrondissement la délibération et le tableau ci-dessous récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil Municipal :

INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

FONCTION	TAUX	MONTANT BRUT MENSUEL
Maire	55 %	2 260.79 €
1ère Adjointe déléguée Sécurité et Prévention	18,3 %	752.23 €
2ème Adjoint délégué à la Petite enfance, Enfance et Jeunesse	18,3 %	752.23 €
3ème Adjointe déléguée au Sport et à la Vie Associative	18,3 %	752.23 €
4ème Adjoint délégué à la Culture et événementiel	18,3 %	752.23 €
5ème Adjointe déléguée à l'Action sociale, Santé	18,3 %	752.23 €
6ème Adjoint délégué à l'Urbanisme, au Patrimoine, au Cadre de vie et à l'Aménagement du territoire	18,3 %	752.23 €
7ème Adjointe déléguée aux Finances	18,3 %	752.23 €
Conseiller municipal délégué à la Démocratie de proximité	5 %	205.53 €
Conseiller Municipal Délégué à l'Attractivité du Territoire et Commerces	5 %	205.53 €
Conseillère Municipale Déléguée au Handicap et à l'inclusion	5 %	205.53 €
Conseiller Municipal Délégué à l'Entretien du Patrimoine bâti et du Patrimoine historique	5 %	205.53 €
Conseillère Municipale Déléguée à la Communication et au numérique	5 %	205.53 €
Conseiller municipal délégué aux Espaces Publics	5 %	205.53 €
Conseillère Municipale Déléguée à la Protection et au bien-être animal	5%	205.53 €
Conseillère Municipale Déléguée à la Petite Enfance	5%	205.53 €

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours, chapitre 012 : charges de personnel et frais assimilés.

Objet : DÉTERMINATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Après en avoir délibéré à **29 voix POUR**,
Le Conseil Municipal,

FIXE à 12 le nombre de membres du Conseil d'Administration du CCAS répartis comme suit :

- 6 membres élus par le Conseil Municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste,
- 6 membres nommés par le Maire par arrêté, après affichage en Mairie pendant 15 jours informant du renouvellement des administrateurs nommés, représentant des associations locales qui mènent des actions de prévention, d'animation ou de développement social dans la commune.

Objet : DESIGNATION MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Conseil Municipal procède à l'élection de 6 membres du Conseil Municipal appelés à siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Liste des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale présentée par **Madame le Maire** :

Julia MOURGUES

Élisabeth DE CASTRO

Pascaline VERGER

Mamadou MEÏTÉ

David FORTIER

Jean RADIGOIS

Liste des membres du Conseil d'Administration du centre communal d'action sociale présentée par **Madame DERVEAUX** :

Nathalie DERVEAUX

Liste des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale présentée par **Monsieur DOMERGUE** :

Elie DOMERGUE

Il est ensuite procédé au vote à scrutin secret ainsi qu'au dépouillement.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : **29**

Bulletins blancs ou nuls : **0**

Suffrages exprimés : **29**

Majorité absolue : **15**

Ont obtenu :

La liste présentée par Madame le Maire : **24 voix**

La liste présentée par Madame DERVEAUX : **4 voix**

La liste présentée par Monsieur DOMERGUE : **1 voix**

A la suite de l'attribution des sièges, la liste de **Madame le Maire** obtient **5 sièges** et la liste de **Madame DERVEAUX** obtient **1 siège**.

Le Conseil Municipal,

DÉSIGNE élus les 6 membres suivants :

Julia MOURGUES

Élisabeth DE CASTRO

Pascaline VERGER

Mamadou MEÏTÉ

David FORTIER

Nathalie DERVEAUX

pour siéger au **Conseil d'Administration du C.C.A.S.**

Objet : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le Conseil Municipal procède à l'élection des 5 membres titulaires et 5 membres suppléants du Conseil Municipal appelés à siéger à la Commission d'Appel d'Offres élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Les candidatures sont, pour les cinq membres titulaires et suppléants :

Liste présentée par Madame le Maire :

Titulaires :

Élisabeth DE CASTRO
Valentin GLACIAL
Philippe VALLAT
Nicolas SMITH
Mamadou MEÏTÉ

Suppléants :

Sherazade HAMMADI
Loïc VAUCHEL
Jean RADIGOIS
Christelle DELAHAIE
Clément DUPREZ

Liste présentée par Madame DERVEAUX :

Titulaire : Nathalie DERVEAUX

Suppléante : Stéphanie MOLERO

Liste présentée par Monsieur DOMERGUE :

Titulaire : Elie DOMERGUE

Il est ensuite procédé au vote à scrutin secret ainsi qu'au dépouillement.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 29

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 29

Majorité absolue : 15

Ont obtenu :

La liste présentée par Madame le Maire : **24 voix**

La liste présentée par Madame DERVEAUX : **4 voix**

La liste présentée par Monsieur DOMERGUE : **1 voix**

A la suite de l'attribution des sièges, la liste de **Madame le Maire** obtient **4 sièges de titulaires** et **4 sièges de suppléants** et la liste de **Madame DERVEAUX** obtient **1 siège de titulaire** et **1 siège de suppléant** ;

Le Conseil Municipal,

DESIGNE

- comme membres **Titulaires** de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) :

- Élisabeth DE CASTRO
- Valentin GLACIAL
- Philippe VALLAT
- Nicolas SMITH
- Nathalie DERVEAUX

- comme membres **Suppléants** de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) :

- Sherazade HAMMADI
- Loïc VAUCHEL
- Jean RADIGOIS
- Christelle DELAHAIE
- Stéphanie MOLERO

N° : 06-07-04-26

Objet : CONSTITUTION COMMISSIONS COMMUNALES ET DESIGNATION DE SES MEMBRES

Après en avoir délibéré à **29 voix POUR**,

Le Conseil Municipal,

FIXE à 9 le nombre de membres pour les commissions communales « **Urbanisme, patrimoine, cadre de vie et aménagement du territoire** », « **Sports et vie associative** », « **Petite enfance, Enfance et Jeunesse** », « **Finances** », « **Action sociale, santé** », « **Handicap, accessibilité et inclusion** » et « **Commerce et événementiel** » et répartit les sièges dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, comme suit :

- 7 sièges pour la liste « **Bessancourt à cœur** »
- 1 siège pour la liste « **Dynamique Bessancourt** »
- 1 siège pour la liste « **Agir pour Bessancourt 2026** »

FIXE à 8 le nombre de membres pour les commissions communales « **Culture et Événementiel** » et « **Sécurité et Prévention** », la liste « **Agir pour Bessancourt 2026** » n'ayant pas présenté de candidature, comme suit :

- 7 sièges pour la liste « **Bessancourt à Cœur** » -
- 1 siège pour la liste « **Dynamique Bessancourt** »

DIT que les commissions mentionnées ci-dessous sont constituées pour la durée du mandat municipal,

DÉSIGNE les membres suivants pour chaque commission :

COMMISSIONS COMMUNALES
Commission communale Urbanisme, patrimoine, cadre de vie et aménagement du territoire : Présidente : Laurianne DUGLÉ DANGUILHEN 7 élus de la majorité : Valentin GLACIAL, Mamadou MEÏTÉ, Nicolas SMITH, Claire CHISSEREY, Florian LACEP, Clément DUPREZ, Elisabeth DE CASTRO (Bessancourt à cœur) 2 élus de l'opposition : Fabrice PEGUY (Dynamique Bessancourt), Elie DOMERGUE (Agir pour Bessancourt 2026)
Commission communale Sports et vie associative : Présidente : Laurianne DUGLÉ DANGUILHEN 7 élus de la majorité : Assya YAJJOU, Philippe LEFEVRE, Jean RADIGOIS, Loïc VAUCHEL, Nicolas SMITH, Sherazade HAMMADI, Alan HAMD I (Bessancourt à cœur) 2 élus de l'opposition : Farid LAZAAR (Dynamique Bessancourt), Elie DOMERGUE (Agir pour Bessancourt 2026)
Commission communale Petite enfance, Enfance et Jeunesse : Présidente : Laurianne DUGLÉ DANGUILHEN 7 élus de la majorité : Philippe VALLAT, Sherazade HAMMADI, Émilie PELAPRAT, Sabrina DHANE, Assya YAJJOU, Julia MOURGUES, Jean RADIGOIS (Bessancourt à cœur) 2 élus de l'opposition : Fabrice PEGUY (Dynamique Bessancourt), Elie DOMERGUE (Agir pour Bessancourt 2026)
Commission communale Finances : Présidente : Laurianne DUGLÉ DANGUILHEN 7 élus de la majorité : Elisabeth DE CASTRO, Loïc VAUCHEL, Philippe LEFEVRE, Rémy ADER, Sabrina DHANE, Valentin GLACIAL, Nicolas SMITH (Bessancourt à cœur) 2 élus de l'opposition : Nathalie DERVEAUX (Dynamique Bessancourt), Elie DOMERGUE (Agir pour Bessancourt 2026)
Commission communale Action sociale, santé : Présidente : Laurianne DUGLÉ DANGUILHEN 7 élus de la majorité : Julia MOURGUES, Assya YAJJOU, Sherazade HAMMADI, David FORTIER, Christelle DELAHAIE, Philippe VALLAT, Danielle PRUNENEC (Bessancourt à cœur) 2 élus de l'opposition : Nathalie DERVEAUX (Dynamique Bessancourt), Elie DOMERGUE (Agir pour Bessancourt 2026)
Commission communale Culture et événementiel : Présidente : Laurianne DUGLÉ DANGUILHEN 7 élus de la majorité : Jean RADIGOIS, Cécile PETIT, Loïc VAUCHEL, Clément DUPREZ, Sabrina DHANE, Philippe LEFEVRE, David FORTIER (Bessancourt à cœur) 1 élu de l'opposition : Nathalie DERVEAUX (Dynamique Bessancourt),

COMMISSIONS COMMUNALES
Commission communale Sécurité et prévention : Présidente : Laurianne DUGLÉ DANGUILHEN 7 élus de la majorité : Émilie PELAPRAT, Florian LACEP, Claire CHISSEREY, Rémy ADER, Danielle PRUNENEC, Mamadou MEÏTÉ, David FORTIER (Bessancourt à cœur) 1 élu de l'opposition : Farid LAZAAR (Dynamique Bessancourt)
Commission communale Handicap, accessibilité et inclusion : Présidente : Laurianne DUGLÉ DANGUILHEN 7 élus de la majorité : Pascaline VERGER, Julia MOURGUES, Alan HAMD I, Philippe VALLAT, Valentin GLACIAL, Mamadou MEÏTÉ, Assya YAJJOU (Bessancourt à cœur)

2 élus de l'opposition : Stéphanie MOLERO (**Dynamique Bessancourt**), Elie DOMERGUE (**Agir pour Bessancourt 2026**)

Commission communale Commerce et événementiel :

Présidente : Laurianne DUGLÉ DANGUILHEN

7 élus de la majorité : Alan HAMDI, Julia MOURGUES, Christelle DELAHAIE, Jean RADIGOIS, Cécile PETIT, Émilie PELAPRAT, Assya YAJJOU (**Bessancourt à cœur**)

2 élus de l'opposition : Stéphanie MOLERO (**Dynamique Bessancourt**), Elie DOMERGUE (**Agir pour Bessancourt 2026**)

N° : 07-07-04-26

Objet : DESIGNATION DES DELEGUES DU SYNDICAT MIXTE POUR LA GESTION DE LA FOURRIERE ANIMALE DANS LE VAL D'OISE (SMGFVO)

Après appel des candidatures,

Seule la liste présentée par Madame le Maire a été déposée :

Claire CHISSEREY, déléguée titulaire,

Danielle PRUNENEC, déléguée suppléante

Il est ensuite procédé au vote à scrutin secret ainsi qu'au dépouillement.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : **29**

Bulletins blancs ou nuls : **5**

Suffrages exprimés : **24**

Majorité absolue : **13**

a obtenu :

La liste présentée par Madame le Maire : **24 voix**

Le Conseil Municipal,

DÉSIGNE

- **Claire CHISSEREY déléguée titulaire,**

- **Danielle PRUNENEC déléguée suppléante,**

pour siéger au **Syndicat Mixte pour la Gestion de la Fourrière Animale dans le Val d'Oise (SMGFVO)**.

N° : 08-07-04-26

Objet : DESIGNATION DES DELEGUES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ETUDES ET DE REALISATION D'EQUIPEMENT D'INTERET GENERAL (S.I.E.R.E.I.G) ANDRE MESSENGER

Après appel des candidatures,

Seule la liste présentée par Madame le Maire a été déposée :

Assya YAJJOU et Philippe LEFEVRE, délégués titulaires,

Loïc VAUCHEL et Claire CHISSEREY, délégués suppléants,

Il est ensuite procédé au vote à scrutin secret ainsi qu'au dépouillement.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : **29**

Bulletins blancs ou nuls : **5**

Suffrages exprimés : **24**

Majorité absolue : **13**

a obtenu :

La liste présentée par Madame le Maire : **24 voix**

Le Conseil Municipal,

DÉSIGNE

- Assya YAJJOU et Philippe LEFEVRE, délégués titulaires,
- Loïc VAUCHEL et Claire CHISSEREY, délégués suppléants,
pour siéger au Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Réalisation d'Equipement d'Intérêt Général (S.I.E.R.E.I.G) André Messenger.

N° : 09-07-04-26

Objet : DESIGNATION DES DELEGUES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ETUDES ET DE REALISATION D'EQUIPEMENT D'INTERET GENERAL (S.I.E.R.E.I.G) DE LA VALLEE DE MONTMORENCY

Après appel des candidatures,

Seule la liste présentée par Madame le Maire a été déposée :

Assya YAJJOU et Philippe LEFEVRE, délégués titulaires,

Loïc VAUCHEL et Claire CHISSEREY, délégués suppléants,

Il est ensuite procédé au vote à scrutin secret ainsi qu'au dépouillement.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : **29**

Bulletins blancs ou nuls : **5**

Suffrages exprimés : **24**

Majorité absolue : **13**

a obtenu :

La liste présentée par Madame le Maire : **24 voix**

Le Conseil Municipal,

DÉSIGNE

- Assya YAJJOU et Philippe LEFEVRE, délégués titulaires,

- Loïc VAUCHEL et Claire CHISSEREY, délégués suppléants,

pour siéger au Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Réalisation d'Equipement d'Intérêt Général (S.I.E.R.E.I.G) de la Vallée de Montmorency.

N° : 10-07-04-26

Objet : DESIGNATION DES DELEGUES DE L'ASSOCIATION REGIONALE INTERCOMMUNALE D'AIDE FAMILIALE (A.R.I.A.F)

Après appel des candidatures,

Seule la liste présentée par Madame le Maire a été déposée :

- Julia MOURGUES, déléguée titulaire et Pascaline VERGER, déléguée suppléante,

Il est ensuite procédé au vote à scrutin secret ainsi qu'au dépouillement.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : **29**

Bulletins blancs ou nuls : **5**

Suffrages exprimés : **24**

Majorité absolue : **13**

a obtenu :

La liste présentée par Madame le Maire : **24 voix**

Le Conseil Municipal,

DÉSIGNE

- Julia MOURGUES, déléguée titulaire,

- Pascaline VERGER, déléguée suppléante,

pour siéger au sein de l'Association Régionale intercommunale d'Aide Familiale (A.R.I.A.F.).

N° : 11-07-04-26

Objet : DESIGNATION DES DELEGUES DE L'ASSOCIATION DES COMMUNES DU MASSIF FORESTIER DE MONTMORENCY

Après appel des candidatures,

Seule la liste présentée par Madame le Maire a été déposée :

- Valentin GLACIAL, délégué titulaire et Danielle PRUNENEC, déléguée suppléante,

Il est ensuite procédé au vote à scrutin secret ainsi qu'au dépouillement.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : **29**

Bulletins blancs ou nuls : **5**

Suffrages exprimés : **24**

Majorité absolue : **13**

a obtenu :

La liste présentée par Madame le Maire : **24 voix**

Le Conseil Municipal,

DÉSIGNE

- **Valentin GLACIAL, délégué titulaire,**

- **Danielle PRUNENEC, déléguée suppléante,**

pour siéger à l'**Association des communes du massif forestier de Montmorency.**

N° : 12-07-04-26

Objet : DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMISSION LOCALE D'INFORMATION ET DE SURVEILLANCE (C.L.I.S) AUPRES DE L'UNITE DE TRAITEMENT DES DECHETS EXPLOITES PAR LA CGECP A SAINT-OUEN-L'AUMONE

Après appel des candidatures,

Seule la liste présentée par Madame le Maire a été déposée :

Valentin GLACIAL, délégué titulaire,

Nicolas SMITH, délégué suppléant,

Il est ensuite procédé au vote à scrutin secret ainsi qu'au dépouillement.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : **29**

Bulletins blancs ou nuls : **5**

Suffrages exprimés : **24**

Majorité absolue : **13**

a obtenu :

La liste présentée par Madame le Maire : **24 voix**

Le Conseil Municipal,

DÉSIGNE

- **Valentin GLACIAL, délégué titulaire,**

- **Nicolas SMITH, délégué suppléant,**

pour siéger à la **Commission Locale d'Information et de Surveillance (C.L.I.S) auprès de l'unité de traitement des déchets exploités par la CGECP à Saint-Ouen-l'Aumône.**

N° : 13-07-04-26

Objet : DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMISSION LOCALE D'INFORMATION ET DE SURVEILLANCE (C.L.I.S) POUR LE SUIVI DE L'EXPLOITATION PAR LES SOCIETES PLACOPLATRE ET LAFARGE-PLATRES DE LA CARRIERE DE GYPSE SITUÉE SOUS LE MASSIF FORESTIER DE MONTMORENCY

Après appel des candidatures,

Seule la liste présentée par Madame le Maire a été déposée :

- **Clément DUPREZ, délégué titulaire, Rémy ADER, délégué suppléant,**

Il est ensuite procédé au vote à scrutin secret ainsi qu'au dépouillement.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

N'a pas pris part au vote : **1**

Nombre de bulletins : **28**

Bulletins blancs ou nuls : **5**

Suffrages exprimés : **23**

Majorité absolue : **12**

a obtenu :

La liste présentée par Madame le Maire : **23 voix**

Le Conseil Municipal,

DÉSIGNE

- **Clément DUPREZ, délégué titulaire,**

- **Rémy ADER, délégué suppléant,**

pour siéger à la **Commission Locale d'Information et de Surveillance (C.L.I.S.) pour le suivi de l'exploitation par les sociétés Placoplatre et Lafarge-plâtres de la carrière de gypse située sous le massif forestier de Montmorency.**

Objet : DESIGNATION DES DELEGUES DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU VAL D'OISE (SDEVO)

Après appel des candidatures,

Seule la liste présentée par Madame le Maire a été déposée :

Cécile PETIT, déléguée titulaire et Clément DUPREZ, délégué suppléant,

Il est ensuite procédé au vote à scrutin secret ainsi qu'au dépouillement.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : **29**

Bulletins blancs ou nuls : **5**

Suffrages exprimés : **24**

Majorité absolue : **13**

a obtenu :

La liste présentée par Madame le Maire : **24 voix**

Le Conseil Municipal,

DÉSIGNE

- **Cécile PETIT, déléguée titulaire,**

- **Clément DUPREZ, délégué suppléant,**

pour siéger au **Syndicat Départemental d'Énergie du Val d'Oise (SDEVO).**

Objet : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMISSION DE SUIVI DU SITE (CSS) DE L'INSTALLATION DE TRAITEMENT DECHETS MENAGERS LA SOCIETE CYDEC, ANCIENNEMENT EXPLOITEE PAR LA SOCIETE COMPAGNIE GENERALE D'ENVIRONNEMENT DE CERGY PONTOISE (CGECP)

Après appel des candidatures,

Seule la liste présentée par Madame le Maire a été déposée :

- **Valentin GLACIAL, délégué titulaire et Florian LACEP, délégué suppléant,**

Il est ensuite procédé au vote à scrutin secret ainsi qu'au dépouillement.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : **29**

Bulletins blancs ou nuls : **5**

Suffrages exprimés : **24**

Majorité absolue : **13**

a obtenu :

La liste présentée par Madame le Maire : **24 voix**

Le Conseil Municipal,

DÉSIGNE

- **Valentin GLACIAL, délégué titulaire,**

- **Florian LACEP, délégué suppléant,**

pour siéger au sein de la **Commission de Suivi du Site (CSS) de l'installation de traitement déchets ménagers la société CYDEC, anciennement exploitée par la société Compagnie Générale d'Environnement de Cergy Pontoise (CGECP).**

Objet : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DE RESTAURATION COLLECTIVE D'ERMONT ET DE BESSANCOURT (SIRCEB)

Après appel des candidatures,

Liste présentée par Madame le Maire :

- **Laurianne DUGLÉ DANGUILHEN et Philippe VALLAT, délégués titulaires,**

- **Shérazade HAMMADI et Christelle DELAHAIE, déléguées suppléantes,**

Liste présentée par Monsieur DOMERGUE :

- **Elie DOMERGUE**

Il est ensuite procédé au vote à scrutin secret ainsi qu'au dépouillement.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : **29**

Bulletins blancs ou nuls : **4**

Suffrages exprimés : **25**

Majorité absolue : **13**

ont obtenu :

La liste présentée par Madame le Maire : **24 voix**

La liste présentée par Monsieur Elie DOMERGUE : **1 voix**

Le Conseil Municipal,

DÉSIGNE

- **Laurianne DUGLÉ DANGUILHEN et Philippe VALLAT, délégués titulaires,**

- **Shérazade HAMMADI et Christelle DELAHAIE, déléguées suppléantes,**

pour siéger au sein du **Syndicat Intercommunal à vocation unique de Restauration Collective d'Ermont et de Bessancourt.**

N° : 17-07-04-26

Objet : DESIGNATION DES DELEGUES DE LA MISSION LOCALE DE TAVERNY

Après appel des candidatures,

Seule la liste présentée par Madame le Maire a été déposée :

- **Philippe VALLAT, délégué titulaire et David FORTIER, délégué suppléant.**

Il est ensuite procédé au vote à scrutin secret ainsi qu'au dépouillement.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : **29**

Bulletins blancs ou nuls : **5**

Suffrages exprimés : **24**

Majorité absolue : **13**

a obtenu :

La liste présentée par Madame le Maire : **24 voix**

Le Conseil Municipal,

DÉSIGNE

- **Philippe VALLAT, délégué titulaire**

- **David FORTIER, délégué suppléant**

pour siéger à la **Mission Locale de Taverny.**

N° : 18-07-04-26

Objet : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DEFENSE

Après appel des candidatures,

Seule la liste présentée par Madame le Maire a été déposée :

- **Emilie PELAPRAT, représentante Défense**

Il est ensuite procédé au vote à scrutin secret ainsi qu'au dépouillement.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : **29**

Bulletins blancs ou nuls : **5**

Suffrages exprimés : **24**

Majorité absolue : **13**

a obtenu :

La liste présentée par Madame le Maire : **24 voix**

Le Conseil Municipal,

DÉSIGNE

- **Emilie PELAPRAT, représentante Défense.**

N° : 19-07-04-26

Objet : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT CHARGE DES RELATIONS AVEC LA S.N.C.F.

Après appel des candidatures,

Seule la liste présentée par Madame le Maire a été déposée :

- **Valentin GLACIAL, représentant chargé des relations avec la S.N.C.F.**

Il est ensuite procédé au vote à scrutin secret ainsi qu'au dépouillement.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : **29**

Bulletins blancs ou nuls : **5**

Suffrages exprimés : **24**

Majorité absolue : **13**

a obtenu :

La liste présentée par Madame le Maire : **24 voix**

Le Conseil Municipal,

DÉSIGNE

- **Valentin GLACIAL, représentant chargé des relations avec la S.N.C.F.**

Objet : DESIGNATION D'UN DELEGUE DU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (C.N.A.S.)

Après appel des candidatures,

Seule la liste présentée par Madame le Maire a été déposée :

- **Élisabeth DE CASTRO, déléguée du Comité National d'Action Sociale (C.N.A.S.).**

Il est ensuite procédé au vote à scrutin secret ainsi qu'au dépouillement.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : **29**

Bulletins blancs ou nuls : **5**

Suffrages exprimés : **24**

Majorité absolue : **13**

a obtenu :

La liste présentée par Madame le Maire : **24 voix**

Le Conseil Municipal,

DÉSIGNE

- **Élisabeth DE CASTRO, déléguée du Comité National d'Action Sociale (C.N.A.S.).**

N° : 21-07-04-26

Objet : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL DANS CHAQUE CONSEIL D'ECOLE DES GROUPE SCOLAIRE ET ECOLES DE LA COMMUNE

Après appel des candidatures,

Seule la liste présentée par Madame le Maire a été déposée :

- Ecole Saint-Exupéry (Ecole élémentaire et maternelle) : **Sabrina DHANE**

- Ecole Simone Veil : **Shérazade HAMMADI**

- Ecole Lamartine : **Assya YAJJOU**

Il est ensuite procédé au vote à scrutin secret ainsi qu'au dépouillement.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : **29**

Bulletins blancs ou nuls : **5**

Suffrages exprimés : **24**

Majorité absolue : **13**

a obtenu :

La liste présentée par Madame le Maire : **24 voix**

Le Conseil Municipal,

DÉSIGNE les représentants du Conseil Municipal au sein des Conseils d'École de chaque groupe scolaire et écoles de la Commune, ainsi répartis :

- Ecole Saint-Exupéry (Ecole élémentaire et maternelle) : **Sabrina DHANE**

- Ecole Simone Veil : **Shérazade HAMMADI**

- Ecole Lamartine : **Assya YAJJOU**

N° : 22-07-04-26

Objet : DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE MAUBUISSON

Après appel des candidatures,

Seule la liste présentée par Madame le Maire a été déposée :

- **Philippe VALLAT et Élisabeth DE CASTRO, délégués titulaires,**

- **Sabrina DHANE et Shérazade HAMMADI, déléguées suppléantes,**

Il est ensuite procédé au vote à scrutin secret ainsi qu'au dépouillement.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : **29**

Bulletins blancs ou nuls : **5**

Suffrages exprimés : **24**

Majorité absolue : **13**

a obtenu :

La liste présentée par Madame le Maire : **24 voix**

Le Conseil Municipal,

DÉSIGNE :

- **Philippe VALLAT et Élisabeth DE CASTRO, délégués titulaires,**

- **Sabrina DHANE et Shérazade HAMMADI, déléguées suppléantes,**

pour siéger au sein du **Conseil d'administration du Collège Maubuisson.**

Laurianne DUGLÉ DANGUILHEN	Emilie PELAPRAT
Philippe VALLAT	Assya YAJJOU
Jean RADIGOIS	Julia MOURGUES
Valentin GLACIAL	Elisabeth DE CASTRO
Danielle PRUNENEC	Philippe LEFEVRE
Loïc VAUCHEL	Christelle DELAHAIE
Rémy ADER	Claire CHISSEREY
Mamadou MEÏTE	Cécile PETIT
Nicolas SMITH	David FORTIER
Pascaline VERGER	Clément DUPREZ
Sherazade HAMMADI	Alan HAMDİ

Sabrina DHANE	Florian LACEP
Nathalie DERVEAUX	Farid LAZAAR
Stéphanie MOLERO	Fabrice PEGUY
Elie DOMERGUE	

Conseil Municipal du 29 avril 2026

N°: 01-29-04-26

Objet : Annule et remplace délibération n°08-07-04-26 - Désignation des Délégués du S.I.E.R.E.I.G. André Messenger

Dossier suivi par : Administration générale

Rapporteur : Laurianne DUGLÉ DANGUILHEN

Exposé des motifs :

Suite à la modification des statuts du syndicat et notamment l'Article 10 précisant que « Le Syndicat est administré par un Comité composé d'un délégué par commune, élu par les conseils municipaux dans les conditions prévues aux articles L. 5212-6 et L. 5212-7 du code général des collectivités territoriales. Chaque commune élira en outre un délégué suppléant ».

Il est donc nécessaire d'abroger la délibération n°08-07-04-26 et de délibérer à nouveau pour la désignation des délégués du Syndicat intercommunal d'études et de réalisation d'équipements d'intérêt général André Messenger (SIEREIG).

Conformément à l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de procéder à un vote à main levée ;

Il est proposé au Conseil Municipal de :

DÉSIGNER, à main levée, 1 Délégué titulaire et 1 Délégué suppléant pour siéger au SIEREG André Messenger.

Conseil Municipal du 29 avril 2026**N° : 02-29-04-26**

Objet : Fixation taux communaux année 2026
Dossier suivi par : Pôle Ressources Internes/Finances
Rapporteur : Laurianne DUGLÉ DANGUILHEN

Exposé des motifs :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,
Vu l'article 41 de la loi n° 2021-1900 de finances pour 2022 modifiant l'article 16 de la loi 2019-1479 de finances pour 2020 qui définit le calcul du coefficient correcteur.
VU le code général des impôts et notamment ses articles 1639A et 1636B sexies,

Depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux de THS (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

De plus, dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale et de la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales, les communes bénéficient depuis l'année 2021 du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Concernant le département du Val d'Oise, ce taux pour l'année 2020 s'élevait à 17.18 %.

Le nouveau taux de référence de taxe foncière sur les propriétés bâties pour la Ville de Bessancourt est égal à 39.64 %, correspondant à l'addition du taux 2020 de la commune, soit 22.46 % et du taux 2020 du département, soit 17.18 %.

Ce transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties, accompagné de l'application d'un coefficient correcteur, est censé assurer la neutralité de la réforme de la taxe d'habitation pour les finances des communes. Cependant, la réforme n'a pas pris en compte pour les communes en pleine croissance de population, une variation en fonction des prévisions de construction de nouveaux logements, ce qui pénalise durablement le produit fiscal. Désormais la pression fiscale est supportée uniquement par les propriétaires.

La loi de finances a prévu une revalorisation de + 0.9 % des bases fiscales, la municipalité entend reconduire les mêmes taux qu'en 2025.

Il est donc proposé au conseil municipal de :

MAINTENIR les taux en 2026 comme suit :

- Taxe Foncier bâti : 39.64 %
- Taxe Foncier non bâti : 48.79 %
- Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres : 19.80 %:

Conseil Municipal du 29 avril 2026

N° : 03-29-04-26

Objet : Budget primitif 2026

Dossier suivi par : Pôle Ressources Internes/Finances

Rapporteur : Laurianne DUGLÉ DANGUILHEN

Exposé des motifs :

EN M57, selon l'application de l'article L.5217-10-4 du CGCT, Le délai de communication du projet de budget primitif (BP) à l'assemblée délibérante est porté à 12 jours minimum.

La maquette du budget primitif a été adressée par mail en date du 03 avril 2026 soit dans les délais réglementaires.

Le budget primitif 2026 de la commune, sera voté avec la reprise par anticipation des résultats 2025.

Conformément aux obligations de la loi Notre, le rapport que vous avez reçu reprend :

- Des éléments de contexte ;
- Les principaux ratios ;
- Les recettes et charges de fonctionnement et d'investissement ;
- Les effectifs de la collectivité et charges de personnel ;
- Le niveau de l'épargne brute ;
- Le niveau d'endettement de la collectivité.

Il sera donc proposé au Conseil Municipal

D'ADOPTER le budget primitif 2026 de la commune comme suit :

- Section de fonctionnement : 12 062 691.55 €

- Section d'investissement : 2 8 711 50.40 €

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2026**PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2026****OBSERVATIONS GENERALES**

Ce projet de Budget Primitif 2026 est élaboré dans un contexte national conditionné par la loi de finances.

Ce budget intègre les directives et les principes qui ont fait l'objet du débat sur le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) tenu en séance du conseil municipal du 02 février dernier, rapport qui reprend, conformément aux obligations de la loi NOTRe, les éléments de réflexion, de détails et de justificatifs pour les points principaux qui ne feront pas l'objet d'une nouvelle reprise dans la présente note.

Le budget primitif 2026 s'inscrit dans une période de transition liée au changement d'équipe municipale, consécutif aux élections de fin mars. Conformément à la réglementation, un budget doit être voté avant le 30 avril prochain.

À ce stade, le budget présenté reprend uniquement les dépenses obligatoires, correspondant aux compétences de la collectivité, ainsi que le maintien des services existants.

La majorité municipale nouvellement en place, suivant ses orientations politiques propres, proposera au cours de l'année, une ou plusieurs décisions modificatives afin d'adapter le budget aux choix et priorités de sa mandature.

Ce budget reprend les résultats par anticipation du compte administratif 2026.

Le cumul des sections de fonctionnement et d'investissement représente un budget total de 14 933 841,95 €

L'autofinancement inscrit correspond au besoin de financement des investissements pour l'exercice 2026 soit 429 125, 55 € déjà identifié lors du rapport d'orientation budgétaire.

LES RATIOS :

INFORMATIONS FINANCIERES/RATIOS	VALEURS BUDGET 2025 Population INSEE (8 564)	VALEURS BUDGET 2026 Population INSEE (8 919)	MOYENNES DE LA STRATE (source DGCL 2024)
Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 375 €	1 274 €	1 207 €
Recettes réelles de fonctionnement/population	1 396 €	1308 €	1 350 €
Dépenses d'équipement brut/population	381 €	185 €	441 €
Encours de la dette/population	620 €	591 €	755 €
DGF/population	198 €	199 €	163 €
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	57.29 %	55.11 %	57.06 %

• COMPTE DE GESTION 2025

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	4 900 144.10	12 805 901.33	17 706 045.43
Titres de recette émis (b)	2 640 647.59	12 983 278.40	15 623 925.99
Réductions de titres (c)	94 613.54	735 414.46	830 028.00
Recettes nettes (d = b - c)	2 546 034,05	12 247 863.94	14 793 897.99
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	4 900 144.10	12 805 901.33	17 706 045.43
Mandats émis (f)	2 940 829.84	12 917 119.76	15 857 949.60
Annulations de mandats (g)	27 173.54	743 756.00	770 929.54
Depenses nettes (h = f - g)	2 913 656.30	12 173 363.76	15 087 020.06
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	367 622.25	74 500.18	293 122.07
(h - d) Déficit			

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2024	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2025	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2025
I - Budget principal				
Investissement	- 255 503.30		- 367 622.25	- 623 125.55
Fonctionnement	562 731.88	153 899,51	74 500,18	483 332.55
TOTAL I	307 228.58	153 899.51	- 293 122.07	- 139 793.00
II - Budgets des services à caractère administratif				
TOTAL II				
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial				
TOTAL III				
TOTAL I + II + III	307 228.58	153 899.51	-293 122.07	- 139 793.00

I – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement d'un montant 12 062 691,55 € (*contre 12 365 928 € au BP 2025*) reste stable.

A / RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement à hauteur de 12 062 691,55 €.

Le détail par chapitre et nature s'établit comme suit :

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote l'assemblée délibérante
013	Atténuations de charges	80 000.00	20 000.00	20 000.00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	80 000.00	20 000,00	20 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 136 100,00	1 095 500,00	1 095 500,00
70311	Concession dans les cimetières (produit net)	3 000,00	0,00	0,00
70328	Autres droits de stationnement et de location	5 400,00	0,00	0,00
70632	Redevances et droits des services à caractère de loisirs	99 700.00	65 000.00	65 000.00
7066	Redevances et droits des services à caractère social	130 000.00	83 500.00	83 500.00
7067	Redev. et droits des services périscolaires et d'enseignement	898 000.00	947 000.00	947 000.00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 329 730.00	1 330 562.00	1 330 562.00
73211	Attribution de compensation	625 171,00	625 171,00	625 171,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	142 559,00	143 391,00	143 391,00
73331	Fonds de solidarité des communes d'Ile-de-France (FSRIF)	562 000.00	562 000.00	562 000.00
731	Fiscalité locale	6 398 500.00	6 445 000.00	6 445 000.00
73111	Impôts directs locaux	5 822 500.00	5 900 000.00	5 900 000.00
73118	Autres contributions directes	12 000.00	0.00	0.00
73123	Taxe com add droits mutation	400 000.00	400 000.00	400 000.00
73132	Taxe sur les pylônes électriques	24 000,00	25 000,00	25 000,00
73141	Taxe sur l'électricité	140 000.00	120 000.00	120 000.00
74	Dotations et participations	3 307 100.00	2 648 781,44	2 648 781,44
74111	Dotation forfaitaire des communes	1 348 000,00	1 360 000,00	1 360 000,00
741121	Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes	183 000,00	180 000,00	180 000,00
741127	Dotation nationale de péréquation (DNP) des communes	240 000,00	240 000,00	240 000,00
744	FCTVA	67 000,00	52 000,00	52 000,00
74718	Participations Etat - Autres	20 000,00	0,00	0,00
7473	Participations départements	3 000,00	0,00	0,00
747888	Autres	1 264 500,00	693 500 500	693 500,00
74833	Etat - Compensation au titre des exonérations de TF	51 600.00	51 257,00	51 257,00
74836	Attribution du fonds départ. de péréquation de la TP	85 000,00	55 098,44	55 098,44
7485	Dotation pour les titres sécurisés	25 000	16 926,00	16 926,00
74888	Autres attributions et participations	20 000.00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	141 898,46	134 700,00	134 700,00
752	Revenus des immeubles	37 300.00	106 500.00	106 500.00
75813	Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	25 500.00	20 000,00	20 000,00

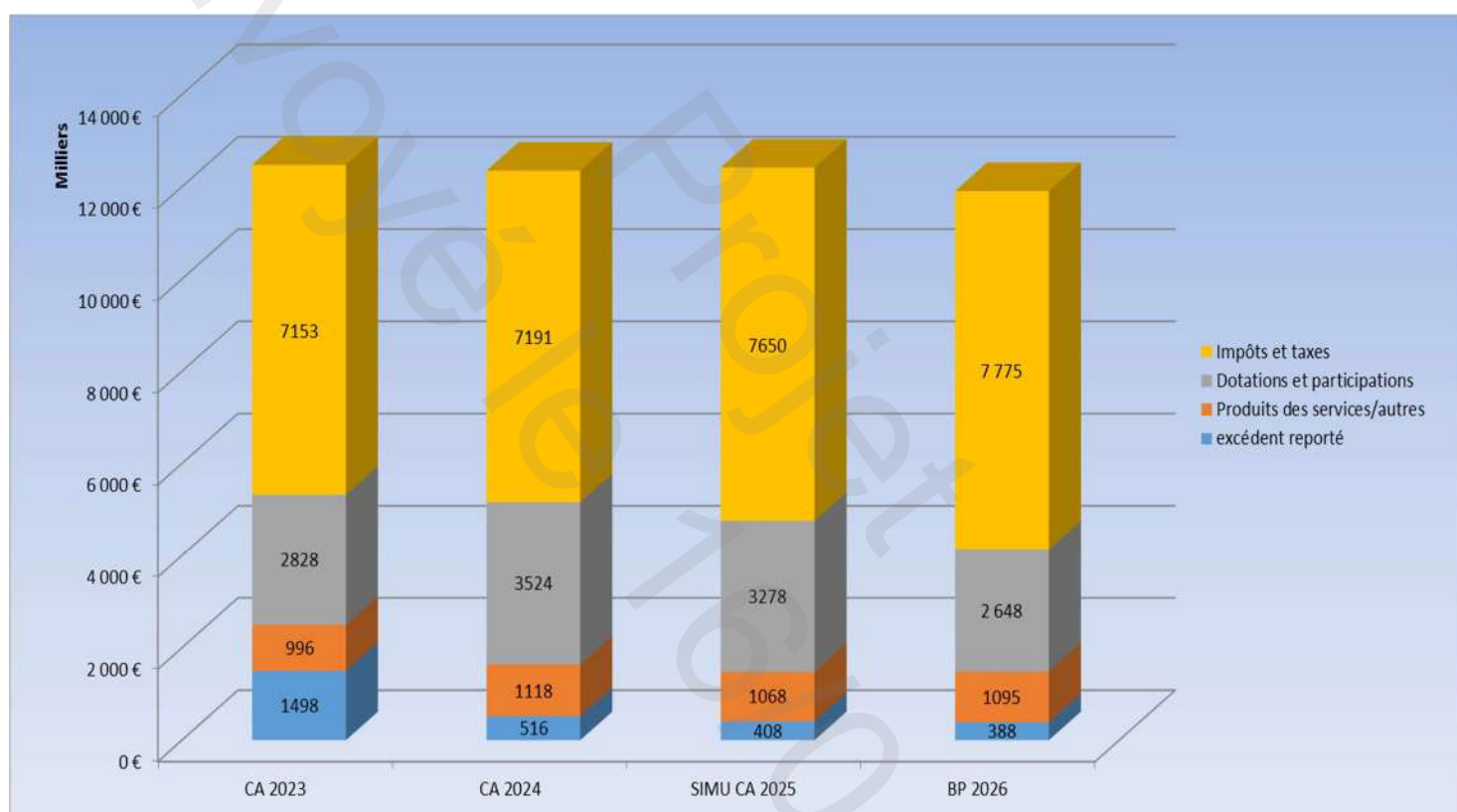
75888	Autres produits divers de gestion courante	79 598,46	8200.00	8200.00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)		12 393 328.46	11 674 543,44	11 674 543,44
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		12 393 328.46	11 674 543,44	11 674 543,44
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		12 393 328,46	11 674 543,44	11 674 543,44

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	388 148,11
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	12 062 691,55
--	----------------------



□ **Les impôts directs et taxes (Chapitres 73 et 731) sont estimés à 7 775 000 €** contre 7 564 730 € pour le BP 2025

a) Les taxes locales s'élèvent à 5 900 000 €

Le coefficient correcteur reste de 1,44 appliqué au produit de la taxe foncière communale après réforme pour compenser la perte de la taxe d'habitation, L'évolution des recettes fiscales dépend essentiellement de la fiscalité directe (TH, TFB, TFNB). La progression des bases fiscales est liée au taux de revalorisation forfaitaire voté en loi de finances et au volume de bases nouvelles arrivées sur la commune.

Le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties est l'addition du taux communal 22.47 % et du taux départemental 17.18 % de la taxe foncière sur les propriétés bâties = 39.65 %.

b) La prévision de l'attribution de Compensation (A.C.) s'élève à 625 171 euros pour 2026. Depuis l'entrée à la communauté d'agglomération l'AC a diminué suivant les différents transferts de compétences intervenus (Eclairage public, sorties piscine, assainissement etc...)

c) La Dotation de Solidarité Communautaire (D.S.C.) a été maintenue à 143 391 € pour 2026.

(en k€)	2022	2023	2024	2025	2026
AC	625	625	625	625	625
DSC	130	130	137	138	143

Parmi les autres recettes fiscales,

- La Ville perçoit en plus de la taxe sur l'électricité depuis 2023 soit un montant global de 120 K€. Quant aux droits de mutation, on a noté un net recul depuis 2023 du fait de la hausse des taux jusqu'en janvier 2025 ainsi que le ralentissement des constructions dans le neuf causé par le coût des matériaux.

Détail du chapitre 73 – Recettes fiscales :

(en K€)	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	SIMU CA 2025	BP 2026
Contributions directes	4336	4466	5314	5550	5777	5900
Autres impôts locaux	10	10	12	12	6	0
Taxes sur les pylônes	20	20	22	22	25	25
Taxe électricité	62	63	157	120	119	120
FSRIF	514	514	529	530	562	562
Droits de mutation	462	489	353	315	398	400
A.C	625	625	625	625	625	625
D.S.C	130	130	137	137	143	143

➤ **Les dotations et participations (Chapitre 74) passent à 2 648 781.44 € en 2026 contre 3 162 500 € au BP 2025.** C'est un chapitre qui fluctue d'une année à l'autre suivant les participations et dotations versées par les différents financeurs. En 2025 le boni avait été inscrit suivant la fin du TCA avec GPA mis en rattachements car la ville va bénéficier d'une majoration du boni qui fera l'objet d'une délibération sur le protocole de fin de TCA. Les subventions de la CAF restent du fait de l'octroi de bonus territoire dans le

cadre de la CTG et des appels à projets. Nous ne bénéficions plus de la participation de l'Etat pour l'application du tarif à 1€ de la tranche la plus faible pour la restauration scolaire soit une part de 45 000 €.

(en K€)	2022	2023	2024	2025	BP 2026
DGF	1 270	1 288	1 315	1 330	1 360
Dotation de Solidarité Rurale	115	122	163	163	180
Dotation Nationale de Péréquation	187	220	214	210	240

➤ **Les produits des services (Chapitre 70), s'élèvent à 1 095 500 € en 2026 contre 1 127 700 € au BP 2025.** La fréquentation des services est en augmentation tant sur la restauration scolaire, le périscolaire, l'accueil de loisirs et la petite enfance suivant l'apport de population d'où un impact budgétaire positif en 2026.

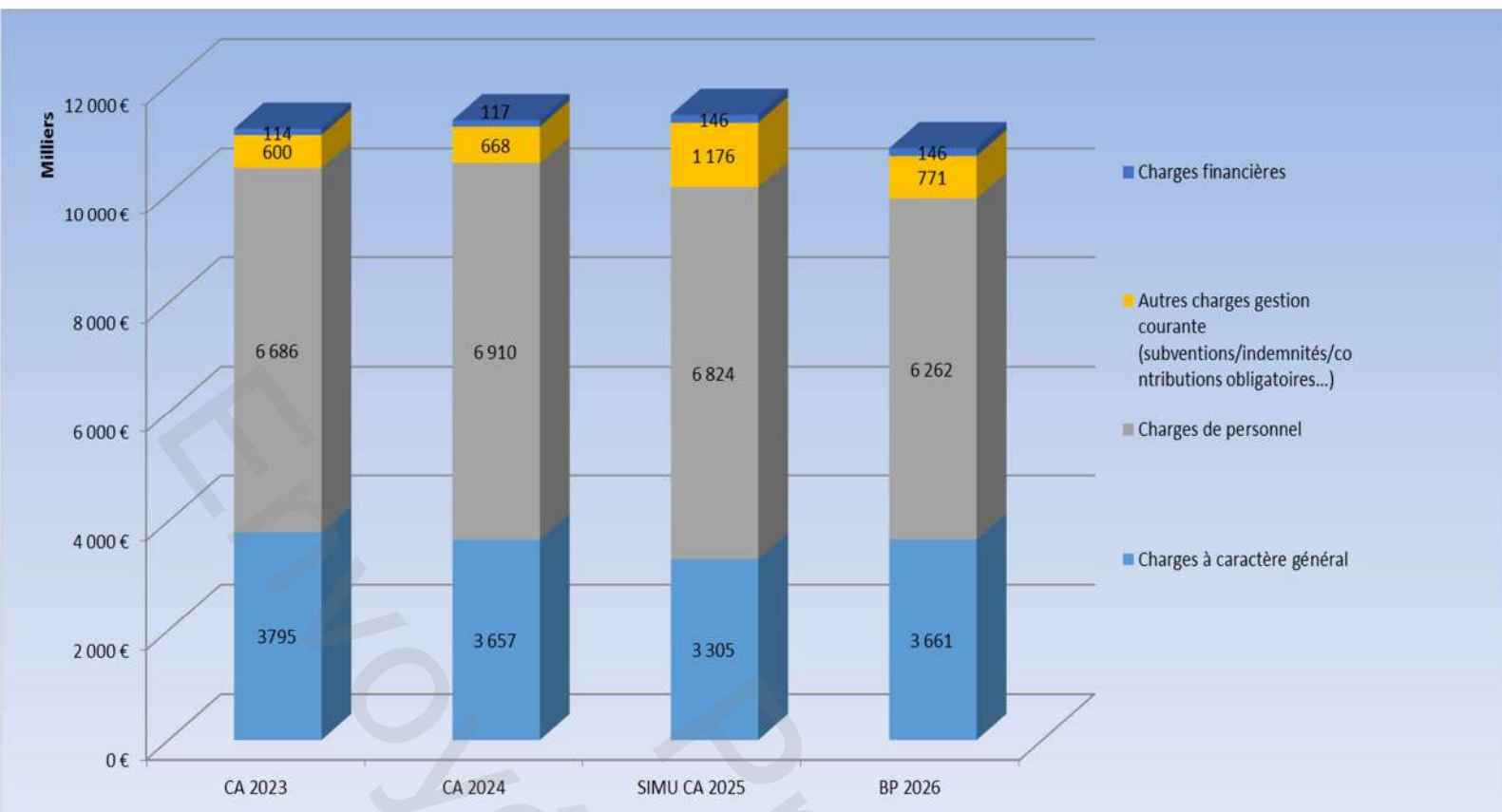
➤ **Les autres produits de gestion courante (Chapitre 75), s'élèvent à 134 700 €**

Ce chapitre regroupe les redevances payées par les concessionnaires ainsi que les revenus des immeubles. Le montant inscrit pour les loyers est en hausse du fait de la location du local commercial place de la gare, des loyers du commerce de la crêperie en attendant la vente, des loyers des boxs loués à la maison de la santé.

B / LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 12 062 691,55 €.

Les orientations ont été présentées dans le Rapport d'Orientation Budgétaire pour 2026 lors du Conseil Municipal du 02 février dernier dans un contexte des élections de mars dernier.



Ces dépenses s'établissent comme suit par chapitre et nature :

Chap/art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
011	Charges à caractère général	3 412 055.46	3 661 506.00	3 661 506.00
6042	Achats de prestations de services (sauf terrains à aménager)	697 200.00	1 049 806,00	1 049 806,00
60611	Fournitures non stockables - Eau et assainissement	50 600.00	58 200.00	58 200.00
60612	Fournitures non stockables - Energie - Electricité	140 000.00	149 000.00	149 000.00
60621	Fournitures non stockées - Combustibles	2100,00	0.00	0,00
60622	Fournitures non stockées - Carburants	40 000,00	40 000,00	40 000,00
60623	Fournitures non stockées - Alimentation	23 925.00	27 170.00	27 170.00
60628	Fournitures non stockées - Autres fournitures non stockées	94 695.00	33 400.00	33 400.00
60631	Fournitures non stockées - Fournitures d'entretien	61 250.00	27 050.00	27 050.00
60632	Fournitures non stockées - Fournitures de petit équipement	91 762,46	71 400.00	71 400.00
60633	Fournitures non stockées - Fournitures de voirie	15 000,00	11 000.00	11 000.00
60636	Fournitures non stockées - Habillement et vêtements de travail	11 500,00	21 500.00	21 500.00
6064	Fournitures non stockées - Fournitures administratives	13 273,00	14 300.00	14 300.00

6065	Fournitures non stockées - Livres, disques, cassettes...	15 000,00	9 000.00	9 000.00
6067	Fournitures non stockées - Fournitures scolaires	44 110,00	34 670.00	34 670.00
611	Contrats de prestations de services	100 000,00	100 000.00	100 000.00
6132	Locations immobilières	80 100,00	142 000.00	142 000.00
61351	Locations matériel roulant	43 400,00	15 000.00	15 000.00
61358	Autres locations mobilières	68 850,00	33 800.00	33 800.00
614	Charges locatives et de copropriété	2500,00	33 500.00	33 500.00
61521	Entretien et réparations sur terrains	15000,00	15 000.00	15 000.00
615221	Entretien et réparations sur bâtiments publics	107 500,00	65 000.00	65 000.00
615228	Entretien et réparations sur autres bâtiments	1 300,00	5000.00	5000.00
615231	Entretien et réparations sur voiries	190 000,00	120 000.00	120 000.00
615232	Entretien et réparations sur réseaux	35 000,00	35 000.00	35 000.00
61551	Entretien et réparations sur matériel roulant	20 000,00	12 000.00	12 000.00
61558	Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	21 500,00	4 800.00	4 800.00
6156	Maintenance	355 898,00	517 050.00	517 050.00
6161	Primes d'assurances multirisques	56 500,00	57 000.00	57 000.00
617	Etudes et recherches	16 000,00	10 000.00	10 000.00
6182	Documentation générale et technique	10 330,00	10 800.00	10 800.00
6184	Versements à des organismes de formation	25 000,00	25 000.00	25 000.00
6188	Autres frais divers	555 332,00	635 200.00	635 200.00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	250,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils..	25 000,00	9500.00	9500.00
6227	Frais d'actes et de contentieux	2600,00	2 500.00	2 500.00
6228	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Divers	13890,00	3 460.00	3 460.00
6231	Annonces et insertions	1 300,00	5 000.00	5 000.00
6232	Fêtes et cérémonies	105 000,00	103 100.00	103 100.00
6237	Publications	20 000.00	20 000.00	20 000.00
6238	Publicité, publications, relations publiques - Divers	24 500,00	15 200.00	15 200.00
6248	Divers	73 900.00	9 100.00	9 100.00
6251	Voyages, déplacements et missions	3 500,00	0.00	0.00
6261	Frais d'affranchissement	26 100,00	18 700.00	18 700.00
6262	Frais de télécommunications	63 000,00	50 000.00	50 000.00
6282	Frais de gardiennage	500,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	15 000.00	8 000.00	8 000.00
63512	Taxes foncières	30 000,00	33 700.00	33 700.00.00
63513	Autres impôts locaux	90,00	600,00	600,00
6354	Droits d'enregistrement	2 800.00	0.00	0.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	6 869 250.00	6 262 560.00	6 262 560.00
6216	Personnel affecté par le GFP de rattachement	30 000,00	40 000.00	40 000.00
6218	Autre personnel extérieur	63 600.00	39 000.00	39 000.00
6331	Versement mobilité	76 000.00	81 200.00	81 200.00

6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	20 360,00	20 515.00	20 515.00
------	---------------------------------	-----------	-----------	-----------

6336	Cotisations au CNFPT et au CDGFPT	68 300,00	66 700.00	66 700.00
64111	Personnel titulaire - Rémunération principale	1 562 2509,00	1 445 000.00	1 445 000.00
64112	Personnel titulaire - SFT et indemnité de résidence	73 700,00	69 550.00	69 550.00
64113	NBI tit	18 900.00	17 100.00	17 100.00
64118	Personnel titulaire - Autres indemnités	587 900,00	520 500.00	520 500.00
64121	Rémunération principale	63 000.00	65 000.00	65 000.00
64128	Autre indemnité	17 000.00	15 000.00	15 000.00
64131	Personnel non titulaire - Rémunérations	1 712 700,00	1 607 000.00	1 607 000.00
64132	SFT indemnité résidence	58 950.00	66 795.00	66 795.00
64138	Personnel non titulaire - Primes et autres indemnités	498 300.00	416 750.00	416 750.00
64168	Autres emplois aidés	34 000,00	15 000.00	15 000.00
6417	Rémunérations des apprentis	5 500,00	0.00	0.00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	969 000,00	887 200.00	887 200.00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	626 208,00	599 544.00	599 544.00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	94 100,00	89 961.00	89 961.00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	205 450,00	160 905.00	160 905.00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	69 032,00	29 840.00	29 840.00
6475	Médecine du travail, pharmacie	15 000,00	10 000.00	10 000.00
014	Atténuations de produits	461 000,00	461 000,00	461 000,00
739221	FNGIR	461 000,00	461 000,00	461 000,00
65	Autres charges de gestion courante	1 243 070,37	771 600.00	771 600.00
65311	Indemnités de fonction (élus)	116 000,00	110 000.00	110 000.00
65313	Cotisations de retraite (élus)	7 000,00	7 000.00	7 000.00
65314	Cotisations de sécurité sociale - part patronale (élus)	10 000,00	0.00	0.00
65315	Formation (élus)	10 000,00	3 500.00	3 500.00
6541	Créances admises en non-valeur	21 495,21	22 000.00	22 000.00
6553	Service d'incendie	132 000,00	140 000.00	140 000.00
6561	Organisme de regroupement	401 000.00		
657363	Subventions de fonctionnement CCAS/CIAS	342 000,00	342 000.00	342 000.00
65748	Subv. de fonctionnement aux autres personnes de droit privé	107 520,00	115 500.00	115 500.00
6583	Pénalités sur marché	52 000.00		
65888	Autres charges diverses de gestion courante	44 055,16	31 600,00	31 600,00
	TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)	11 985 375.83	11 156 666.00	11 156 666.00
66	Charges financières (b)	166 785.00	146 900.00	146 900.00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	146 000.00	140 000.00	140 000.00
66112	Montant des ICNE de l'exercice N-1	- 915,00	- 8100.00	- 8100.00
6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	20 000.00	10 000.00	10 000.00
6688	Autres	1 700.00	5 000.00	5 000.00
67	Charges spécifiques (c)	20 000.00	50 000.00	50 000.00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	20 000.00	50 000.00	50 000.00
68	Dotations aux provisions et dépréciations (d)	10 000,00	10 000,00	10 000,00

6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	10 000,00	10 000,00	10 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		12 182 160.83	11 363 566.00	11 363 566.00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	335 000.00	429 125.55	429 125.55
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	285 000.00	270 000.00	270 000.00
6811	<i>Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles</i>	285 000.00	270 000.00	270 000.00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		620 000.00	699 125.55	699 125.55
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		12 802 160,83	12 062 691,55	12 062 691,55

Les charges à caractère général (chapitre 011) s'élèvent à 3 661 506 € contre 3 304 783 € au BP 2025.

Une augmentation d'environ 10,8 % sur les charges à caractère général qui s'explique par la comptabilisation des charges afférentes à la restauration par le SIRCEB initialement inscrites au chapitre 65 ainsi que le loyer de la maison de la santé.

Solidarité

Les actions de solidarité de la commune visent à répondre aux besoins sociaux identifiés sur le territoire, en conciliant accompagnement, prévention et responsabilisation des publics.

Le maintien de l'accès aux services publics et la tarification basée sur le quotient familial sont assurés, sans modification de la fiscalité. Les actions du Centre Communal d'Action Sociale se poursuivent, notamment à travers l'organisation territorialisée de l'accompagnement social, incluant le fonctionnement du pôle solidarité situé dans les quartiers des Brosses et Malais.

Le soutien aux associations partenaires, qui contribuent à l'accompagnement des publics en difficulté, est maintenu, avec une attention particulière portée à la veille sociale et à l'identification des situations de vulnérabilité.

Jeunesse

Les actions en direction des jeunes sont poursuivies dans les domaines éducatif, culturel et sportif, en s'appuyant sur les équipements et structures existants.

Ces dispositifs favorisent l'accès aux activités, aux espaces de rencontre et aux temps d'animation, en particulier via les équipements municipaux et les partenariats existants. Les animations sportives, culturelles et de loisirs, ainsi que les activités organisées pendant les vacances scolaires, sont reconduites.

Les actions de sensibilisation à la citoyenneté et à l'engagement local sont maintenues dans le respect des contraintes budgétaires existantes.

Projet éducatif

Le Projet Éducatif de Territoire adopté en 2024 reste le cadre de référence des actions éducatives sur le territoire communal. Il permet la coordination des acteurs éducatifs et le maintien des actions favorisant l'accès à la culture, au sport et aux apprentissages pour tous les enfants.

Les dispositifs existants, tels que le parcours d'éducation artistique et culturelle, les interventions sportives en milieu scolaire et les projets pédagogiques portés par les accueils de loisirs et les écoles, sont poursuivis. Ces actions contribuent à l'épanouissement des enfants et à l'obtention de financements partenariaux.

Les partenariats dans le domaine de la petite enfance et de la parentalité continuent, dans le cadre des conventions en cours.

Sport

La politique sportive vise à maintenir l'accès de tous à la pratique sportive. Les interventions des éducateurs sportifs, les animations scolaires et périscolaires ainsi que le soutien aux associations sportives locales sont assurés dans le respect des équilibres budgétaires.

Culture

La commune poursuit le maintien d'une offre culturelle diversifiée et accessible, s'appuyant sur les équipements existants et les actions déjà engagées. Les manifestations culturelles et dispositifs favorisant l'accès à la culture pour tous sont reconduits.

Sécurité

La sécurité, compétence régalienne de l'État, reste un enjeu partagé. La commune coopère avec les services de l'État et les dispositifs mutualisés existants. L'action de la Police Municipale se poursuit dans le cadre de ses missions actuelles.

Les actions déjà engagées :

- Maillage du territoire par la vidéosurveillance, avec une dizaine de caméras opérationnelles et positionnées selon les zones d'intervention des policiers.
- Mise à disposition d'équipements adaptés pour les policiers municipaux.
- Partenariats avec la Police Nationale, la gendarmerie et la police PMM, incluant opérations coordonnées, sécurisation d'événements et contrôles routiers.
- Surveillance aux abords des établissements scolaires.
- Actions de proximité, avec contacts réguliers auprès des commerçants et habitants.

Santé

L'accès aux soins constitue un enjeu territorial. Les actions visant à améliorer l'offre de soins de proximité et à développer la prévention sont poursuivies en lien avec les partenaires institutionnels et privés, conformément aux engagements existants avec la maison de santé. La Maison de la Santé a ouvert en mars

dernier et les boxs sont désormais loués aux différents praticiens. Immodev accompagne la commune, conformément aux engagements pris depuis le début du partenariat, dans la recherche de nouveaux professionnels de santé afin de compléter l'offre existante.

➤ **Les charges de personnel (Chapitre 012) pour un montant de 6 262 560 € contre 6 749 250 € au BP 2025.** En baisse liée au transfert du personnel de la restauration au syndicat intercommunal pour la restauration collective d'Ermont et Bessancourt environ 600 000 € en année pleine. Le recrutement de 2 agents de police municipale est en cours les crédits sont comptabilisés à compter d'avril 2026. Entrent également en compte, comme habituellement dans les crédits budgétés, le Glissement Vieillesse Technicité (GVT), les nouvelles dispositions statutaires pour certaines catégories et l'écart entre les entrées et les sorties. Les charges de personnel correspondent à un effectif budgétaire prévisionnel de 148 en ETP d'emplois permanents et non permanents. Le ratio des dépenses de personnel s'élève à 55.11 % des Dépenses Réelles de Fonctionnement.

➤ **Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) et charges exceptionnelles représentent 771 600 € en 2026 contre 1 107 110 € au BP 2025.**

Le chapitre 65 regroupe :

- les dépenses liées aux indemnités des élus ainsi que leur formation. C'est la même enveloppe de 10 000 € qui a été inscrite pour les frais de formation des élus. L'enveloppe pour les formations des élus sera à déterminer dans le cadre du nouveau règlement intérieur l'inscription reste à 10 000 € au BP.
- La subvention de fonctionnement au CCAS portée à 342 000 €.
- La participation au fonctionnement du centre de secours soit 140 000 € en nette augmentation depuis 3 ans en lien avec l'inflation.
- La participation initiale lors de la création du SIRCEB fait l'objet depuis janvier 2026 d'une facturation des repas inscrite au 6042 et de la facturation pour les charges de la structure inscrite au 6188.
- Les subventions aux associations ou établissements attribuées selon la liste ci-dessous :

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2026
ASSOCIATIONS CULTURELLES	
LES BISOUDOUX	878 €
ACPG/CATM/TOE	300 €
ASSOCIATION DES FAMILLES	2 200 €

LES AMIS DE BESSANCOURT	300 €
ASSOCIATION LES JARDINS COURTOIS	400 €
LE CLUB DE BRIDGE	200 €
ASSOCIATIONS EN DIRECTION DU PERSONNEL COMMUNAL	
ASSOCIATION DU PERSONNEL	5 000 €
ASSOCIATIONS SPORTIVES	
ASC MUAY THAI	2 000 €
AS COLLEGE MAUBUISSON	2 500 €
AS COLLEGE MAUBUISSON (séjour APPN)	1 000 €
COLLEGE MAUBUISSON TRANSPORT PISCINE	6 000 €
BADMINTON CLUB DE BESSANCOURT	1 200 €
BASKET BALL BESSANCOURT	1 500 €
BOXE ANGLAISE DE BESSANCOURT	1 500 €
CC TAVERNY ATHLETISME	600 €
CC TAVERNY FOOTBALL	3 000 €
FB2M HANDBALL	3 500 €
OLYMPIQUE CYCLISTE VAL-D'OISE	4 800 €
PETANQUE DE BESSANCOURT	1800 €
RANDORI CLUB DE BESSANCOURT	1 500 €
STUDIO'FIT	4 500 €
TENNIS CLUB DE BESSANCOURT	2 500 €
TENNIS DE TABLE DE BESSANCOURT	2 500 €
TAVERNY SPORTS NAUTIQUES 95	1 200 €
VOLLEY BALL TAVERNY/ST LEU	2 000 €
ASSOCIATIONS SECTEUR EDUCATIF	
OCCE ECOLE PRIMAIRE LAMARTINE	13 998 €
OCCE ECOLE PRIMAIRE SIMONE VEIL	13 884 €
OCCE ECOLE MATERNELLE ST EXUPERY	6 790 €
OCCE ECOLE PRIMAIRE ST EXUPERY	10 590 €
APE ST EXUPERY	400 €
FCPE	750 €
UPE BESSANCOURT	450 €
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT CCAS	342 000 €

- **Les charges financières (chapitre 66) représentent 146 900 €**
- **Les atténuations de produits (chapitre 014) s'élèvent à 461 000 €, et comprennent le FNGIR**
- **Les opérations d'ordre comprennent :**

042 : la dotation aux amortissements pour 270 000 euros, à noter que c'est une provision car selon la nouvelle nomenclature M57 les amortissements sont comptabilisés au prorata temporis.

023 : le virement à la section d'investissement servant au financement des investissements pour 429 125.55 €.

II – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'élève à **2 871 150.40 €**.

A / RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les **recettes d'investissement** s'établissent à **2 871 150,40 €** suivant le détail par chapitre et article ci-dessous :

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES				
Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
13	Subventions d'investissement (hors 138)	2 407 364,59	690 965.96	690 965.96
1321	Subv. non transf. Etat	596 985.00		
1322	Subv. non transf. Régions	779 283.62	0.00	0.00
1323	Subv. non transf. Départements	735 654.00	0.00	0.00
13362	Fonds équip. amort. - Dotation soutien à l'investissement local	267 000.00	0.00	0.00
13461	Fonds équip. non amort. - Dot. équipement territoires ruraux	7 350.00	0,00	0,00
13462	Dotation soutien investissement local	109 125.00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	500 000,00	516 874.45	516 874.45
1641	Emprunts en euros	500 000,00	516 874.45	516 874.45
Total des recettes d'équipement		2 907 364.59	516 874,45	516 874,45
10	Dotations, fonds divers et réserves	540 000.00	394 000.00	394 000.00
10222	FCTVA	360 000.00	344 000.00	344 000.00
10226	Taxe d'aménagement	180 000.00	50 000.00	50 000.00
16	Emprunts et dettes assimilées (165)	13 000,00	0.00	0.00
024	Produits des cessions d'immobilisations	660 000,00	0.00	0.00
Total des recettes financières		1 213 000.00	394 000.00	394 000.00
TOTAL RECETTES REELLES		4 120 364.59	910 874.45	910 874.45
021	Virement de la section de fonctionnement	335 000.00	429 125.55	429 125.55

040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	285 000,00	270 000.00	270 000.00
28031	Amort. frais d'études	8 000,00	0.00	0.00
2804112	Amort. subv. com. GFP - Bâtiments et installations	1 100,00	0.00	0.00
28041412	Amort. Sub nature org public	25 000.00	0.00	0.00
2805	Amort. concessions et droits similaires, brevets, licences, ..	7 000,00	4 400.00	4 400.00
28121	Amort. plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	400.00	400.00
28128	Amort. autres agencements et aménagements de terrains	38 000,00	38 000.00	38 000.00
28152	Amort. installations de voirie	24 500,00	24 500.00	24 500.00
281531	Reseaux d adduction d eau	2 100,00	2 200.00	2 200.00
281534	Amort. réseaux d'électrification	3 500,00	2 400.00	2 400.00
281568	Amort. autre matériel et outillage incendie et défense civile	18 000,00	14 500.00	14 500.00
2817831	Amort. matériel informatique scolaire	5 300	3 000.00	3 000.00
281828	Amort. autres matériels de transport	13 800,00	35 000.00	35 000.00
281831	Amort. matériel informatique scolaire	4200,00	6 500.00	6 500.00
281838	Amort. autre matériel informatique	15 000,00	11 500.00	11 500.00
281841	Amort. matériel de bureau et mobilier scolaire	1 500,00	5 100.00	5 100.00
281848	Amort. autres matériels de bureau et mobiliers	40 000,00	38 000.00	38 000.00
28185	Matériel de téléphonie	1000,00	900,00	900,00
28188	Amort. autres	77 000,00	82 000.00	82 000.00
041	Opérations patrimoniales (9)	5 880,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	5880,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		625 880.00	699 125.55	699 125.55
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		4 746 244.59	1 610 000.00	1 610 000.00

RESTES A REALISER 2025	1 165 965.96
AFFECTATION COMPTE 1068	95 184.44

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 871 150.40
---	---------------------

⇒ Des recettes réelles pour 1 006 058.89 euros

➤ Chapitre 10 les dotations 394 000 euros

Le FCTVA se maintient car calculé sur dépenses du CA 2024. La taxe d'aménagement a été minorée et sera réajustée en fonction de ce qui sera réellement perçu.

➤ Chapitre 16 recours à l'emprunt pour lequel sont inscrits 516 874.45 €

Le recours à l'emprunt reste très modéré puisque la Ville reste en dessous de la moyenne de la strate.

⇒ **Des recettes d'ordre pour 699 125.55 euros :**

- **Les dotations aux amortissements pour 270 000 €**
- **Le virement de la section de fonctionnement pour 429 125.55 €**

B / DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement s'établissent à **2 871 150.40 €**.

Les dépenses d'investissement se votent au chapitre mais également par opération.

VOTE DU BUDGET				
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES				
Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	221 482.40	115 000.00	115 000.00
202	Frais réalisation documents urbanisme	49 140,00	30 000.00	30 000.00
2031	Frais d'études	154 130.00	70 000.00	70 000.00
2051	Concessions et droits similaires	18 212.40	15 000.00	15 000.00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	1 656 850.60	905 000.00	905 000.00
2111	Terrains nus	70 000,00	20 000.00	20 000.00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	10 000,00	30 000.00	30 000.00
2128	Autres agencements et aménagements	194 718,00	25 000.00	25 000.00
21312	Constructions bâtiments scolaires	113 149.68	90 000.00	90 000.00
21318	Constructions autres bâtiments publics	328 934.37	250 000.00	250 000.00
2151	Réseaux de voirie	0,00	200 000.00	200 000.00
2152	Installations de voirie	505 009,64	60 000,00	60 000,00
21534	Réseaux d'électrification	116 130.78	50 000.00	50 000.00
217831	Matériel informatique scolaire	8 068,58	25 000	25 000
21828	Autres matériels de transport	55 000,00	25 000.00	25 000.00
21838	Autre matériel informatique	20 804,00	30 000.00	30 000.00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	83 496,82	0.00	0.00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	37 700.00	0,00	0.00
2188	Autres immobilisations corporelles	113 838.73	100 000.00	100 000.00
	Dépenses d'équipements	3 503 650,80	1 020 000.00	1 020 000.00
13	Subventions d'investissement	571 110,00		
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	553 000,00	570 000.00	570 000.00
1641	Emprunts en euros	540 000,00	560 000.00	560 000.00

165	Dépôts et cautionnements reçus	13 000.00	10 000.00	10 000.00
27	Autres immobilisations financières	11 000,00	20 000.00	20 000.00
041	Opération patrimoniales	5 880.00		
2313	Constructions	5 880.00		
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		4 644 640.80	1 610 000.00	1 610 000.00

RESTES A REALISER 2025	638 024.85
-------------------------------	-------------------

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	623 125.55
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 871 150.40
---	---------------------

+

Détail répartition par chapitres hors opérations :

- **Le chapitre 20 (hors opérations) regroupe les modifications de PLU, les études et acquisitions de logiciels** pour une provision de 115 000 €.
- **Le chapitre 21 (hors opérations) regroupe les travaux dans les bâtiments, ceux concernant la voirie, et les acquisitions de matériel** pour une provision de 905 000 €.

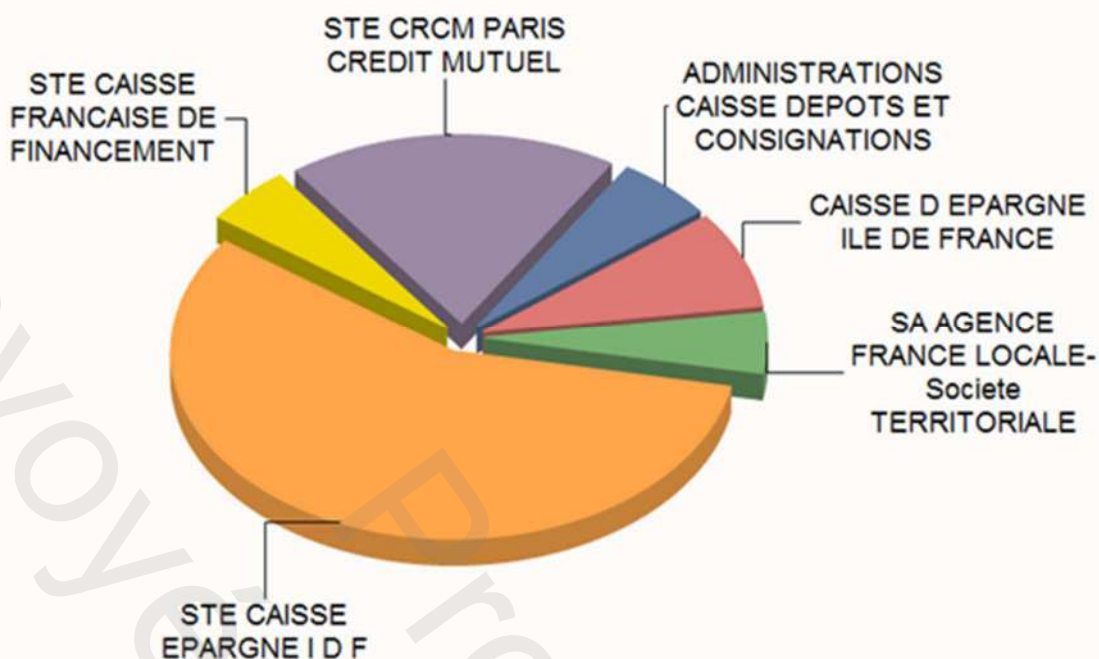
Le chapitre 16 concerne le remboursement du capital de la dette et le remboursement de cautions pour 570 000 €

C/ LA DETTE ET LA CAF

C.1 La Dette

La structure de la dette est composée de taux fixes et un emprunt indexé sur le LIVRET A. La ville ne détenant aucun emprunt à taux structurés, l'ensemble de la dette est classé 1-A dans la grille de classification Gissler, ce qui correspond au niveau de risque le plus faible.

Répartition des échéances par prêteur pour l'exercice



ADMINISTRATIONS CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	37 718,10 €	5,5%
CAISSE D EPARGNE ILE DE FRANCE	58 353,80 €	8,4%
SA AGENCE FRANCE LOCALE- Societe TERRITORIALE	36 746,62 €	5,3%
STE CAISSE EPARGNE I D F	393 404,93 €	56,9%
STE CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT	35 033,92 €	5,1%
STE CRCM PARIS CREDIT MUTUEL	130 354,93 €	18,8%
Total :	691 612,30 €	100,0%

Au 01/01/2026 la dette par habitant est de 591 €, contre 755 € pour les communes de la strate démographique (5000 à 10 000 habitants) en 2024. Nous accusons une dégradation conjoncturelle depuis 2024 due à la baisse observée de certaines recettes dont la vente des biens qui s'enregistre en fonctionnement recettes.



Au 01/01/2026, l'encours de dette d'un montant de 5.2 M€ est constitué de 16 emprunts à taux fixe dont la durée résiduelle moyenne est de 11 ans, incluant le prêt sur 40 années contracté auprès de la CDC pour la construction de la MDPE en 2017.

Dans un contexte économique caractérisé par la volatilité des marchés financiers et des contraintes budgétaires, les conditions de financement des collectivités territoriales ont connu une augmentation significative des coûts d'emprunt ces dernières années. En 2024, le taux moyen des nouveaux financements contractés par les collectivités s'est élevé à environ 3,63 %, reflétant la remontée progressive des taux d'intérêt et un environnement monétaire plus strict. Cette hausse a entraîné une augmentation des charges financières, impactant les budgets de fonctionnement.

Pour 2025 et 2026, l'accès à l'emprunt reste plus difficile, les banques, dans le contexte économique actuel, étant prudentes dans l'octroi de crédits. Bessancourt n'échappe pas à cette tendance, ce qui conduit la collectivité à diversifier ses recherches auprès d'autres organismes bancaires pour optimiser ses conditions de financement. Cette situation rend le recours à l'emprunt plus coûteux pour les projets d'investissement locaux et incite à une gestion prudente et ciblée des financements.

C.2 L'épargne

L'épargne accuse une dégradation depuis 2022. En cause pour toutes les collectivités les dépenses de fonctionnement (213,5 milliards d'euros) qui ont connu en 2023 leur plus forte croissance « depuis près

de quinze ans » avec + 4,9 %. La hausse de deux postes de dépenses ont été particulièrement fortes : les charges à caractère général (achats, contrats de prestations de services...) qui ont bondi de 11,6 % et les frais de personnel qui ont augmenté de + 4,1 % à cause des différentes mesures gouvernementales de revalorisations salariales. De plus la perte de recettes issues des transactions immobilières et le décalage des ventes ont concouru également à cette baisse de l'épargne en 2023. En 2024 la situation s'améliore légèrement.

2021 (en milliers d'€)	2022 (en milliers d'€)	2023 (en milliers d'€)	2024 (en milliers d'€)	2025 (en milliers d'€)	EPARGNE
1 477	188	-90	322	197	Epargne de gestion (Recettes réelles de fonctionnement - Dépenses réelles de fonctionnement - intérêts dette)
1 381	93	-90	456	335	Epargne brute = épargne de gestion - intérêts

C.3 La CAF

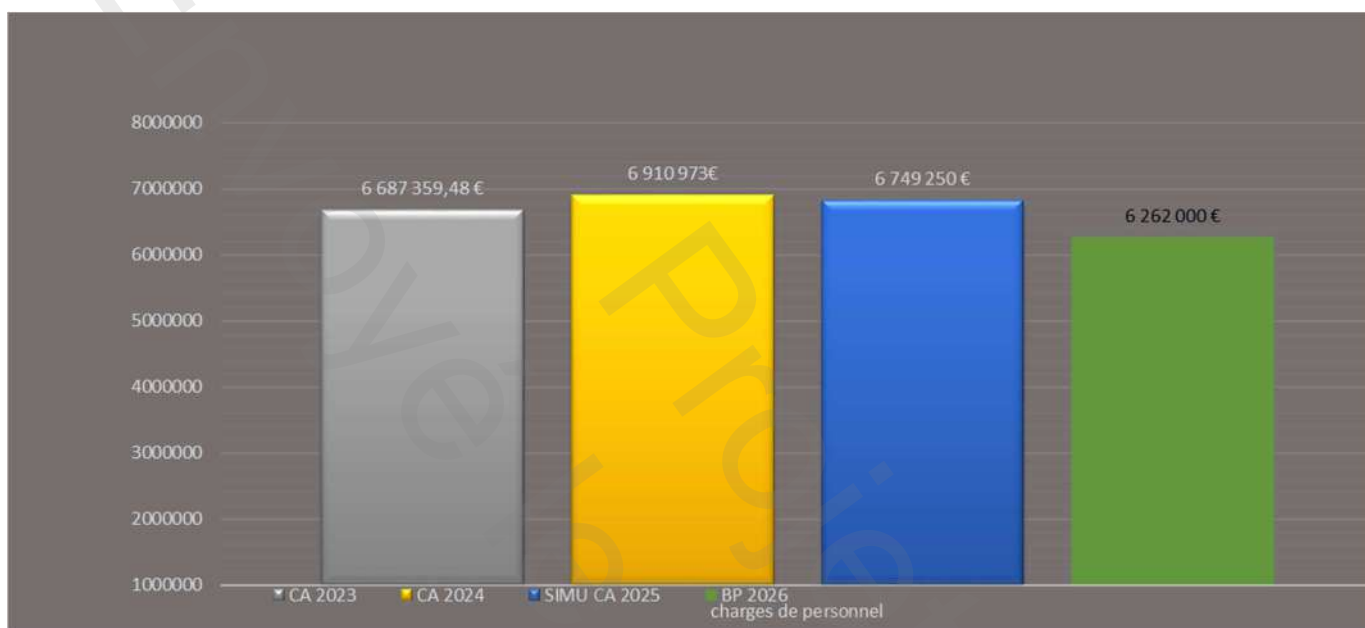
En 2024, la capacité d'autofinancement de la commune apparaît sensiblement inférieure à celle des communes de même strate. L'excédent brut de fonctionnement s'élève à 612 k€, soit 74 € par habitant, contre 230 € par habitant en moyenne pour la strate, représentant 5,22 % des produits (17,47 % pour la moyenne). La CAF brute atteint 445 k€, soit 54 € par habitant, mais ne représente que 3,79 % des produits, contre 16,24 % pour les communes comparables. Après remboursement du capital de la dette, la CAF nette devient négative (-54 k€, soit -7 € par habitant), alors que la moyenne de la strate demeure positive. Cette situation traduit des marges de manœuvre financières limitées et renforce la nécessité d'une gestion prudente et maîtrisée des finances communales ce que la Ville s'applique à faire depuis des années.

En milliers d'€	€ par habitants	Moyenne de la strate	2024	Ratios de structure	Moyenne de la strate
			AUTOFINANCEMENT	en % des produits CAF	
612	74	230	Excédent brut de fonctionnement	5,22	17,47
445	54	214	Capacité d'autofinancement = CAF	3,79	16,24

-54	-7	130	CAF nette du remboursement en capital des emprunts	-0,46	9,89
-----	----	-----	--	-------	------

2. LE VOLET RESSOURCES HUMAINES.

Les charges de personnel



Les charges de personnel représentent 55% des charges réelles de fonctionnement en 2026 contre 57% en 2025.

De façon constante, une attention toute particulière est portée sur les frais de personnel, qui représentent plus de la moitié des dépenses réelles de fonctionnement de la Ville.

Aussi, la Ville prévoit pour 2026 une progression limitée compte tenu du contexte actuel et des besoins déjà couverts en 2025. En effet l'accroissement de la population nécessite réglementairement d'augmenter nos effectifs des secteurs de l'enfance et petite enfance.

Cette prévision intègre la poursuite de la maîtrise des effectifs, la recherche d'optimisation constante des organisations ainsi que la valorisation de l'engagement, de l'atteinte des objectifs.

Cette prévision intègre donc le transfert du personnel restauration/entretien des offices au SIRCEB depuis le 01 septembre 2025.

Des facteurs externes impactant le budget des charges de personnel dont :

- le glissement vieillesse technicité (GVT) est l'augmentation « mécanique » de la masse salariale des agents publics en raison de l'augmentation de leur rémunération liée à leur déroulement de carrière (avancements d'échelon, de grade...). En 2026, le GVT est estimé à 30 000 € ;
- Revalorisation du SMIC de 1.18 % au 01 janvier 2026 soit 5 000 € ;
- Revalorisation des IFSE suivant les lignes directrices de gestion et la mise en place de l'IFE pour la police municipale en année pleine soit + 50 000 € ;
- La réforme de la protection sociale est entrée en vigueur au 01 janvier 2022. La participation de la collectivité est de 15 € brut pour l'ensemble des agents ayant souscrits une complémentaire du contrat groupe avec le CIG et à partir du 1^{er} janvier 2025 7 € pour la prévoyance. Environ 50 agents ont souscrits à la protection santé et quasiment autant pour la prévoyance.

Des facteurs internes dont les effets se traduisent par des hausses ou des baisses dont :

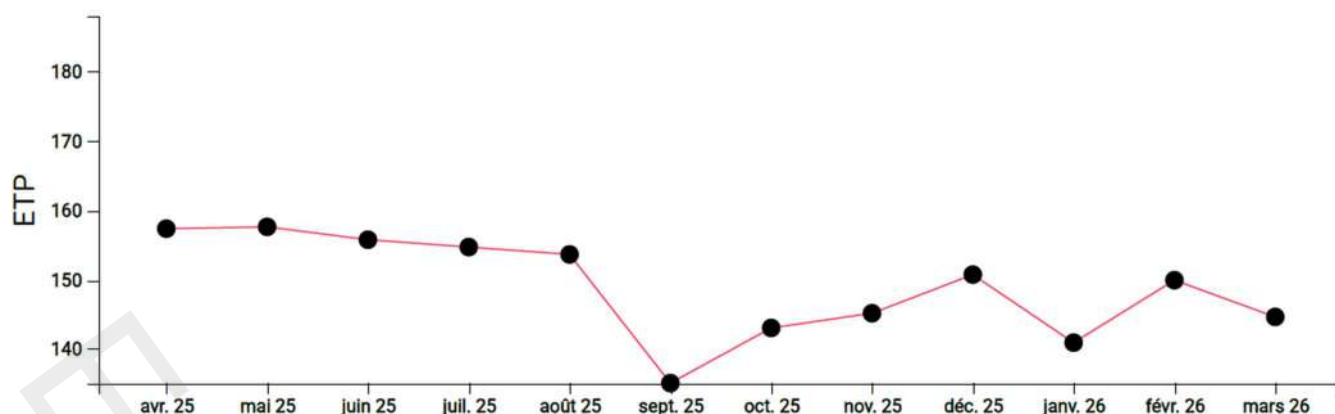
- Un seul départ en retraite d'ici fin 2026 dont le remplacement est déjà anticipé sur le secteur petite enfance -20 000 € ;
- 1 réintégration, en août suite à une fin de disponibilité de 5 ans + 25 000 € ;
- Le versement du CIA depuis 3 années dont l'impact budgétaire représente 80 000 € valorisant selon les critères déterminés dans la délibération adoptée en 2022, la valeur professionnelle et l'implication des agents ;
- Le recrutement de 2 agents de police municipale en remplacement des ASVP suivant les besoins de la collectivité + 70 000 €
- Transfert du personnel restauration/entretien des offices en année pleine – 600 000 € que l'on retrouve en partie au chapitre 011 .

La politique de gestion des ressources humaines

En matière de politique de Gestion des Ressources Humaines, Bessancourt s'attache à rendre un service public de qualité.

La volonté de la collectivité en gestion RH est de soutenir l'ensemble des agents, de mettre en œuvre les formations permettant l'actualisation et la montée en compétences, de développer les parcours professionnels en interne, de favoriser la culture de l'égalité pour que chacun ait une place et puisse contribuer à enrichir les projets collectifs.

1/ Les effectifs



Effectifs ETP	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Total	Moyenne
Effectifs	183	188	183	181	172	165	178	183	187	177	187	178	2 162	180
Evolution M-12 Effectifs	-4,69 %	-6 %	-5,18 %	-5,73 %	-1,71 %	4,43 %	2,89 %	0,55 %	-1,06 %	-6,35 %	1,08 %	-5,32 %		
ETP	157,3	157,51	155,63	154,74	153,53	135,04	142,86	145,22	150,78	140,75	149,82	144,54	1 787,72	148,98
Evolution M-12 ETP	-0,86 %	0,69 %	-0,89 %	-2,07 %	1,47 %	-2,79 %	-3,3 %	-5,7 %	-2,94 %	-9,24 %	-5,57 %	-7,14 %		

Au 01 mars 2026, il y a 178 agents représentant 148 équivalent temps plein.

Il s'agit de l'ensemble des agents ayant été rémunérés au moins une journée.

Si la part d'agents non permanents semble élevée, il convient de rappeler que les contractuels non permanents correspondent à des emplois saisonniers liés à un accroissement temporaire d'activité, ou à des vacations (cas sur certains agents d'entretien, ou dans le secteur de l'animation durant les congés pour les ALSH, ou de l'aide aux devoirs.

Composition des effectifs des agents permanents

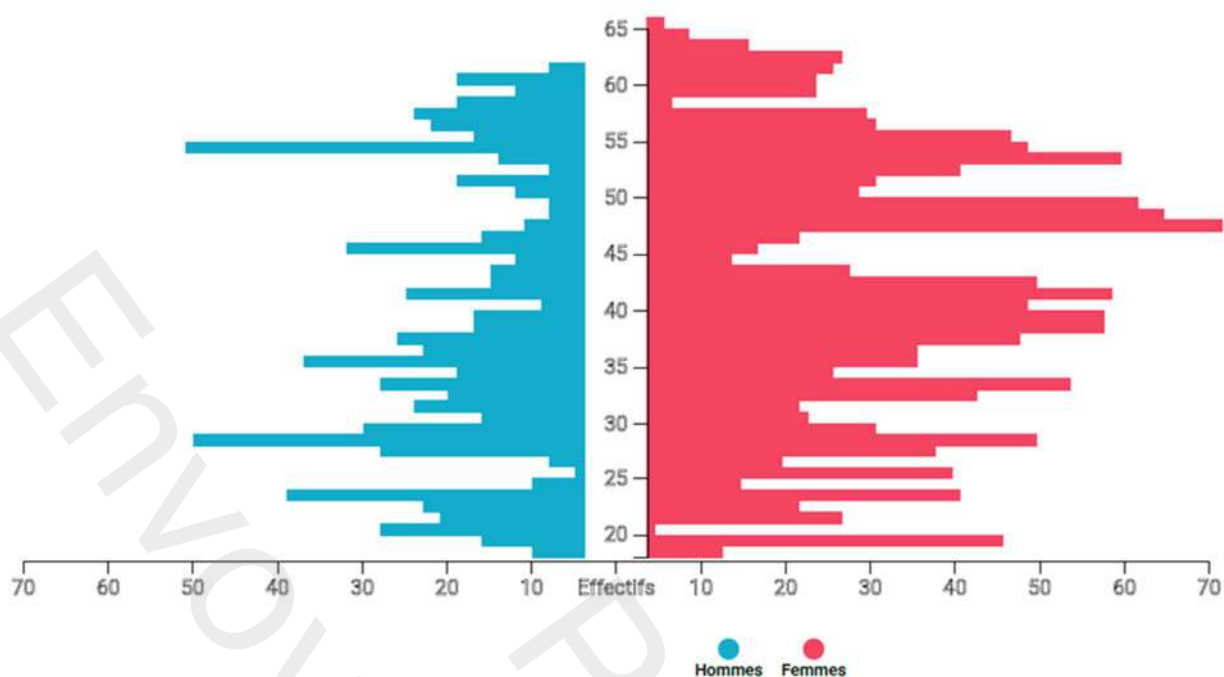
La ville de Bessancourt se situe dans la moyenne des villes de même strate en Ile-de France affiliées au Centre Interdépartemental de Gestion de la grande couronne.

Le taux de féminisation des emplois est quant à lui plus élevé que le taux moyen des autres villes (63 %). Cette forte proportion des femmes s'explique par le fait que la ville a en régie un établissement d'accueil des jeunes enfants, des agents d'entretien, et des ATSEM qui sont des postes essentiellement occupés par des femmes. Le taux de féminisation est aussi important dans les postes de direction de la ville.

Age de vos effectifs

Les élus et conseiller ESE sont exclus de cette analyse

Age



Regroupement Profil(s)	Age minimum	Age moyen	Age maximum
Titulaires	24 ans	46 ans	63 ans
Contractuels de droit public	18 ans	37 ans	83 ans
Contractuels de droit privé	19 ans	22 ans	30 ans
Assistantes maternelles	52 ans	54 ans	55 ans
Autres	25 ans	41 ans	56 ans

adelyce •

Rapport généré le 27/03/2026 à 09:53.

Document réalisé par Adelyce à partir de l'intégration de vos données de paie.

A Bessancourt, l'âge moyen des agents est de 45 ans contre 46.78 en moyenne dans les villes de strates similaires.

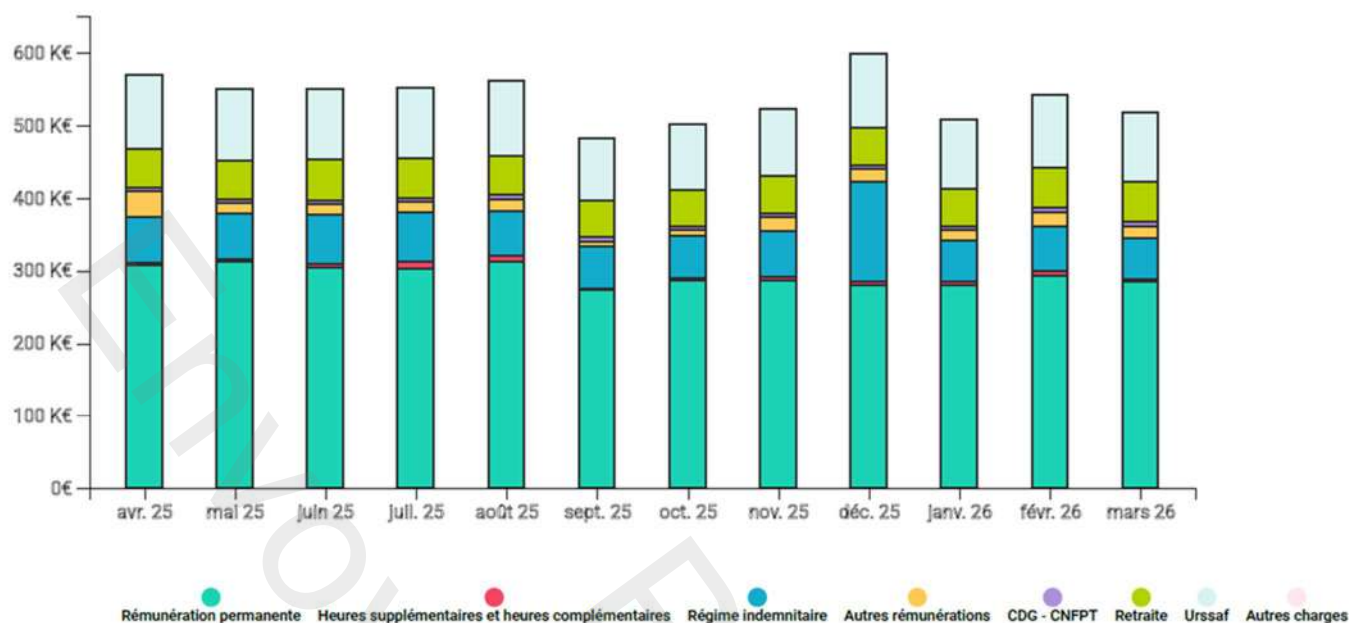
2/ Budget et Rémunérations

En 2026 les charges de personnel représentent 55% des charges réelles de fonctionnement.

Il ressort des données sociales du CIG que la rémunération des agents de Bessancourt est plus élevée que la moyenne des villes de strates similaires toutes catégories confondues et tous statuts confondus

Votre masse salariale

Les élus et conseiller ESE sont exclus de cette analyse



	2025												2026			Moyenne	Total
Type de Rém.	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars					
Rémunération permanente	306 953	311 728	304 580	301 776	312 617	273 025	286 461	286 239	280 385	280 057	292 047	284 548	293 368			293 368	3 520 418
Heures supplémentaires et heures complémentaires	3 383	3 636	4 556	10 975	7 224	2 156	3 704	4 714	3 608	4 243	7 867	3 741	4 984			4 984	59 807
Régime indemnitaire	63 297	63 146	67 997	67 411	62 229	57 796	57 150	62 796	138 841	56 976	60 141	56 524	67 859			67 859	814 304
Autres rémunérations	34 858	13 843	13 497	14 339	16 303	7 377	8 075	18 998	16 592	13 817	20 266	16 465	16 202			16 202	194 429
CDG - CNFPT	5 811	5 695	5 753	5 675	5 936	5 075	5 296	5 427	5 777	5 301	5 603	5 339	5 557			5 557	66 688
Retraite	53 596	53 875	55 600	54 100	53 523	50 012	50 033	51 275	50 694	52 624	55 426	55 208	52 997			52 997	635 968
Urssaf	101 026	98 092	98 182	97 710	103 848	85 809	91 163	93 500	101 864	94 393	100 783	94 831	96 767			96 767	1 161 201
Autres charges	1	2	2	1	2	1	1	2	1	1	1	1	1			1	17
Total	568 926	550 016	550 169	551 987	561 682	481 252	501 883	522 951	597 763	507 411	542 135	516 657	537 736			537 736	6 452 831

Il convient également de préciser que la part du régime indemnitaire (IFSE et CIA) représente 18 % du montant de la rémunération des agents, contre 14% en moyenne pour les autres villes. Cela démontre que le niveau de rémunération à Bessancourt est bien positionné par rapport aux autres villes de même strate. C'est un moyen de fidéliser les agents.

3/ Evolution professionnelle

La commune de Bessancourt poursuit sa politique de gestion et de valorisation du personnel municipal dans le cadre des moyens disponibles. L'évolution professionnelle des agents est toutefois limitée par la classification de la ville en tant que commune de moins de 10 000 habitants.

Conformément à la réglementation, l'affiliation au Centre de Gestion est obligatoire pour les communes et leurs établissements publics dont l'effectif est inférieur à 350 fonctionnaires titulaires ou stagiaires à temps complet (article 2 du décret du 26 juin 1985). Dans ce cadre, l'avancement au choix s'effectue par inscription sur une liste d'aptitude. Les agents promouvables sont inscrits par ordre alphabétique, après appréciation de leur valeur professionnelle et de l'expérience acquise, conformément aux critères fixés par les lignes directrices de gestion de la collectivité ou de l'établissement. La liste est établie par le président du centre départemental de gestion pour l'ensemble des collectivités affiliées, sur proposition de l'autorité territoriale. Le nombre de postes ouverts chaque année étant généralement insuffisant, les opportunités de progression restent limitées. Depuis environ dix ans, la commune présente en moyenne 5 à 8 dossiers annuels visant à valoriser l'engagement et le professionnalisme des agents, mais ces propositions n'ont pas été retenues par la Commission Intercommunale de Gestion (CIG).

Malgré ces contraintes, la commune maintient ses efforts pour soutenir la formation, la reconnaissance et la motivation des agents, dans le respect des cadres réglementaires et budgétaires existants.

L'avancement de grade, qui se matérialise par l'inscription sur un tableau d'avancement, peut être soumis à diverses conditions selon le statut particulier du cadre d'emplois concerné, principalement des conditions d'ancienneté, mais aussi parfois liées à l'exercice de certaines fonctions ou à l'âge. La commune de Bessancourt favorise l'avancement de grade dès lors que l'agent remplit l'ensemble des conditions requises, dans le respect des lignes directrices de gestion de la collectivité.

4/ La formation professionnelle

Dans le secteur de la formation professionnelle, Bessancourt a dépensé plus de 60 000 euros. La commune de Bessancourt a adopté en 2025 son plan de formation triennal, visant à favoriser l'accès des agents aux formations qualifiantes et à soutenir le développement de leurs compétences. Ce plan constitue un outil structurant pour accompagner la montée en compétences du personnel, tout en s'inscrivant dans le cadre budgétaire et réglementaire existant.

6/ Prévention des risques professionnels

La commune de Bessancourt poursuit sa politique de prévention des risques professionnels en adhérant à deux services proposés par le Centre de Gestion : un ACO (Agent Chargé de la Mise en Œuvre de la prévention) et un ACFI (Agent Chargé de la Fonction d'Inspection). Ces dispositifs permettent de réaliser

des visites régulières des sites municipaux afin d'identifier les risques et de proposer des mesures correctives. En 2025, ces visites ont été effectuées dans un certain nombre de bâtiments communaux, contribuant à renforcer la sécurité et les conditions de travail des agents.

Par ailleurs, les agents, selon les fonctions qu'ils occupent, disposent des équipements de protection individuelle nécessaires pour assurer leur sécurité lors de l'exercice de leurs missions.

Conclusion

Le budget primitif 2026 de la commune de Bessancourt a été élaboré dans un contexte marqué par des contraintes économiques et institutionnelles significatives. Les communes doivent en effet faire face à la réduction des dotations de l'État, à la réforme territoriale visant à rationaliser les structures et optimiser les ressources, à la pression accrue sur la maîtrise des effectifs de la fonction publique territoriale, au maintien des services publics malgré des budgets en baisse, ainsi qu'à la nécessité d'ajuster les investissements aux ressources disponibles.

Voté avant le 30 avril, ce budget s'inscrit dans la continuité des dépenses obligatoires liées aux compétences de la collectivité et assure le maintien des services existants. Il constitue ainsi un outil de gestion permettant à la commune de répondre aux besoins essentiels de la population. La nouvelle majorité municipale proposera, au cours de l'année, des décisions modificatives afin de mettre en œuvre ses orientations politiques.

Un enjeu majeur pour la collectivité demeure le rétablissement d'un fonds de roulement dégradé et de la trésorerie, conséquence de la non-réalisation, dans les délais prévus, des ventes de biens budgétés, en lien avec des aléas conjoncturels. La gestion prudente et ciblée de ce budget permettra à Bessancourt de poursuivre ses missions tout en consolidant sa capacité financière pour les exercices à venir.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ce projet de Budget Primitif 2026 de la Ville.



FINANCES PUBLIQUES

COMMUNE : 060 BESSANCOURT
ARRONDISSEMENT : 95 PONTOISE
TRÉSORERIE OU SGC : SGC D'ERMONT

Annexe n°03(b)-29-04-26

N° 1259 COM (1)

TAUX

FDL

2026

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2026

Taxes	Bases d'imposition effectives 2025 1	Taux de référence 2026 2	Taux plafonds 2026 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2026 4	Produits référence 2026 (col. 4 x col. 2) 5	Taux votés 2026 6	Produits attendus 2026 (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	9 849 214	39,64	99,70	10 125 000	4 013 550	39,64	4 013 550
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	88 406	48,79	163,32	79 200	38 642	48,79	38 642
Taxe d'habitation (TH)	247 933	19,80	50,89	206 300	40 847	19,80	40 847
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
				Total	4 093 039		

Majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (MTHRS) – article 1407 ter (CGI)	Bases d'imposition effectives 2025	Taux de référence de TH 2026	Taux de MTHRS applicable en 2026	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Produit référence (col. 4 x col. 2 x col. 3) 2026	Produit attendu (col. 4 x col. 3 x taux TH voté 2026)	
	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	4 093 039

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il est inutile de remplir cette rubrique en cas de vote des taux de référence ou de variation différenciée.

Total des produits attendus

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	Produit total souhaité		39,64	
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	4 093 039	= 1,000000	48,79	
Taxe d'habitation (TH)			19,80	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)			

Si la diminution sans lien
des taux a été décidée en 2026,
cochez la case : ☐

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2026

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	26 576			51 257	0	- 460 913	1 807 354	1 424 274

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2026
4 093 039		1 424 274		5 517 313

A CERGY-PONTOISE

Le 17 MARS 2026

Pour la Direction des Finances publiques,
HELENE CROCQUEVIELLELe 2/04/2026
Pour la Commune,

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière sur le bâti :

a. Personnes de condition modeste	1 647
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Locaux industriels	29 043
d. Logements sociaux et longue durée	19 311

Taxe foncière sur le non bâti :

	1 256
--	-------

Taxe d'habitation :

a. Dotation pour perte de THLV	
b. Dotation pour recentrage THRS	
c. Mayotte	>>>

Cotisation foncière des entreprises :

a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	>>>
b. Base minimum	
c. Locaux industriels	
d. Autres allocations	

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière sur le bâti :

a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	1 172 541

Taxe foncière sur le non bâti :

a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi (terres agricoles)	4 764
c. Par la loi (autres)	68

Cotisation foncière des entreprises :

a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

a. Résidences secondaires et assimilées	206 300
b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>
c. Correction des bases THRS	-43 238
d. Correction des bases THLV	>>>
e. Correction des bases MTHRS	>>>

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES

a. Éoliennes et hydroliennes	
b. Centrales électriques	
c. Centrales photovoltaïques	
d. Centrales hydrauliques	
e. Centrales géothermiques	
f. Transformateurs électriques	
g. Stations radioélectriques	
h. Installations gazières et autres	
i. Taxe sur les pylônes	26 576

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA compensant la TH	>>>
b. TVA compensant la CVAE	0
c. Coefficient correcteur	1,446311
d. Taux FB commune 2020	22,46
e. Taux FB département 2020	17,18

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2025 au niveau :		Taux plafonds de 2026	Taux des EPCI de 2025	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2026 (col. 14 - col. 15)
	national 12	départemental 13			
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	39,79	40,99	102,48	2,78	99,70
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	51,19	69,01	172,53	9,21	163,32
Taxe d'habitation (TH)	23,67	22,50	59,18	8,29	50,89
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2026 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Taux moyen départemental	17,45
b. Taux maximum de la majo	>>>

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2025 au niveau :

a. National	>>>
b. Communal	>>>

Taux maximum :

a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>
b. Taux maximum de la majoration spéciale	>>>

Taux de CFE perçue en 2025 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

26,07



COMMUNE : C060 BESSANCOURT

ARRONDISSEMENT : 95 PONTOISE

FINANCES PUBLIQUES TRÉSORERIE SPL OU SGC : SGC D'ERMONT

Annexe n°03(b)-29-04-26

N° 1259 CC

TAUX

FDL

2026

RÉFORME FISCALE : DÉTERMINATION DU COEFFICIENT CORRECTEUR COMMUNAL

En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.

La sur ou sous-compensation est neutralisée chaque année depuis 2021 par l'application d'un coefficient correcteur au produit de TFPB qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau de 2020, à l'allocation compensatrice de TFPB relative à la diminution de moitié des valeurs locatives des locaux industriels (A du III de l'article 29 de la loi de finances pour 2021) et à la compensation pour perte de base et de produit de TFPB (article 138 de la loi de finances pour 2024).

Les articles 41 de la loi n° 2021-1900 de finances initiale pour 2022 et 11 de la loi n° 2022-1157 de finances rectificative pour 2022 ont modifié l'article 16 de la loi 2019-1479 de finances pour 2020 qui définit le calcul du coefficient correcteur.

I – RESSOURCES À COMPENSER

Bases communales de TH des résidences principales pour 2020 x Taux de TH 2017*.....	11 832 394	x	20,03	=	2 370 502
dont bases des rôles supplémentaires de TH de 2020 émis jusqu'au 15 novembre 2021.....	17 383				* Taux de TH de 2017 de la commune et, le cas échéant, des syndicats
+ Allocations compensatrices de TH versées à la commune en 2020 au titre des exonérations compensées.....					125 424
+ Produit annuel moyen des rôles supplémentaires de TH des résidences principales perçu par la commune de 2018 à 2020.....					7 933
= Ressources communales supprimées par la réforme.....					2 503 859 (A)

II – RESSOURCES DE COMPENSATION

Produit net de TFPB perçu par le département en 2020 sur la commune.....					1 214 247
+ Allocations compensatrices de TFPB versées au département en 2020 pour les exonérations compensées sur la commune.....					389
= Ressources départementales affectées à la commune par la réforme.....					1 214 636 (B)

III – TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES APRÈS RÉFORME

Produits nets de TFPB perçus en 2020 par la commune et le département sur la commune..	1 674 374	+	1 214 247	=	2 888 621 (C)
--	-----------	---	-----------	---	---------------

IV – SUR- OU SOUS-COMPENSATION (AVANT APPLICATION DU COEFFICIENT CORRECTEUR) ET CALCUL DU COEFFICIENT CORRECTEUR

Différence entre les ressources à compenser et celles transférées du département...	2 503 859 (A)	-	1 214 636 (B)	=	1 289 223 (D)
---	---------------	---	---------------	---	---------------

Coefficient correcteur = 1 +	différence de ressources		1 289 223 (D)		
	= 1 +				
	TFPB « après réforme »		2 888 621 (C)	=	1,446311 (E)

Si (D) > 0 et (E) > 1, la commune est sous-compensée.

Si (D) < 0 et (E) < 1, la commune est sur-compensée.

Le coefficient correcteur ne s'applique pas aux communes sur-compensées avec une différence (D) inférieure en valeur absolue à 10 000 €.

**ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT 2025
EN DEPENSE**Collectivité : **VILLE DE BESSANCOURT**Budget : **BUDGET VILLE****2025**

Compte	Fonction	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant resté à réaliser
Chapitre - 001		255 503,30 €	0,00 €	0,00 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	01	255 503,30 €	255 503,30 €	0,00 €
Chapitre - 13		571 110,00 €	571 110,00 €	0,00 €
13362 - Fonds équip. amort. - Dotation soutien à l'investissement local	845	109 125,00 €	109 125,00 €	0,00 €
1337 - Fonds équip. amort. - Fonds régional dév. et emploi (outre-mer)	845	461 985,00 €	461 985,00 €	0,00 €
Chapitre - 16		553 000,00 €	536 429,81 €	0,00 €
1641 - Emprunts en euros	01	540 000,00 €	536 429,81 €	0,00 €
165 - Dépôts et cautionnements reçus	01	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
165 - Dépôts et cautionnements reçus	311	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Chapitre - 20		221 482,40 €	42 954,04 €	43 032,12 €
202 - Frais études, élaboration, modif et révisions doc d'urbanisme	515	49 140,00 €	4 908,00 €	0,00 €
2031 - Frais d'études	020	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2031 - Frais d'études	023	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2031 - Frais d'études	515	108 122,00 €	30 819,76 €	34 860,00 €
2031 - Frais d'études	518	46 008,00 €	6 156,00 €	0,00 €
2051 - Concessions et droits similaires	020	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
2051 - Concessions et droits similaires	515	3 212,40 €	1 070,28 €	8 172,12 €
Chapitre - 21		165 850,60 €	669 080,91 €	545 972,55 €
2111 - Terrains nus	410	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2111 - Terrains nus	515	70 000,00 €	94 661,00 €	0,00 €
2112 - Terrains de voirie	410	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2121 - Plantations d'arbres et d'arbustes	410	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2121 - Plantations d'arbres et d'arbustes	511	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
2128 - Autres agencements et aménagements	321	110 000,00 €	0,00 €	3 128,38 €

Annexe n°03(c)-29-04-26

2128 - Autres agencements et aménagements	325	51 468,00 €	51 468,00 €	0,00 €
2128 - Autres agencements et aménagements	518	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2128 - Autres agencements et aménagements	70	33 250,00 €	6 450,00 €	6 000,00 €
2128 - Autres agencements et aménagements	845	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21311 - Constructions bâtiments administratifs	020	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21312 - Constructions bâtiments scolaires	211	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
21312 - Constructions bâtiments scolaires	212	77 982,64 €	13 203,18 €	4 265,16 €
21312 - Constructions bâtiments scolaires	213	15 167,04 €	15 167,04 €	0,00 €
21312 - Constructions bâtiments scolaires	281	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21312 - Constructions bâtiments scolaires	443	0,00 €	0,00 €	9 933,97 €
21318 - Constructions autres bâtiments publics	025	7 253,63 €	7 253,63 €	0,00 €
21318 - Constructions autres bâtiments publics	321	93 836,40 €	13 836,40 €	8 427,60 €
21318 - Constructions autres bâtiments publics	325	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21318 - Constructions autres bâtiments publics	326	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21318 - Constructions autres bâtiments publics	411	11 643,00 €	11 643,00 €	0,00 €
21318 - Constructions autres bâtiments publics	420	0,00 €	0,00 €	2 591,84 €
21318 - Constructions autres bâtiments publics	501	0,00 €	8 929,44 €	35 691,39 €
21318 - Constructions autres bâtiments publics	510	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21318 - Constructions autres bâtiments publics	80	216 201,34 €	19 490,06 €	0,00 €
2151 - Réseaux de voirie	845	0,00 €	214 128,66 €	399 974,41 €
2152 - Installations de voirie	845	505 009,64 €	5 009,64 €	2 664,70 €
21532 - Réseaux d'assainissement	410	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21534 - Réseaux d'électrification	321	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €
21534 - Réseaux d'électrification	322	6 230,62 €	0,00 €	0,00 €
21534 - Réseaux d'électrification	501	455,76 €	455,76 €	0,00 €
21534 - Réseaux d'électrification	512	0,00 €	0,00 €	36 013,64 €
21534 - Réseaux d'électrification	845	101 444,40 €	34 462,39 €	16 982,01 €
21538 - Autres réseaux	845	0,00 €	7 224,00 €	1 476,00 €
2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	410	0,00 €	0,00 €	0,00 €
217831 - Matériel informatique scolaire (mise à dispo)	020	5 855,78 €	5 855,78 €	0,00 €
217831 - Matériel informatique scolaire (mise à dispo)	420	2 212,80 €	0,00 €	0,00 €
2181 - Installations générales, agencements et aménagements divers	020	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21828 - Autres matériels de transport	321	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
21828 - Autres matériels de transport	326	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21828 - Autres matériels de transport	410	0,00 €	23 756,00 €	0,00 €
21828 - Autres matériels de transport	510	50 000,00 €	39 591,86 €	2 301,60 €

Annexe n°03(c)-29-04-26

21838 - Autre matériel informatique	020	20 804,00 €	8 910,00 €	804,00 €
21838 - Autre matériel informatique	410	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21841 - Matériel de bureau et mobilier scolaires	211	0,00 €	9 046,83 €	4 744,43 €
21841 - Matériel de bureau et mobilier scolaires	212	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21841 - Matériel de bureau et mobilier scolaires	213	79 500,00 €	0,00 €	0,00 €
21841 - Matériel de bureau et mobilier scolaires	311	800,00 €	0,00 €	0,00 €
21841 - Matériel de bureau et mobilier scolaires	313	1 600,00 €	0,00 €	0,00 €
21841 - Matériel de bureau et mobilier scolaires	331	1 596,82 €	2 265,33 €	0,00 €
21848 - Autres matériels de bureau et mobiliers	020	-10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
21848 - Autres matériels de bureau et mobiliers	11	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
21848 - Autres matériels de bureau et mobiliers	213	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21848 - Autres matériels de bureau et mobiliers	281	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21848 - Autres matériels de bureau et mobiliers	30	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €
21848 - Autres matériels de bureau et mobiliers	331	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
21848 - Autres matériels de bureau et mobiliers	410	18 700,00 €	0,00 €	0,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	020	61 057,73 €	15 260,81 €	0,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	022	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	023	11 343,00 €	11 342,41 €	0,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	211	0,00 €	0,00 €	3 848,54 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	212	5 387,00 €	5 386,78 €	0,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	281	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	30	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	321	4 000,00 €	14 010,30 €	0,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	410	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	420	8 200,00 €	7 629,90 €	0,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	443	0,00 €	0,00 €	3 444,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	510	0,00 €	0,00 €	1 834,08 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	511	6 557,00 €	5 276,37 €	0,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	70	7 618,00 €	12 690,76 €	0,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	845	9 676,00 €	4 675,58 €	1 846,80 €

Chapitre - 27

11 000,00 €

1 530,20 €

0,00 €

275 - Dépôts et cautionnements versés

01

10 000,00 €

0,00 €

0,00 €

275 - Dépôts et cautionnements versés

632

1 000,00 €

1 530,20 €

0,00 €

Opération - 1004

56 832,00 €

42 672,00 €

0,00 €

2031 - Frais d'études

321

56 832,00 €

42 672,00 €

0,00 €

Annexe n°03(c)-29-04-26

Operation - 1011		1 202 155,80 €	907 192,12 €	49 020,18 €
2031 - Frais d'études	020	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2031 - Frais d'études	023	420,00 €	420,00 €	0,00 €
2031 - Frais d'études	845	36 498,00 €	33 914,10 €	2 583,90 €
21311 - Constructions bâtiments administratifs	020	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2151 - Réseaux de voirie	845	77 192,40 €	64 412,40 €	12 780,00 €
2152 - Installations de voirie	845	978 663,43 €	716 392,85 €	33 656,28 €
21534 - Réseaux d'électrification	70	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21534 - Réseaux d'électrification	845	109 381,97 €	92 052,77 €	0,00 €

Operation - 1012		366 330,00 €	48 450,00 €	0,00 €
2031 - Frais d'études	312	216 330,00 €	48 450,00 €	0,00 €
21318 - Constructions autres bâtiments publics	312	150 000,00 €	0,00 €	0,00 €

Total des dépenses 4 894 264,10 €

3 074 922,38 €

638 024,85 €



ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT EN RECETTES

Collectivité : **VILLE DE BESSANCOURT**Budget : **BUDGET VILLE****2025**

Compte	Fonction	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant re- réalisé
Chapitre - 024		660 000,00 €	0,00 €	475 000,00 €
024 - Produits des cessions d'immobilisations	01	330 000,00 €	0,00 €	475 000,00 €
024 - Produits des cessions d'immobilisations	515	330 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Chapitre - 10		693 899,51 €	607 296,50 €	0,00 €
10222 - FCTVA	01	360 000,00 €	360 647,19 €	0,00 €
10226 - Taxe d'aménagement	01	180 000,00 €	92 749,80 €	0,00 €
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	01	153 899,51 €	153 899,51 €	0,00 €
Chapitre - 13		2 407 364,59 €	1 032 166,23 €	690 965,96 €
1321 - Subv. non transf. Etat et établissements nationaux	312	135 000,00 €	0,00 €	0,00 €
1321 - Subv. non transf. Etat et établissements nationaux	845	461 985,00 €	461 985,00 €	0,00 €
1322 - Subv. non transf. Régions	213	47 771,99 €	0,00 €	47 771,99 €
1322 - Subv. non transf. Régions	312	24 245,80 €	0,00 €	0,00 €
1322 - Subv. non transf. Régions	845	707 265,83 €	496 042,83 €	26 223,00 €
1323 - Subv. non transf. Départements	213	22 000,00 €	22 298,40 €	0,00 €
1323 - Subv. non transf. Départements	312	23 000,00 €	0,00 €	0,00 €
1323 - Subv. non transf. Départements	845	602 620,97 €	51 840,00 €	427 620,97 €
13362 - Fonds équip. amort. - Dotation soutien à l'investissement local	845	267 000,00 €	0,00 €	182 000,00 €
13461 - Fonds équip. non amort. - Dot. équipement territoires ruraux	212	7 350,00 €	0,00 €	7 350,00 €
13462 - Fonds équip. non amort. - Dotation soutien investissement local	845	109 125,00 €	0,00 €	0,00 €
Chapitre - 16		513 000,00 €	500 120,00 €	0,00 €
1641 - Emprunts en euros	01	500 000,00 €	500 000,00 €	0,00 €
1641 - Emprunts en euros	321	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1641 - Emprunts en euros	845	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Projet 16/04/26
Envoyé le

165 - Dépôts et cautionnements reçus	01	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
165 - Dépôts et cautionnements reçus	311	10 000,00 €	120,00 €	0,00 €
Total des recettes		4 274 264,10 €	2 139 582,73 €	1 165 965,96 €



VILLE DE BESSANCOURT
PLACE DU 30 AOUT
95550 Bessancourt

Etat des charges rattachées

20/01/2026 - 16:21:42

BUDGET VILLE - 2025

Date SF	Compte	Fonction		Montant rattaché
Engagement :	1004 - MARCHE BES2025-01- DEBROUSSAILLAGE- sentes		Tiers : SAS PINSON PAYSAGE	8614.62 €
	611	511		8614.62 €
Engagement :	1005 - MARCHE BES2025-01- Entretien de Gazons/debrouissalage-ZAC DES ME		Tiers : SAS PINSON PAYSAGE	11054.93 €
	611	511		11054.93 €
Engagement :	1006 - MARCHE BES2025-01- DESHERBAGE TROTTOIRS ET CANIVEAUX		Tiers : SAS PINSON PAYSAGE	27360.00 €
	611	511		27360.00 €
Engagement :	1016 - Formation BAFD		Tiers : ASSO LES FRANCS DU VAL D OISE	1039.00 €
	6184	331		1039.00 €
Engagement :	1017 - Formation BAFD- MACOUBA Yally- du 01/08 au 09/08/2025		Tiers : ASSO U.F.C.V	569.00 €
	6184	338		569.00 €
Engagement :	1022 - Animations atelier intelligence Artificielle-le 04/10/2025- Fete de la science		Tiers : LES PETITS DEBROUILLARDS	350.00 €
	6188	313		350.00 €
Engagement :	1023 - Achat divers Fournitures- CLSH		Tiers : STE LEROY MERLIN	606.57 €
	60628	331		606.57 €
Engagement :	1026 - Achat divers Fournitures- travaux- SPORT		Tiers : STE LEROY MERLIN	285.56 €
	60628	321		285.56 €
Engagement :	1027 - Achat Arroseur canon		Tiers : SARL DANTAN ETABLISSEMENT	287.08 €
	60632	321		287.08 €
Engagement :	1029 - Animation musicale en déambulation- le 21/12/2025		Tiers : ASSO LIFE AND MUSIQ	1500.00 €
	6188	632		1500.00 €
Engagement :	1030 - Animation Atelier SAVON PLAYMOBIL - le 21/12/2025		Tiers : ASSO RE NAIT SENS	290.00 €
	6188	632		290.00 €
Engagement :	1032 - Location Petit train - le 20 Septembre 2025		Tiers : SARL LES PETITS TRAINS DE FRANCI	1595.00 €
	61351	311		1595.00 €
Engagement :	1035 - Achat pupitres/ Partition musique		Tiers : SA RYTHMIC	336.80 €
	60632	311		336.80 €
Engagement :	1036 - Spectacle " REINE DES NEIGES " le 06/12/2025		Tiers : ASSO PRINCESSE MOUSTACHE	2231.43 €
	6188	311		2231.43 €
Engagement :	1038 - Animation jeux- Soirée du 22/11/2025		Tiers : STE R DE JEUX	200.00 €

Date SF	Compte	Fonction	Montant rattaché
	6188	311	200.00 €
Engagement :	1039 - Animation jeux- Soirée - octobre 2025	Tiers : STE R DE JEUX	200.00 €
	6188	313	200.00 €
Engagement :	1041 - Atelier Groupe eveil moteur- le 22/11/2025	Tiers : FOURNIER Marlon	180.00 €
	6188	313	180.00 €
Engagement :	1042 - FETE DU JEU - animations- du 19/11/2025	Tiers : LES PETITS DEBROUILLARDS	350.00 €
	6188	313	350.00 €
Engagement :	1047 - animations atelier STOP MOTION-du 26/11/2025	Tiers : COURTELLEMONT- Celine	410.00 €
	6188	313	410.00 €
Engagement :	1048 - Reparation menuiserie-SVEIL	Tiers : SARL JO MA BA BATIMENT / AMBIANC	3007.20 €
	615221	213	3007.20 €
Engagement :	1050 - Intervention cours batterie du 15 septembre AU 19 decembre 2025	Tiers : SARL BELL INTONE	2048.64 €
	6042	311	2048.64 €
Engagement :	1060 - Intervention ateliers arts plastiques du 15 septembre AU 19 decembre 202	Tiers : SAVOVA Valentine	1300.00 €
	6042	338	1300.00 €
Engagement :	1063 - Intervention Chant- du 15 Septembre au 19 Décembre 2025	Tiers : ASSO POSELLIS	4700.00 €
	6042	311	4700.00 €
Engagement :	1065 - Intervention atelierséveil musicaux EMS - du 15 Septembre au 19 Décemb	Tiers : CASTILLE Nathalie	1365.00 €
	6042	311	1365.00 €
Engagement :	1068 - Intervention Ateliers Theatre- du 15 septembre au 19 Décembre 2025	Tiers : HAMADI Bassam	1512.00 €
	6042	316	1512.00 €
Engagement :	1070 - Ateliers Relaxation bien etre- du 15 septembre au 19 decembre 2025	Tiers : GIRARD DUPOUY Lydie	455.00 €
	6042	311	455.00 €
Engagement :	1087 - Frais et honoraires divers dossier 2025	Tiers : CONCEPT AVOCATS	5212.97 €
	62268	020	5212.97 €
Engagement :	1094 - Fournitures scolaires-ECOLE Simone Veil	Tiers : SAS PAPETERIES PICHON	4329.39 €
	6067	213	4329.39 €
Engagement :	1112 - MARCHE 2022FIN04 reprise avenue des BROSSES ET DEBUCOURT	Tiers : SAS COLAS ILE DE FRANCE NORMAI	8100.37 €
	615231	845	8100.37 €

Etat des charges rattachées
BUDGET VILLE - 2025

Date SF	Compte	Fonction		Montant rattaché
Engagement : 1113 -	MARCHE 2022FIN04 ENTRETIEN REPARATION DE VOIRIES 6REALISATIO	Tiers : SAS COLAS ILE DE FRANCE NORMAI		4999.04 €
	615231	212		4999.04 €
Engagement : 1114 -	MARCHE 2022FIN04 ENTRETIEN REPARATION VOIRIE - RUE STEPHANE H	Tiers : SAS COLAS ILE DE FRANCE NORMAI		7185.61 €
	615231	845		7185.61 €
Engagement : 1115 -	MARCHE 2022FIN04 ENTRETIEN REPARATION VOIRIE REALISAITON DES	Tiers : SAS COLAS ILE DE FRANCE NORMAI		1675.08 €
	615231	845		1675.08 €
Engagement : 112 -	Enveloppes -année 2025	Tiers : STE INTER PLANS		1440.00 €
	6064	020		1440.00 €
Engagement : 1120 -	GESTION DES INSCRIPTIONS ET CHRONOMETRAGE 04/10/2025	Tiers : SAS CHRONO - COMPETITION		3001.02 €
	6188	321		3001.02 €
Engagement : 1123 -	TRAVAUX D'ARRACHAGE ET TAILLE DE HAIES ET MASSIFS ARBUSTIFS-	Tiers : STE EVEN		14262.00 €
	61521	321		14262.00 €
Engagement : 1124 -	LOCATION DE TERRAINS ET RAQUETTES POUR LE 23/10/2025	Tiers : SAS PADEL 95		240.00 €
	6042	321		240.00 €
Engagement : 1125 -	TRAVAUX DE TAILLE DE HAIES ET MASSAIFS ARBUSTIFS - COMPLEXE M	Tiers : STE EVEN		5838.00 €
	61521	321		5838.00 €
Engagement : 1126 -	MARCHE 2022FIN04 ENTRETIEN REPARATION DE VOIRIE RUE DE PIERR	Tiers : SAS COLAS ILE DE FRANCE NORMAI		2027.10 €
	615231	845		2027.10 €
Engagement : 1127 -	ACHAT DE MATERIEL POUR LES ECOLES	Tiers : STE LEROY MERLIN		230.90 €
	60632	331		230.90 €
Engagement : 1135 -	TRANSPORT PISCINE-LAMARTINE	Tiers : SAS OLICARS		3599.97 €
	6248	212		3599.97 €
Engagement : 1136 -	TRANSPORT PISCINE - LAMARTINE DU 14/10/2025 AU 05/12/2025	Tiers : SAS OLICARS		3959.97 €
	6248	212		3959.97 €
Engagement : 1137 -	TRANSPORT PISCINE - ST EXUPERY DU 09/09/2025 AU 10/10/2025	Tiers : SAS OLICARS		4300.01 €
	6248	212		4300.01 €
Engagement : 1138 -	TRANSPORT PISCINE DU - SIMOINE VEIL DU 08/09/2025 AU 09/10/2025	Tiers : SAS OLICARS		4300.01 €
	6248	212		4300.01 €
Engagement : 1139 -	TRANSPORT PISCINE - SIMONE VEIL DU 14/10/2025 AU 05/12/2025	Tiers : SAS OLICARS		4730.01 €

Etat des charges rattachées
BUDGET VILLE - 2025

20/01/2026 - 16:21:42

Date SF	Compte	Fonction	Montant rattaché
	6248	212	4730.01 €
Engagement :	1143 - COMMANDE FOURNITURE	Tiers : SAS PAPETERIES PICHON	119.02 €
	6067	4212	119.02 €
Engagement :	1145 - INTERVENTION ARTS PLASTIQUE DE SEPTEMBRE A DECEMBRE 2025	Tiers : GALLIOT CLAIRE PHOTOGRAPHE	910.00 €
	6042	331	910.00 €
Engagement :	1146 - INTERVENTION CLASSE ORCHESTRE LUNDI ET JEUDI AM DE OCTOBRE	Tiers : ASSO HUIT HEURES MOINS LE QUAR	4680.00 €
	6042	213	4680.00 €
Engagement :	1147 - INTERVENTION RELAXATION MERCREDI MATIN DE SEPT A DEC 2025	Tiers : NEDELEC Sarah	1000.00 €
	6042	331	1000.00 €
Engagement :	1148 - INTERVENTION PERCUSSIONS_MERCREDI MATIN DE SEPT A DEC 2025	Tiers : ASSO VIOLON DINGUE	1893.58 €
	6042	331	1893.58 €
Engagement :	1150 - mutualisation agents PM BRIGADE-2eme trimestre 2025	Tiers : ADMINISTRATIONS COMMUNAUTE D /	11795.99 €
	6216	11	11795.99 €
Engagement :	1151 - IMPRESSION VITROPHANIE MCCD 2025	Tiers : SAS DEJA LINK	1858.80 €
	6231	020	1858.80 €
Engagement :	1153 - REPARATION CLIM SALLE SERVEUR	Tiers : SARL CLIM 5 S	360.00 €
	615221	020	360.00 €
Engagement :	1154 - ACHATdiverses fournitures POUR LES ECOLES	Tiers : STE LEROY MERLIN	394.94 €
	60632	213	394.94 €
Engagement :	1160 - Achat Bandes dessinées/Mangas	Tiers : STE LIBRAIRIE IMPRESSIONS	825.60 €
	6065	313	825.60 €
Engagement :	1169 - Thermometre+ store --MDPE	Tiers : SARL AMAZON BUSINESS EU	23.78 €
	60632	420	23.78 €
Engagement :	1175 - PREVENTION ET DEPISTAGE - MEDICOBUS CONNECTE LE 04/10/2025	Tiers : SAS HOCOIA	4080.00 €
	6188	442	4080.00 €
Engagement :	1178 - Atelier creatif DiY- CREA BY MAG - du 22 novembre 2025	Tiers : SARL LAYNIES	1098.00 €
	6188	313	1098.00 €
Engagement :	118 - Affranchissement divers services- année 2025	Tiers : SA LA POSTE DU VAL D'OISE	2936.07 €
	6261	020	2936.07 €

Etat des charges rattachées
BUDGET VILLE - 2025

20/01/2026 - 16:21:42

Date SF	Compte	Fonction	Tiers	Montant rattaché
Engagement :	1181 - FOURNITURE DE BUREAU		Tiers : SARL AMAZON BUSINESS EU	159.26 €
	6064	020		159.26 €
Engagement :	1183 - Atelier Decouverte IA- le 08 Octobre 2025		Tiers : SARL ZE FAB TRUCK	450.00 €
	6188	410		450.00 €
Engagement :	1184 - Atelier Badge/robot aventure - le 26 Novembre 2025		Tiers : SARL ZE FAB TRUCK	540.00 €
	6188	410		540.00 €
Engagement :	1188 - Client MAIRIBES- Impression PLAN		Tiers : STE INTER PLANS	14.40 €
	6238	020		14.40 €
Engagement :	1190 - MARCHE BES2025-01- Entretien tonte et binage- pole gare-place shirin eb		Tiers : SAS PINSON PAYSAGE	206.40 €
	611	511		206.40 €
Engagement :	1194 - Commande Tarte aux fruits/ Mini viennoiserie- SPORT		Tiers : STE BOULANGERIE CARDET	336.00 €
	60623	321		336.00 €
Engagement :	1198 - Achat divers- Forum des associations- SPORT		Tiers : SAS SUPER U/ 2A DISTIRBUTION	566.89 €
	60632	321		566.89 €
Engagement :	1201 - ACHAT PETITE FOURNITURE		Tiers : STE LEROY MERLIN	369.70 €
	60632	501		369.70 €
Engagement :	1202 - REMPLACEMENT DISQUES FREINS AV + PLAQUETTES OPEL MOVANO F		Tiers : SARL PR AUTO 95	718.74 €
	61551	510		718.74 €
Engagement :	1203 - Achat Sacs poubelles 110L transparents- corbeille ville		Tiers : SARL MONDIA SAC	1656.00 €
	60633	845		1656.00 €
Engagement :	121 - Reprise concession Funéraires		Tiers : SAS SAFM PFMR	9657.00 €
	615221	025		9657.00 €
Engagement :	1212 - remplacement grilles evaporation+ ventilateur- CANTVEIL		Tiers : SARL AKFN	550.80 €
	61558	281		550.80 €
Engagement :	1214 - MARCHE 2022FIN04- Realisation trottoir devant futur commerce -Centre b		Tiers : SAS COLAS ILE DE FRANCE NORMAI	6075.43 €
	615231	845		6075.43 €
Engagement :	1216 - Achat Livres adultes- Septembre 2025		Tiers : STE LA 23ème MARCHE	689.77 €
	6065	313		689.77 €
Engagement :	1218 - Animation atelier au fil de l'eau-Marche de Noel- le 20/12/2025-		Tiers : SARL ZE FAB TRUCK	720.00 €

Date SF	Compte	Fonction	Montant rattaché
	6188	632	720.00 €
Engagement :	1222 - Fournitures diverses-Gobelets/serviettes/ touillettes	Tiers : STE SOGEMAT SERVICE	93.60 €
	60628	020	93.60 €
Engagement :	1224 - Fournitures scolaires-ECOLE MATERNELLE ST EXUPERY	Tiers : SAS PAPERIES PICHON	600.53 €
	6067	211	600.53 €
Engagement :	1225 - Fournitures scolaires-ECOLE Simone Veil	Tiers : SAS PAPERIES PICHON	288.57 €
	6067	213	288.57 €
Engagement :	1226 - GRAVURE MEDAILLE-	Tiers : GAUTIER Arnaud	40.00 €
	6188	020	40.00 €
Engagement :	1228 - ACHAT ALIMENTAIRE POUR DIVERS EVENEMENTS	Tiers : STE BOULANGERIE CARDET	922.50 €
	60623	020	922.50 €
Engagement :	1229 - PREVISION COMMANDES REPAS POUR DIVERS PRESTATION DE SEPT A	Tiers : SAS A MA TRAITEUR	1205.96 €
	60623	311	1205.96 €
Engagement :	1232 - MARCHE A2022-02 - PRESATATIONS AMIENAGEMENTS PAYSAGERS ET A	Tiers : SA SOIN DES ARBRES EN MILIEU URE	1396.68 €
	615231	70	1396.68 €
Engagement :	1233 - Contribution initiale -2025	Tiers : SIRCEB	300117.00 €
	6561	281	300117.00 €
Engagement :	1234 - Spectacle " Levoyage magique de NOEL " le 15/12/2025	Tiers : ASSO POPATEX	550.00 €
	6188	4221	550.00 €
Engagement :	1238 - Ref 1416915 COMMUNE BESSANCOURT- dossier 1016124-Vente SAFER-	Tiers : PETIT GUIARD NOTAIRES	1127.59 €
	617	515	1127.59 €
Engagement :	1239 - Achat colle dalles PVC	Tiers : STE LEROY MERLIN	78.70 €
	60628	212	78.70 €
Engagement :	1240 - Traitements dechets- Année 2025	Tiers : SAS CYDEC	944.28 €
	6188	510	944.28 €
Engagement :	1247 - Ateliers Cirque- dU 11 Septembre au 20 Novembre 2025	Tiers : ASSO TEWHOOLA	1635.60 €
	6042	311	1635.60 €
Engagement :	1249 - Mise a disposition CONSEILLER Prévention-AVRIL ET JUIN 2025 - Contra	Tiers : ADMINISTRATIONS CENTRE DE GEST	1491.00 €
	6188	020	1491.00 €

Date SF	Compte	Fonction	Tiers	Montant rattaché
Engagement :	1250 - SORTIE VTT LE 21/10/2025		Tiers : ADMINISTRATIONS BASE DE LOISIRS	174.50 €
	6042	321		174.50 €
Engagement :	1252 - Refection sol souple endommagé- PARC DU CHATEAU		Tiers : SAS ECOGOM	16872.00 €
	615231	325		16872.00 €
Engagement :	1253 - Achat Visseries		Tiers : STE LEROY MERLIN	212.81 €
	60628	510		212.81 €
Engagement :	1254 - Achat kit lamelles		Tiers : STE LEROY MERLIN	82.90 €
	60628	510		82.90 €
Engagement :	1255 - Reprise Arrivée d'eau froide+etancheite- MALTAM		Tiers : SAS FONTAINE PERE ET FILS	2733.50 €
	615221	211		2733.50 €
Engagement :	1256 - Gilets+ marquage		Tiers : SARL EQUIP'A	216.00 €
	60632	321		216.00 €
Engagement :	1257 - Chasuble en filet léger		Tiers : SARL MOLteni PRINTING	432.00 €
	60632	321		432.00 €
Engagement :	1258 - Animation -meneur d'allure- photographe/Trophées/médailles/ photograph		Tiers : ASSO LA COURSE POUR TOUS	2215.00 €
	6188	321		2215.00 €
Engagement :	1259 - Groupe de Paroles - de SEPTEMBRE A DECEMBRE 2025		Tiers : GIRARD DUPOUY Lydie	600.00 €
	6188	420		600.00 €
Engagement :	1262 - DPS 6 Secouriste -Deux equipes en VTT - Course Octobre Rose- le 04/10/2		Tiers : CTE DEP SECOURISTES FRANCAIS CI	639.00 €
	6188	321		639.00 €
Engagement :	1263 - Maintenance SEMESTRE du 02/09/25 au 02/03/2026 -Marches publics		Tiers : SARL 3P	1136.52 €
	6156	020		1136.52 €
Engagement :	1268 - Location materiel -Machine a fumée- du 30 au 03/11/2025		Tiers : SAS ECOUTER VOIR	438.00 €
	61358	632		438.00 €
Engagement :	1269 - Baguettes - periode du 03/11 au 31/12/2025-MPDE		Tiers : STE BOULANGERIE CARDET	72.00 €
	60623	420		72.00 €
Engagement :	1270 - Achats diverses fournitures- Rubans / Proteges etiquettes		Tiers : SAS GROUPE WF EDUCATION	779.81 €
	60628	313		779.81 €
Engagement :	1271 - Achat Livres adultes- Octobre 2025		Tiers : STE LA 23ème MARCHE	1126.38 €

Date SF	Compte	Fonction	Montant rattaché
	6065	313	1126.38 €
Engagement :	1273 - Achat divers plomberie-2025		525.27 €
	60632	501	625.27 €
Engagement :	1274 - Revision - vehicule - GC 873 AF- RENAULT EXPRESS		473.90 €
	61551	510	473.90 €
Engagement :	1275 - Revision - vehicule - GB 044 TX- PEUGEOT 2008- PM		513.58 €
	61551	411	513.58 €
Engagement :	1276 - MARCHE A2022/02-Lot 3- Prestation aménagement paysager- Tailles/ Aba		2570.88 €
	611	511	2570.88 €
Engagement :	1277 - Achat diverses fourniturecommunication		138.01 €
	60628	020	138.01 €
Engagement :	1278 - Reparation AGREE SENIORS- city park		1854.98 €
	615231	325	1854.98 €
Engagement :	1279 - Achat Panneaux droit		598.00 €
	60632	212	598.00 €
Engagement :	1280 - Traitement nids de frelon/guepes-année 2025		540.00 €
	615231	845	540.00 €
Engagement :	1281 - FOURNITURE ET POSE GARDE CORPS ACIER		3156.00 €
	615231	212	3156.00 €
Engagement :	1282 - Achat BIG BAG sel de denelgement		781.20 €
	60633	845	781.20 €
Engagement :	1283 - EPI - Vetements/ Chaussures CTM		5121.05 €
	60636	510	5121.05 €
Engagement :	1285 - MARCHE BES2025-01- Entretien mares- ZAC+CENTRE BOURG		2520.00 €
	611	511	2520.00 €
Engagement :	1286 - MARCHE BES2025-01- Entretien de Gazons/debroussaillage-ZAC DES ME		12359.03 €
	611	511	12359.03 €
Engagement :	1287 - MARCHE 2022FIN04- Realisation enrobe COLCLAIRE		4956.60 €
	615231	845	4956.60 €

Date SF	Compte	Fonction		Montant rattaché
Engagement :	1288 - MARCHÉ 2022FIN04- Realisation enrobe Colcaire- parc jeux lamartine	Tiers :	SAS COLAS ILE DE FRANCE NORMAI	3071.64 €
	615231			3071.64 €
Engagement :	1289 - Verification annuelle PPMS	Tiers :	SAS EUROFEU SERVICES	1305.24 €
	6156			1305.24 €
Engagement :	1290 - Verification Désenfumage	Tiers :	SAS EUROFEU SERVICES	1550.40 €
	6156			1550.40 €
Engagement :	1291 - Verification des alarmes incendies	Tiers :	SAS EUROFEU SERVICES	4482.53 €
	6156			4482.53 €
Engagement :	1292 - Verification extincteurs	Tiers :	SAS EUROFEU SERVICES	4566.00 €
	6156			4566.00 €
Engagement :	1293 - Verification des BAES	Tiers :	SAS EUROFEU SERVICES	4532.05 €
	6156			4532.05 €
Engagement :	1297 - Achat Chaises pliantes+ tables pliables	Tiers :	SAS PRO-MOB	1236.93 €
	60632			1236.93 €
Engagement :	1299 - Médecine préventive-Convention 2023-950060-- Visites Médicales JUILLE	Tiers :	ADMINISTRATIONS CENTRE DE GEST	980.00 €
	6475			980.00 €
Engagement :	1301 - Couches	Tiers :	SAS LABORATOIRE RIVADIS	381.22 €
	60628			381.22 €
Engagement :	1305 - client 7160362T- Meubles bas+ bac a albums	Tiers :	STE MANUTAN COLLECTIVITES	1225.72 €
	60632			1225.72 €
Engagement :	1306 - TRANSPORT PISCINE- du 09 decembre au 19 Decembre 2025- ST EXUPER	Tiers :	SAS OLICARS	2520.01 €
	6248			2520.01 €
Engagement :	1308 - Location Balayeuse du 01/10 au 31/12/2025	Tiers :	SAS SAML	15210.97 €
	61351			15210.97 €
Engagement :	1310 - Reparation fenetre- SVEIL	Tiers :	SARL JO MA BA BATIMENT / AMBIANC	195.96 €
	615221			195.96 €
Engagement :	1313 - Achat divers Fournitures- travaux- SPORT	Tiers :	STE LEROY MERLIN	477.75 €
	60628			477.75 €
Engagement :	1316 - Repas enfants de SEPTEMBRE a DECEMBRE 2025	Tiers :	SAS ANSAMBLE	12000.00 €

Etat des charges rattachées
BUDGET VILLE - 2025

20/01/2026 - 16:21:42

Date SF	Compte	Fonction	Montant rattaché
	6042	420	12000.00 €
Engagement :	1317 - mutualisation Depots sauvage du 01/01/2025 AU 30/06/2025	Tiers : ADMINISTRATIONS COMMUNAUTE D	1037.35 €
	6188	845	1037.35 €
Engagement :	1318 - Reapprovisionnement Alimentation- Mediatheque	Tiers : STE AUCHAN	47.42 €
	60623	313	47.42 €
Engagement :	132 - Abonnement -Solution de gestion des rendez vous CNI-PASSEPORT Conne	Tiers : SAS WANDA MANIA	1188.00 €
	6182	028	1188.00 €
Engagement :	1321 - Distribution Brochures saison culturelle	Tiers : SAS CHAMPAR	567.00 €
	6188	020	567.00 €
Engagement :	1322 - Reapprovisionnement Alimentation- Fete ceremonie	Tiers : STE AUCHAN	246.88 €
	60623	020	246.88 €
Engagement :	1323 - Ceremonie du 11/11/2025- musiciens	Tiers : ASSO LES PAVILLONS MARTEAUX	1250.00 €
	6232	020	1250.00 €
Engagement :	1324 - droit spectacle- Divers spectacles 2025	Tiers : STE SACD	1045.42 €
	6378	311	1045.42 €
Engagement :	1329 - Achat divers materiels supplementaire- CARPORT	Tiers : STE LEROY MERLIN	222.74 €
	60632	510	222.74 €
Engagement :	1331 - gpement commande- des procédures-du 01/01 au 31/12/2025	Tiers : ADMINISTRATIONS CENTRE DE GEST	53.00 €
	6188	020	53.00 €
Engagement :	1333 - Client MAIRIBES- Impression- MAGAZINE	Tiers : STE INTER PLANS	2788.80 €
	6237	020	2788.80 €
Engagement :	1334 - achat produits entretien	Tiers : SAS PLG	516.74 €
	60631	510	516.74 €
Engagement :	1335 - Distribution Magazine Ville de DECEMBRE 2025	Tiers : SAS CHAMPAR	567.00 €
	6188	020	567.00 €
Engagement :	1336 - impression BACHE marché Hebdomadaire	Tiers : SAS MSE	2128.80 €
	6238	020	2128.80 €
Engagement :	1338 - LOGICIEL CREATIVE CLOUD FOR TEAMS ALL APPS DU 12/10/2025 AU 12	Tiers : SARL Atelier du Genie Informatique / A	1356.14 €
	6156	020	1356.14 €

Etat des charges rattachées
BUDGET VILLE - 2025

20/01/2026 - 16:21:42

Date SF	Compte	Fonction	Tiers	Montant rattaché
Engagement :	134 - Fournitures administratives/ Divers -année 2025		Tiers : STE BRUNEAU	161.78 €
	6064	020		161.78 €
Engagement :	1341 - Changement 4 pneus - vehicule - GC 873 AF		Tiers : SARL PR AUTO 95	499.20 €
	61551	510		499.20 €
Engagement :	1344 - Client MAIRIBES- Impression- Saison culturelles - Novembre 2025		Tiers : STE INTER PLANS	3049.20 €
	6237	020		3049.20 €
Engagement :	1345 - Mise a disposition veh hydrocureur+personnel- Degorgement regard-MATE		Tiers : SAS CURAGE INDUSTRIEL DE GONES	672.00 €
	615221	211		672.00 €
Engagement :	1346 - Achat divers Fournitures-Changement sol-PRIMLAM		Tiers : SA LEROY MERLIN	2176.44 €
	60628	212		2176.44 €
Engagement :	1347 - ORDINATEUR PORTABLE DELL pour mme VIVIEN ET MARCHI		Tiers : SARL Atelier du Genie Informatique / A	1286.40 €
	60632	020		1286.40 €
Engagement :	1349 - Traitement nids de frelon/guepes-année 2025		Tiers : PROVENCHERE Caroline	500.00 €
	615231	845		500.00 €
Engagement :	1350 - Charge BOUTEILLE PROPANE		Tiers : SAS SUPER U/ 2A DISTIRBUTION	34.50 €
	60621	845		34.50 €
Engagement :	1351 - Achat DVD -fin année 2025		Tiers : STE RDM	500.73 €
	6065	313		500.73 €
Engagement :	1352 - Achat Livres adultes+ jeunesses- fin année 2025		Tiers : STE LE GRAND CERCLE	1603.60 €
	6065	313		1603.60 €
Engagement :	1353 - Achat Livres Jeunesse- septembre 2025		Tiers : SAS CROCOLIVRE	565.04 €
	6065	313		565.04 €
Engagement :	1354 - Fournitures Diverses pour activites creatives -LUDO		Tiers : STE 10 DOIGTS	444.31 €
	60628	313		444.31 €
Engagement :	1355 - achat produits entretien Ludocafet		Tiers : SAS PLG	218.75 €
	60631	313		218.75 €
Engagement :	1356 - achat produits entretien -GYMAUB		Tiers : SAS IPC	486.82 €
	60631	321		486.82 €
Engagement :	1358 - Contrat groupe protec.S sante prévoyance du 01/01/25 au 31/12/2025- Con		Tiers : ADMINISTRATIONS CENTRE DE GEST	900.00 €

Etat des charges rattachées
BUDGET VILLE - 2025

20/01/2026 - 16:21:42

Date SF	Compte	Fonction	Montant rattaché
	6188	020	900.00 €
Engagement :	1360 - Mise a disposition veh hydrocureur+personnel- Degorgement reseau-PRIM	Tiers : SAS CURAGE INDUSTRIEL DE GONES	672.00 €
	615221	212	672.00 €
Engagement :	1361 - Charge BOUTEILLE PROPANE-du 27/10/2025	Tiers : SAS SUPER U/ 2A DISTIRBUTION	34.50 €
	60621	845	34.50 €
Engagement :	1362 - Reparation NEIMAN- veh KANGOO BV 999 WV	Tiers : SAS GARAGE DE GLATINY	521.36 €
	61551	510	521.36 €
Engagement :	1363 - ROLL UP Extérieur + Stop trottoir	Tiers : SAS MSE	991.20 €
	6238	020	991.20 €
Engagement :	1366 - Fournitures scolaires-ECOLE PRIMLAM	Tiers : SAS PAPETERIES PICHON	3913.76 €
	6067	212	3913.76 €
Engagement :	1367 - Fournitures scolaires-ECOLE Maternelle STEX	Tiers : SAS PAPETERIES PICHON	2569.76 €
	6067	211	2569.76 €
Engagement :	1368 - Fournitures scolaires-ECOLE Simone Veil	Tiers : SAS PAPETERIES PICHON	3261.27 €
	6067	213	3261.27 €
Engagement :	1369 - PRODUITS ENTRETIEN RESTAURANT SCOLAIRE SAINT EXUPERY	Tiers : SAS PLG	2655.32 €
	60631	281	2655.32 €
Engagement :	1370 - PRODUITS ENTRETIEN RESTAURATION SCOLAIRE SIMONE VIEIL	Tiers : SAS PLG	1462.33 €
	60631	281	1462.33 €
Engagement :	1371 - PRODUITS - ENTRETIEN RESTAURANT SCOLAIRE LAMARTINE	Tiers : SAS PLG	1707.48 €
	60631	281	1707.48 €
Engagement :	1372 - achat Materiel entretien	Tiers : SAS PLG	331.56 €
	60632	311	331.56 €
Engagement :	1373 - Trophée en verre+ gravure	Tiers : SAS STADE RECORD 2.0	148.00 €
	60632	321	148.00 €
Engagement :	1374 - Remplacement Revêtement sol -GYMARBOULUS	Tiers : SAS SPORT FRANCE	3115.20 €
	615221	321	3115.20 €
Engagement :	1375 - Achat diverses fournitures Noel - MDPE	Tiers : STE AUGHAN	493.79 €
	60632	420	493.79 €

Etat des charges rattachées
BUDGET VILLE - 2025

20/01/2026 - 16:21:42

Date SF	Compte	Fonction	Tiers	Montant rattaché
Engagement :	1376 - Achat Cadeaux NOEL -RPE		Tiers : STE CULTURA	582.39 €
	60632	4221		582.39 €
Engagement :	1377 - Achat Alimentation pour Spectacle NOEL - MDPE		Tiers : SAS SUPER U/ 2A DISTIRBUTION	48.83 €
	60623	420		48.83 €
Engagement :	1378 - Achat jouets NOEL -MDPE		Tiers : STE CAP/MAJUSCULE	329.68 €
	60632	420		329.68 €
Engagement :	1380 - Fournitures divers pour spectacle de NOEL		Tiers : SARL AMAZON BUSINESS EU	250.00 €
	60628	420		250.00 €
Engagement :	1381 - Fournitures diverses- etagere+ adaptateur		Tiers : SARL AMAZON BUSINESS EU	120.00 €
	60632	420		120.00 €
Engagement :	1384 - COMMANDE PINCE MULTI FONCTION		Tiers : SARL AMAZON BUSINESS EU	379.80 €
	60632	510		379.80 €
Engagement :	1385 - Achat Alimentation NOEL - RPE		Tiers : SAS SUPER U/ 2A DISTIRBUTION	28.20 €
	60623	4221		28.20 €
Engagement :	1386 - Fournitures diverses- Refrigerateur + pese personne		Tiers : SARL AMAZON BUSINESS EU	298.99 €
	60632	420		298.99 €
Engagement :	1387 - Fournitures diverses- HALLOWEEN		Tiers : SARL AMAZON BUSINESS EU	526.88 €
	60628	311		526.88 €
Engagement :	1388 - ORDINATEUR PORTABLE POUR MADAME LA MAIRE		Tiers : SARL Atelier du Genie Informatique / A	1795.20 €
	60632	020		1795.20 €
Engagement :	1389 - LICENCE OPEN EDUC POUR ORDI PORTABLE MMES VIVIEN ET MARCHI		Tiers : SARL Atelier du Genie Informatique / A	213.60 €
	6156	020		213.60 €
Engagement :	1392 - Traitements dechets- Annee 2025		Tiers : SAS CYDEC	1754.40 €
	6188	510		1754.40 €
Engagement :	1393 - Reparation choc CAPOT- veh PEUGEOT 208- FX 709 DK		Tiers : SARL GARAGE DES ECOLES	1554.54 €
	61551	510		1554.54 €
Engagement :	1394 - Impression affiches sucettes- MARCHES DE NOEL		Tiers : SAS DS IMPRESSION	154.13 €
	6238	020		154.13 €
Engagement :	1395 - client 100320- Chaine PICCO pour tronconneuse		Tiers : SARL DANTAN ETABLISSEMENT	180.25 €

Etat des charges rattachées
BUDGET VILLE - 2025

20/01/2026 - 16:21:42

Date SF	Compte	Fonction	Montant rattaché
	60628	511	180.25 €
Engagement :	1396 - client 100320- COURROIES pour aspirateur Feuilles		
	60628	511	51.34 €
		Tiers : SARL DANTAN ETABLISSEMENT	51.34 €
Engagement :	1397 - MARCHEA2022FIN04-entretien/repairation voirie -Reprise trottoir AV Republ		
	615231	845	3582.36 €
		Tiers : SAS COLAS ILE DE FRANCE NORMAI	3582.36 €
Engagement :	1399 - MARCHEA2022/05- signalisation Horizontale- diverses rues		
	615231	845	1437.71 €
		Tiers : SAS SIGNATURE	1437.71 €
Engagement :	1400 - Achat chauffe eau - MATLAM		
	60632	211	1021.50 €
		Tiers : STE LEROY MERLIN	1021.50 €
Engagement :	1401 - MARCHE A2022/02-Lot 3- Prestation aménagement paysager- Abattages C		
	611	511	1589.64 €
		Tiers : SA SOIN DES ARBRES EN MILIEU URE	1589.64 €
Engagement :	1403 - Pose/depose radiateur-MATVEIL		
	615221	213	1128.00 €
		Tiers : SA ENGIE COFELY IDF	1128.00 €
Engagement :	1404 - Etalement Gymnase marboulus		
	615221	321	2136.00 €
		Tiers : SAS ABV -Agence Bâtiment Vaubon	2136.00 €
Engagement :	1406 - Mise a disposition veh hydrocureur+personnel- Degorgement regard-MATE		
	6156	211	2880.00 €
		Tiers : SAS CURAGE INDUSTRIEL DE GONES	2880.00 €
Engagement :	1407 - impression BACHE+stickers -Marché de Bessancourt		
	6238	020	888.00 €
		Tiers : SAS MSE	888.00 €
Engagement :	1408 - Verification Instal. electriques/thermiques fluides/securite incendie/ ascen		
	6156	501	6999.22 €
		Tiers : STE APAVE	6999.22 €
Engagement :	1409 - Expertise medecin- Conseil Angelique du 03/07/2025-		
	6475	020	43.90 €
		Tiers : ADMINISTRATIONS CENTRE DE GEST	43.90 €
Engagement :	1411 - REVISION KUBOTA		
	61551	510	786.56 €
		Tiers : SAS ATOUT NEGOCES-BTP	786.56 €
Engagement :	1412 - CADENAS POMPIER+ CLES		
	60632	845	635.88 €
		Tiers : SAS SIGNALS	635.88 €
Engagement :	1413 - Expertise medecin- KIDNEY/DRUBIGNY/DAVI- septembre et Octobre 2025		
	6475	020	279.51 €
		Tiers : ADMINISTRATIONS CENTRE DE GEST	279.51 €

Etat des charges rattachées
BUDGET VILLE - 2025

20/01/2026 - 16:21:42

Date SF	Compte	Fonction		Montant rattaché
Engagement :	1416 - mutualisation agents PM BRIGADE-3eme trimestre 2025		Tiers : ADMINISTRATIONS COMMUNAUTE D /	9569.59 €
	6216	11		9569.59 €
Engagement :	1417 - Alimentation- COURSE BESSANCOURTOISE- - SPORT		Tiers : SAS SUPER U/ 2A DISTIRBUTION	44.53 €
	60623	321		44.53 €
Engagement :	1418 - reparation chariot elevateur		Tiers : STE FENWICK	434.69 €
	61551	510		434.69 €
Engagement :	1420 - DECORATION POUR MARCHE DE NOEL-sport		Tiers : SAS GIFI MAG	149.89 €
	60632	321		149.89 €
Engagement :	1421 - DECORATION POUR MARCHE DE NOEL		Tiers : SAS GIFI MAG	279.70 €
	60632	632		279.70 €
Engagement :	1422 - BESSANCOURT- FLECHAGE POUR LE MARCHE DE NOEL 700-300 MM		Tiers : SAS MSE	1327.20 €
	6238	020		1327.20 €
Engagement :	1424 - Achat BIG BAG sel de denelgement		Tiers : SARL PHILMAT	3228.36 €
	60633	845		3228.36 €
Engagement :	1425 - MAD Salubrite 2025- dossier 20/11/2025		Tiers : ADMINISTRATIONS COMMUNAUTE D /	460.00 €
	6188	443		460.00 €
Engagement :	1426 - Publication BOAMP-MARCHE- Verifi/ et repartion curative et preventive- a		Tiers : ADMINISTRATIONS J O DOCUMENTAT	864.00 €
	6231	020		864.00 €
Engagement :	1427 - Remplacement pneu avant KUBOTA		Tiers : SAS ATOUT NEGOCES-BTP	589.25 €
	61551	510		589.25 €
Engagement :	1428 - Fournitures diver.-Oreillers/couettes/protege matelas/rideau/poubelle/ pes		Tiers : SARL AMAZON BUSINESS EU	1098.54 €
	60632	213		1098.54 €
Engagement :	1429 - Stickers horaires- marche centre bourg		Tiers : SAS MSE	194.40 €
	6238	020		194.40 €
Engagement :	1430 - CARTE DE VOEUX 2026		Tiers : STE INTER PLANS	1212.00 €
	6232	023		1212.00 €
Engagement :	1431 - Remplacement Verin de compensation KUBOTA		Tiers : SAS ATOUT NEGOCES-BTP	580.81 €
	61551	510		580.81 €
Engagement :	1432 - Alimentation -Telethon		Tiers : STE AUCHAN	298.31 €

Etat des charges rattachées
BUDGET VILLE - 2025

20/01/2026 - 16:21:42

Date SF	Compte	Fonction	Montant rattaché
	60623	442	298.31 €
Engagement :	1433 - Accompagnement ouv.Maisons des 1000 premiers jours(Année 3)	Tiers : ASSO ENSEMBLE POUR LA PETITE EI	1000.00 €
	6188	420	1000.00 €
Engagement :	1434 - Parka +marquage	Tiers : SARL EQUIP'A	84.37 €
	60636	020	84.37 €
Engagement :	1435 - Expertise medecin- KIDNEY du 20 Novembre 2025	Tiers : ADMINISTRATIONS CENTRE DE GEST	43.90 €
	6475	020	43.90 €
Engagement :	1437 - ECRAN + Station accueil- Pour Mmes LAIDOUNIE S- DUTRANOIS E	Tiers : SARL Atelier du Genie Informatique / A	1889.20 €
	60632	020	1889.20 €
Engagement :	1438 - Crepes/amusses bouches+ jus- le 21/06/2025	Tiers : SAS CREPERIE DU PARC	1500.00 €
	6232	020	1500.00 €
Engagement :	1439 - REPAS divers ELUS	Tiers : SAS CREPERIE DU PARC	398.70 €
	60623	031	398.70 €
Engagement :	144 - Ateliers Sophrologie- de JANVIER a DECEMBRE 2025	Tiers : GIRARD DUPOUY Lydie	600.00 €
	6188	420	600.00 €
Engagement :	1441 - Location enroleur du 18/12 au 22/12/2024-Marche Noel	Tiers : STE KILOUTOU	297.83 €
	61358	632	297.83 €
Engagement :	1442 - Remplacement Lunette ARD- veh BR 102 PH	Tiers : SAS AUTO SERVICE CONSEIL	452.28 €
	61551	510	452.28 €
Engagement :	1443 - Insertion annonce - Approbation revision alléges n 1 du PLU	Tiers : SAS LES ECHOS LE PARISIEN SERVIC	54.54 €
	6231	515	54.54 €
Engagement :	1444 - Achat divers Fournitures-SVEIL	Tiers : STE CASTORAMA	790.96 €
	60628	213	790.96 €
Engagement :	175 - ELABORATION PLAN DE MAITRISE SANITAIRE SELON DEVIS	Tiers : SAS QHSE CONCEPT NIMES	3960.00 €
	6156	213	3960.00 €
Engagement :	219 - client 444-Maintenance année 2025- pack securite-defibrilateur	Tiers : STE VALESYS	198.00 €
	6156	501	198.00 €
Engagement :	223 - Client 446798-Bouteilles propane 2025	Tiers : STE MESSER	402.57 €
	60621	410	402.57 €

Date SF	Compte	Fonction		Montant rattaché
Engagement :	233 - CONSOMMATION CARBURANT 2025		Tiers : SAS SUPER U/ 2A DISTIRBUTION	23782.03 €
	60622	410		23782.03 €
Engagement :	235 - CLIENT CL0060- DERATISATION ET DESINFECTION		Tiers : STE DERATYS	1479.60 €
	6156	501		1479.60 €
Engagement :	24 - Dossier 101M8708109- Location -Janvier a Décembre 2025- vehicule GP 630		Tiers : SA CREDIPAR	389.74 €
	61351	020		389.74 €
Engagement :	257 - MARCHE 2022FIN04 ENTRETIEN REPARATION VOIRIE-REPARATION MOBI		Tiers : SAS COLAS ILE DE FRANCE NORMAI	2860.70 €
	615231	845		2860.70 €
Engagement :	264 - ABONNEMENT SUIVI DE VEHICULES		Tiers : SAS VERIZON CONNECT / FLEEMATIC	552.00 €
	6156	410		552.00 €
Engagement :	274 - Affranchissement facture enfance-année 2025		Tiers : STE DOC'UP	1032.56 €
	6261	213		1032.56 €
Engagement :	275 - MARCHE 2020FIN08- Repas/Gouters de JANVIER A MAI 2025 divers restaur		Tiers : STE SOGERES	234074.26 €
	6042	281		58908.67 €
	6042	281		31114.75 €
	6042	281		57407.49 €
	6042	281		86643.35 €
Engagement :	280 - MARCHE 2021FIN07- REMPLACEMENT SERVOMOTEUR SELON DEVIS		Tiers : SA ENGIE COFELY IDF	444.68 €
	615221	321		444.68 €
Engagement :	286 - CONTROLES TECHNIQUES ET POLLUTION ANNEE 2025		Tiers : SAS PIERRELAYE CONTROLE	865.00 €
	61551	410		865.00 €
Engagement :	295 - MARCHE 2021FIN07 - EXPLOITATION DE CHAUFFAGE - CONSOMMATION P		Tiers : SA ENGIE COFELY IDF	91902.61 €
	6156	501		91902.61 €
Engagement :	296 - MARCHE 2021FIN07-EXPLOTATION DE CHAUFFAGE-CONSOMMATION P2		Tiers : SA ENGIE COFELY IDF	26950.99 €
	6156	501		26950.99 €
Engagement :	314 - REPARATION AUTOPORTEE		Tiers : SARL DANTAN ETABLISSEMENT	550.27 €
	61551	321		550.27 €
Engagement :	32 - Code client 27990251- Location batteries 2025- veh DE 511 XR -KANGOO Z.E		Tiers : STE DIAC LOCATION	90.76 €
	61351	410		90.76 €
Engagement :	323 - MARCHE 2014-89 PERFORMANCE ENERGETIQUE ECLAIRAGE		Tiers : STE CITEOS - COGELUM	8022.09 €

Date SF	Compte	Fonction	Montant rattaché
	615232	512	8022.09 €
Engagement :	324 - Marche 2021UGAPCOPIEU- Location -maintenance copieurs -année 2025	Tiers : ADMINISTRATIONS UGAP	2386.56 €
	61358	020	2386.56 €
Engagement :	33 - Code client 27990251- Location batteries 2025- veh BV 999 WV- KANGOO MA	Tiers : STE DIAC LOCATION	91.75 €
	61351	410	91.75 €
Engagement :	333 - ENTRETIEN CAMPANAIRE ET VERIFICATION PARATONNERRE EGLISE-202	Tiers : SARL MAMIAS	552.00 €
	6156	312	552.00 €
Engagement :	34 - Code client 27990251- Location batteries 2025- veh DH 548 CF-ZOE BUSINES	Tiers : STE DIAC LOCATION	92.98 €
	61351	11	92.98 €
Engagement :	35 - Code client 27990251- Location batteries 2025- veh DK 786 NN- KANGOO Z.E	Tiers : STE DIAC LOCATION	90.76 €
	61351	020	90.76 €
Engagement :	350 - Formation TND/TSA-Janvier a Juin 2025	Tiers : SARL CAP ENFANTS	4800.00 €
	6184	420	4800.00 €
Engagement :	367 - MARCHÉ 2022FIN04 - POSE DE DEUX PANNEAUX D AFFICHAGE	Tiers : SAS COLAS ILE DE FRANCE NORMAI	1803.98 €
	615231	845	1803.98 €
Engagement :	368 - ATELIERS EVEIL MUSICAL 2025	Tiers : CASABIANCA Philippe	1400.00 €
	6188	420	1400.00 €
Engagement :	378 - ACHAT DE VIENNOISERIES - ANNNE 2025	Tiers : SARL OUNISSI	125.00 €
	60623	020	125.00 €
Engagement :	382 - Produits Pharmaceutiques- PRIMAIRE SAINT EXUPERY	Tiers : STE PHARMACIE SAINT EXUPERY	149.76 €
	60628	212	149.76 €
Engagement :	383 - Produits Pharmaceutiques-2024-2025- MATERNELLE SAINT EXUPERY	Tiers : STE PHARMACIE SAINT EXUPERY	294.82 €
	60628	211	294.82 €
Engagement :	384 - Produits Pharmaceutiques-2024-2025- ECOLE SIMONE VEIL	Tiers : STE PHARMACIE SAINT EXUPERY	541.31 €
	60628	213	541.31 €
Engagement :	386 - Produits Pharmaceutiques-2025- ECOLE LAMARTINE	Tiers : PHARMACIE DECUYPER	300.00 €
	60628	212	300.00 €
Engagement :	393 - Achat Alimentation pour gouter NOEL- MATLAM	Tiers : STE AUCHAN	194.75 €
	60623	211	194.75 €

Etat des charges rattachées
BUDGET VILLE - 2025

20/01/2026 - 16:21:42

Date SF	Compte	Fonction	Tiers	Montant rattaché
Engagement :	394 - Achat Alimentation pour gouter NOEL 2025- MATEX		Tiers : STE AUCHAN	217.67 €
	60623	211		217.67 €
Engagement :	395 - Achat Alimentation pour gouter NOEL 2025- SVEIL		Tiers : STE AUCHAN	194.46 €
	60623	213		194.46 €
Engagement :	414 - 2021UGAPCOPIEU - Fourniture, location et maintenance copieur Ecole Sim		Tiers : ADMINISTRATIONS UGAP	460.03 €
	61358	213		460.03 €
Engagement :	420 - Achat jeux		Tiers : STE R DE JEUX	1196.55 €
	60632	313		1196.55 €
Engagement :	424 - Mise a disposition animaux- 2 vaches Highland+ 1 veau piment- ANNEE 20		Tiers : SAS AT FARM	850.00 €
	6188	70		850.00 €
Engagement :	425 - Mise a disposition 5 poules brahma/ 1 coq faverolles-ecoles+ parc chateau		Tiers : SAS AT FARM	2880.00 €
	6188	70		2880.00 €
Engagement :	426 - Mise a disposition 4/5 Brebis+ Lama- ANNEE 2025		Tiers : SAS AT FARM	1580.00 €
	6188	70		1580.00 €
Engagement :	434 - RAMASSAGE DEPOTS SAUVAGES 2EME TRIMESTRE 2025		Tiers : ASSO LA REGIE DE QUARTIERS LA G.	2250.00 €
	615231	845		2250.00 €
Engagement :	484 - Copies et maintenance copieurs -année 2025- CTM-GYMAUB-		Tiers : STE KONICA MINOLTA	319.63 €
	6156	321		39.74 €
	6156	510		279.89 €
Engagement :	524 - Location Balayeuse du 01/07 au 30/09/2025		Tiers : SAS SAML	12600.00 €
	61351	510		12600.00 €
Engagement :	544 - MARCHE2022FIN04-entretien/reparation voirie -remplacement caniveau		Tiers : SAS COLAS ILE DE FRANCE NORMAI	1684.61 €
	615231	845		1684.61 €
Engagement :	549 - MARCHE 2020FIN07 - Fourniture vis-Combine But Basket- COMPLEXE MA		Tiers : SAS ECOGOM	2112.00 €
	6156	321		2112.00 €
Engagement :	553 - MARCHE2022FIN04-entretien/reparation voirie -Reprise trottoir AV des MAL		Tiers : SAS COLAS ILE DE FRANCE NORMAI	5366.38 €
	615231	845		5366.38 €
Engagement :	596 - MARCHE 2022FIN04-ENTRETIEN REPARATION DE VOIRIE		Tiers : SAS COLAS ILE DE FRANCE NORMAI	16880.94 €
	615231	845		16880.94 €

Etat des charges rattachées
BUDGET VILLE - 2025

20/01/2026 - 16:21:42

Date SF	Compte	Fonction	Tiers	Montant rattaché
Engagement :	618 - Reproduction des diverses-2025		Tiers : STE MCB SERVICES	135.10 €
	60632	501		135.10 €
Engagement :	625 - MARCHE 2020FIN07-Refection sol souple-MDPE-CLSH STEX		Tiers : SAS ECOGOM	1537.52 €
	6156	325		1537.52 €
Engagement :	626 - Maintenance 2025- monte charge CANTLAM/ ascenseur MDPE		Tiers : SAS ORONA ILE DE FRANCE	832.81 €
	6156	281		254.56 €
	6156	420		578.25 €
Engagement :	631 - MARCHE 2022FIN04- reparation Mur - Parc chateau		Tiers : SAS COLAS ILE DE FRANCE NORMAI	10402.44 €
	615228	510		10402.44 €
Engagement :	640 - Dossier 250123- Division Parcellaire-PLACE DU 30 AOUT- Parcelles BH 50		Tiers : STE P. PICOT & A. MERLINI GEOMETRE	1104.00 €
	62268	515		1104.00 €
Engagement :	642 - Formation " Le bilan fin de Mandat" LE 20/05/2025- CHARLESTON Paule		Tiers : DELLAROVERE Carole	440.00 €
	6184	311		440.00 €
Engagement :	65 - Produits pharmaceutiques-MDPE		Tiers : STE PHARMACIE SAINT EXUPERY	67.10 €
	80628	420		67.10 €
Engagement :	66 - MARCHE2020FIN10- Reservation12 Berceaux -de Janvier à Décembre 2025		Tiers : ADMINISTRATIONS IFAC	47500.00 €
	6188	420		47500.00 €
Engagement :	669 - PRESTATION INFORMATIQUE DE AVRIL A DECEMBRE 2025		Tiers : SARL Atelier du Genie Informatique / A	8496.00 €
	6156	020		8496.00 €
Engagement :	67 - MARCHE2022FIN01- Reservation 6 Berceaux de Janvier a Decembre 2025		Tiers : ADMINISTRATIONS IFAC	23750.00 €
	6188	420		23750.00 €
Engagement :	673 - Spectacle "Petit pingouin sur la Banquise" le 13/12/2025-media		Tiers : ASSO COMPAGNIE MAYA	525.00 €
	6188	313		525.00 €
Engagement :	68 - MARCHE2022FIN03- Reservation 6 Berceaux de Janvier à Décembre 2025		Tiers : ADMINISTRATIONS IFAC	23750.00 €
	6188	420		23750.00 €
Engagement :	713 - MARCHE 2020FIN07-Fourniture/pose plancher- corde/fixation- jeux MATEX		Tiers : SAS ECOGOM	2354.77 €
	6156	325		2354.77 €
Engagement :	715 - Achat Crochets porte cartables/ cassiers standard-		Tiers : SAS DPC	312.48 €
	60628	213		312.48 €

Etat des charges rattachées
BUDGET VILLE - 2025

20/01/2026 - 16:21:42

Date SF	Compte	Fonction	Tiers	Montant rattaché
Engagement :	726 - Achat livres - PRIX incorruptibles -2025/2025		Tiers : ASSO LES INCORRUPTIBLES	750.28 €
	6065	313		750.28 €
Engagement :	73 - Ref client 87630144-C001/C001-Carburants 2025		Tiers : STE TOTAL MARKETING FRANCE	767.39 €
	60622	020		767.39 €
Engagement :	737 - Achat divers plomberie-2025		Tiers : STE CEDEO	214.10 €
	60632	501		214.10 €
Engagement :	750 - mutualisation agents PM BRIGADE-Complemnt 4e tr 2024+ 1er trimestre 20		Tiers : ADMINISTRATIONS COMMUNAUTE D /	12577.66 €
	6216	11		12577.66 €
Engagement :	760 - batterie pour Renault 105DAM95		Tiers : STE FRANCE BATTERIE	102.24 €
	61551	510		102.24 €
Engagement :	777 - Nettoyage vitres- divers batiments		Tiers : SAS SATURNE SERVICES	8786.02 €
	6263	501		8786.02 €
Engagement :	789 - Spectacle pyrotechnique -feu Artifice du 13 JUILLET 2025		Tiers : STE EURODROP	4900.00 €
	6232	020		4900.00 €
Engagement :	790 - Location camion le 12 au 15/07/2025		Tiers : SAS U EXPRESS / SAS ELOHIDIS	300.00 €
	6232	020		300.00 €
Engagement :	794 - RAMASSAGE DEPOTS SAUVAGES 3EME TREMISTRE 2025		Tiers : ASSO LA REGIE DE QUARTIERS LA G.	5850.00 €
	615231	845		5850.00 €
Engagement :	799 - MARCHE 2022FIN04 - LOCATION DE 2 CAMIONS BENNE - FETE MARC STE		Tiers : SAS COLAS ILE DE FRANCE NORMAI	973.56 €
	6232	020		973.56 €
Engagement :	808 - Transport Repas du 01/08 au 31/12/2025		Tiers : SAS STAR'S SERVICE	33442.92 €
	6188	213		33442.92 €
Engagement :	82 - Contrat 162017729-- loyer 2025		Tiers : SA GRENKE LOCATION	1092.42 €
	6262	020		1092.42 €
Engagement :	83 - Contrat 162018320-- loyer 2025		Tiers : SA GRENKE LOCATION	3260.92 €
	6262	020		3260.92 €
Engagement :	832 - ACHAT PETIT MATERIEL		Tiers : SAS GIFI MAG	228.26 €
	60632	331		228.26 €
Engagement :	838 - Entretien des terrains de FOOTBALL- MARBOULUS		Tiers : BOTANICA JARDINS SERVICES	3948.00 €

Date SF	Compte	Fonction	Montant rattaché
	61521	321	3948.00 €
Engagement :	839 - Entretien des terrains de FOOTBALL- MAUBUISSON	Tiers : BOTANICA JARDINS SERVICES	3960.00 €
	61521	321	3960.00 €
Engagement :	840 - Contrôle réglementaire des systèmes de lavage-sport	Tiers : SAS CABINET ALVI / CNRS	1620.00 €
	6156	321	1620.00 €
Engagement :	846 - Spectacle " le roi des corbeaux" soirée FCVO	Tiers : ASSO AGENCE FRANCE PROMOTION	850.00 €
	6188	313	850.00 €
Engagement :	856 - Animation atelier écritures-SEPTEMBRE A DECEMBRE 2025- Médiathèque	Tiers : ASSO LUNEVAL	540.00 €
	6042	338	540.00 €
Engagement :	860 - Animation VR et RETROGAMMING -semaine jeux du 29/11/2025-LUDO	Tiers : ASSO USDEM NUMERIQUE	600.00 €
	6188	313	600.00 €
Engagement :	871 - Spectacle " JERUSALEM" le 14/11/2025	Tiers : ASSO LUMIERE	4500.00 €
	6188	311	4500.00 €
Engagement :	881 - Sortie du 23/07/2025 -clsh	Tiers : BASE LOISIRS ST LEU D'ESSERENT	348.00 €
	6042	331	348.00 €
Engagement :	887 - VENTILATEURS SUR PIED	Tiers : SAS SUPER U/ 2A DISTRIBUTION	299.85 €
	60632	501	299.85 €
Engagement :	892 - Lutin Musicien de Noël - le 20 Décembre 2025	Tiers : SARL MONICA MEDIAS	2520.00 €
	6188	632	2520.00 €
Engagement :	907 - Car -sortie du 05/10/2025- Cité des sciencesLA VILLETTE	Tiers : SAS OLICARS	840.00 €
	6248	311	840.00 €
Engagement :	920 - Animation de sensibilisation pratique Handisport- le 10/09 et le 30/09/2025	Tiers : COMITE DEPARTEMENTAL HANDISPO	4300.00 €
	6188	020	4300.00 €
Engagement :	924 - Remplacement pompe arrosage	Tiers : SARL JL 27 - GISORS	499.00 €
	61551	511	499.00 €
Engagement :	935 - Fournitures scolaires- ELEMENTAIRE -Ecole LAMARTINE	Tiers : SAS PAPETERIES PICHON	8212.56 €
	6067	212	8212.56 €
Engagement :	94 - ABONNEMENT ROUTEUR FIBRE 2025	Tiers : SA KEYYO	1734.96 €
	61358	020	1734.96 €

Etat des charges rattachées
BUDGET VILLE - 2025

20/01/2026 - 16:21:42

Date SF	Compte	Fonction		Montant rattaché
Engagement :	950 - Kit detergent pour lave vaisselle-MDPE		Tiers : SARL HORECA PARTNER	535.64 €
	60632	420		535.64 €
Engagement :	955 - MARCHE 2022FIN04 -Entretien des voiries- Reprise affais. RUE DE L EST		Tiers : SAS COLAS ILE DE FRANCE NORMAN	1542.90 €
	615231	845		1542.90 €
Engagement :	956 - Detachement partie du domaine public- parcelle BA 515- 11 residence des b		Tiers : STE P. PICOT& A. MERLINI GEOMETRI	1680.00 €
	62268	515		1680.00 €
Engagement :	959 - Remplacement menuiserie + volets roulants- MATEX		Tiers : SARL JO MA BA BATIMENT / AMBIANC	3285.46 €
	615221	211		3285.46 €
Engagement :	964 - Plantation des Palmiers- rue de la gare/rue beauchamp		Tiers : SAS PINSON PAYSAGE	1310.40 €
	611	511		1310.40 €
Engagement :	969 - Achat Livres adultes- JUILLET 2025		Tiers : STE LA 23ème MARCHE	1037.49 €
	6065	313		1037.49 €
Engagement :	971 - Animation stage manga- du 21 au 24 octobre 2025		Tiers : DAO NGAM David	800.00 €
	6188	313		800.00 €
Engagement :	974 - Achat divers materiels poru realisation CARPORT		Tiers : STE LEROY MERLIN	1149.08 €
	60632	510		1149.08 €
Engagement :	976 - Achat divers materiels - ECOLES		Tiers : STE LEROY MERLIN	991.00 €
	60632	501		991.00 €
Engagement :	980 - Dépose rideaux coulissants-MEDIATHEQUE		Tiers : SARL JO MA BA BATIMENT / AMBIANC	3120.00 €
	615221	313		3120.00 €
Engagement :	982 - Atelier creation jeu Dao- le 25/10/2025		Tiers : SARL ZE FAB TRUCK	570.00 €
	6188	313		570.00 €
Engagement :	984 - Fournitures diverses- Accueil loisirs LAMARTINE		Tiers : SAS PAPETERIES PICHON	1822.74 €
	60628	331		1822.74 €
Engagement :	985 - Animation-Atelier gouter philo-arts - le 08 Octobre et le 03 Décembre 2025		Tiers : SARL LES PETITES LUMIERES	270.00 €
	6188	313		270.00 €
Engagement :	991 - Fourniture/ pose CHAUFFE BAIN- CHENAFI		Tiers : SAS GAZ SERVICE TECHNIQUE	1032.06 €
	615228	443		1032.06 €
Engagement :	996 - Remplacement Extincteurs plus 10 ans		Tiers : SAS EUROFEU SERVICES	8291.84 €

Date SF	Compte	Fonction	Montant rattaché
	6156	501	8291.84 €
Engagement :	999 - 4 Agents Polyvalents -du 21/07 au 25/07/2025-divers BAT	Tiers : SAS EASY SERVICES	3571.68 €
	6188	501	3571.68 €

Le présent état est arrêté à la somme de :

1460453.40 €

L'ordonnateur :



VILLE DE BESSANCOURT PLACE DU 30 AOUT 95550 Bessancourt	Etat des produits rattachés BUDGET VILLE - 2025	20/01/2026 - 16:23:26
---	--	-----------------------

Date DA	Compte	Fonction		Montant rattaché
Engagement : 15 - SOLDE 2025 SUBVENTION CAF EXTRASCOLAIRE			Tiers : CAISSE D ALLOCATIONS FAMILIALES	14161.60 €
	747888	331		14161.60 €
Engagement : 16 - SOLDE SUBVENTION CAF PERISCOLAIRE 2025			Tiers : CAISSE D ALLOCATIONS FAMILIALES	46594.44 €
	747888	331		46594.44 €
Engagement : 46 - Convention de clôture GPA ZAC DES MEUNIER			Tiers : ADMINISTRATIONS GRAND PARIS AM	680400.00 €
	74888	518		680400.00 €
Engagement : 52 - subv CAF 2024-605 Fonds publics et Territoires Enfacs			Tiers : CAISSE D ALLOCATIONS FAMILIALES	12000.00 €
	747888	4221		12000.00 €

Le présent état est arrêté à la somme de :	753156.04 €
L'ordonnateur :	

VILLE DE BESSANCOURT - BUDGET VILLE - BP - 2026

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE BESSANCOURT
Commune

Numéro SIRET : 21950060000016
Poste comptable : SERVICE GESTION COMPTABLE D'ERMONT

Budget primitif
relatif à l'exercice 2026
voté par Nature

Budget principal

Instruction budgétaire et comptable M. 57
applicable aux collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements
publics

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	28
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	29
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	30
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	37
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	39
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	42
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	47

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	50
A1.01 - Opérations non ventilables	53
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	54
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	57
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	58
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	59
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	62
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	63
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	66
A1.908 - Fonction 8 - Transports	69
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	73
A2.01 - Opérations non ventilables	75
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	76
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	79
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	80
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	83
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	88
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	91
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	92
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	95
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	97
A2.938 - Fonction 8 - Transports	100

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	104
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	105
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	110
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	112

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	113
B3.1 - Etat des provisions constituées	116
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	118
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	119
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	123
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	124
B9 - Etat du personnel	126
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	132
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	134
B11.2 - Liste des établissements publics créés	135
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	136
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	137
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	138
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	139
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	141
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	142

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 - Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ; les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

	I
	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	8 919

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	887,45

Informations financières – ratios	
	Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population
2	Recettes réelles de fonctionnement / population
3	Dépenses d'équipement brut / population
4	Encours de dette / population (2) (3)
5	DGF / population
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)
	1 274,09
	1 308,95
	185,90
	591,31
	199,57
	55,11 %
	102,22 %
	14,20 %
	45,17 %
	2,66 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - avec (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

- II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

- III – Conformément à l'article L. 1612-28 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :
- Fonctionnement : 7.50 %
 - Investissement : 7.50%

- IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

- V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

- VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

- VII – Le présent budget a été voté avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I - INFORMATIONS GENERALES			I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT - RESULTATS (1)			C1

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	15 108 515,27	14 795 733,99	153 329,07 A1	-159 452,21
Investissement	2 913 656,30	2 546 034,05 (3)	-255 503,30 A2	-623 125,55
Fonctionnement	12 173 363,76	12 247 863,94 (4)	408 832,37 A3	483 332,55

RESTES A REALISER N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde (B)
TOTAL des RAR	I + II	III + IV	B1
Investissement	I	III	B2
Fonctionnement	II	IV	B3
		0,00	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)			
TOTAL	A1 + B1		368 488,90
Investissement	A2 + B2		-95 184,44
Fonctionnement	A3 + B3		483 332,55

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définis de l'exercice N-1.
(2) Indiquer le signe - si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 de l'exercice N-1. Indiquer le signe - si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 de l'exercice N-1. Indiquer le signe - si déficitaire, et + si excédentaire.
(5) Indiquer le signe - si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 638 024,85
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
1011	Opération d'équipement n° 1011	49 020,18
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	43 032,12
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	545 972,55
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 1 165 965,96
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	475 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	690 965,96
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS			A

VOTE	Credits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	DEPENSES		RECETTES	
			+		1 705 184,44
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	638 024,85			1 165 965,96
		(si solde négatif)			(si solde positif)
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	623 125,55			0,00
			=		
	Total de la section d'investissement (2)	2 871 150,40			2 871 150,40
VOTE	Credits de fonctionnement votés au titre du présent budget	DEPENSES		RECETTES	
			+		
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00			0,00
		(si déficit)			(si excédent)
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	0,00			388 148,11
			=		
	Total de la section de fonctionnement (3)	12 062 691,55			12 062 691,55
	TOTAL DU BUDGET (4)	14 933 841,95			14 933 841,95

(1) A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET				II
PRESENTATION DES AP VOTEES				B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AP de dépenses imprévues » (2)		020	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.
(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
PRESENTATION DES AE VOTEES			B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AE de dépenses imprévues » (2)		022	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.
(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	531 562,40	45 616,02	115 000,00	115 000,00	160 616,02
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	2 972 088,40	592 408,83	905 000,00	905 000,00	1 497 408,83
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		3 503 650,80	638 024,85	1 020 000,00	1 020 000,00	1 658 024,85
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	571 110,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	553 000,00	0,00	570 000,00	570 000,00	570 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,règle) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	11 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
Total des dépenses financières		1 135 110,00	0,00	590 000,00	590 000,00	590 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		4 638 760,80	638 024,85	1 610 000,00	1 610 000,00	2 248 024,85

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	5 880,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		5 880,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	4 644 640,80	638 024,85	1 610 000,00	1 610 000,00	2 248 024,85
--------------	---------------------	-------------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	623 125,55
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 871 150,40
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	2 407 364,59	690 965,96	0,00	0,00	690 965,96
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	500 000,00	0,00	516 874,45	516 874,45	516 874,45
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		2 907 364,59	690 965,96	516 874,45	516 874,45	1 207 840,41
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	540 000,00	0,00	394 000,00	394 000,00	394 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	153 899,51	0,00	95 184,44	95 184,44	95 184,44
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	13 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	660 000,00	475 000,00	0,00	0,00	475 000,00
Total des recettes financières		1 366 899,51	475 000,00	489 184,44	489 184,44	964 184,44
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		4 274 264,10	1 165 965,96	1 006 058,89	1 006 058,89	2 172 024,85

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	335 000,00		429 125,55	429 125,55	429 125,55
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	285 000,00		270 000,00	270 000,00	270 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	5 880,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		625 880,00		699 125,55	699 125,55	699 125,55

TOTAL	4 900 144,10	1 165 965,96	1 705 184,44	1 705 184,44	2 871 150,40
--------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 871 150,40
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)**

699 125,55

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

VILLE DE BESSANCOURT - BUDGET VILLE - BP - 2026

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Projet
Envoyé le 16/04/26

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	3 412 055,46	0,00	3 661 506,00	3 661 506,00	3 661 506,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	6 869 250,00	0,00	6 262 560,00	6 262 560,00	6 262 560,00
014	Atténuations de produits	461 000,00	0,00	461 000,00	461 000,00	461 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	1 243 070,37	0,00	771 600,00	771 600,00	771 600,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		11 985 375,83	0,00	11 156 666,00	11 156 666,00	11 156 666,00
66	Charges financières	166 785,00	0,00	146 900,00	146 900,00	146 900,00
67	Charges spécifiques (3)	20 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	10 000,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		12 182 160,83	0,00	11 363 566,00	11 363 566,00	11 363 566,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	335 000,00		429 125,55	429 125,55	429 125,55
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	285 000,00		270 000,00	270 000,00	270 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		620 000,00		699 125,55	699 125,55	699 125,55

TOTAL	12 802 160,83	0,00	12 062 691,55	12 062 691,55	12 062 691,55
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	12 062 691,55
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	80 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 136 100,00	0,00	1 095 500,00	1 095 500,00	1 095 500,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	1 329 730,00	0,00	1 330 562,00	1 330 562,00	1 330 562,00
731	Fiscalité locale	6 398 500,00	0,00	6 445 000,00	6 445 000,00	6 445 000,00
74	Dotations et participations (3)	3 307 100,00	0,00	2 648 781,44	2 648 781,44	2 648 781,44
75	Autres produits de gestion courante (3)	141 898,46	0,00	134 700,00	134 700,00	134 700,00
Total des recettes de gestion courante		12 393 328,46	0,00	11 674 543,44	11 674 543,44	11 674 543,44
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		12 393 328,46	0,00	11 674 543,44	11 674 543,44	11 674 543,44

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

TOTAL	12 393 328,46	0,00	11 674 543,44	11 674 543,44	11 674 543,44
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	388 148,11
---	-------------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	12 062 691,55
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	699 125,55
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	570 000,00	0,00	570 000,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
Total des opérations d'équipement	49 020,18		49 020,18
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	158 032,12	0,00	158 032,12
204 Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3) (5)	1 450 972,55	0,00	1 450 972,55
22 Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	20 000,00	0,00	20 000,00
28 Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
198 Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total	2 248 024,85	0,00	2 248 024,85

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

623 125,55

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

2 871 150,40

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011 Charges à caractère général (9)	3 661 506,00		3 661 506,00
012 Charges de personnel et frais assimilés (9)	6 262 560,00		6 262 560,00
014 Atténuations de produits	461 000,00		461 000,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	771 600,00	0,00	771 600,00
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66 Charges financières	146 900,00	0,00	146 900,00
67 Charges spécifiques (9)	50 000,00	0,00	50 000,00
68 Dot. aux amortissements et provisions (9)	10 000,00	270 000,00	280 000,00
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023 Virement à la section d'investissement		429 125,55	429 125,55
Dépenses de fonctionnement – Total	11 363 566,00	699 125,55	12 062 691,55

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

12 062 691,55

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

VILLE DE BESSANCOURT - BUDGET VILLE - BP - 2026

- (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Projet
Envoyé le 16/04/26

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	394 000,00	0,00	394 000,00
13 Subventions d'investissement (reçues) (3)	690 965,96	0,00	690 965,96
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	516 874,45	0,00	516 874,45
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations		270 000,00	270 000,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement		429 125,55	429 125,55
024 Produits des cessions d'immobilisations	475 000,00		475 000,00
Recettes d'investissement – Total	2 076 840,41	699 125,55	2 775 965,96

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT

95 184,44

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

2 871 150,40

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013 Atténuations de charges (8)	20 000,00		20 000,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70 Prod. services, domaine, ventes diverses	1 095 500,00		1 095 500,00
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72 Production immobilisée		0,00	0,00
73 Impôts et taxes (sauf 731)	1 330 562,00		1 330 562,00
731 Fiscalité locale	6 445 000,00		6 445 000,00
74 Dotations et participations (8)	2 648 781,44		2 648 781,44
75 Autres produits de gestion courante (8)	134 700,00	0,00	134 700,00
76 Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77 Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78 Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79 Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total	11 674 543,44	0,00	11 674 543,44

VILLE DE BESSANCOURT - BUDGET VILLE - BP - 2026

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
			*
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			388 148,11
			=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			12 062 691,55

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Projet
Envoyé le 16/04/26

III – VOTE DU BUDGET			III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE			A

DEPENSES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	4 644 640,80	638 024,85	0,00	1 610 000,00	1 610 000,00	0,00	1 610 000,00	2 248 024,85
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	221 482,40	43 032,12	0,00	115 000,00	115 000,00	0,00	115 000,00	158 032,12
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	1 656 850,60	545 972,55	0,00	905 000,00	905 000,00	0,00	905 000,00	1 450 972,55
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (3)	1 625 317,80	49 020,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 020,18
Total des dépenses d'équipement	3 503 650,80	638 024,85	0,00	1 020 000,00	1 020 000,00	0,00	1 020 000,00	1 658 024,85
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	571 110,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	553 000,00	0,00	0,00	570 000,00	570 000,00	0,00	570 000,00	570 000,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	11 000,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières	1 135 110,00	0,00	0,00	590 000,00	590 000,00	0,00	590 000,00	590 000,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	4 638 760,80	638 024,85	0,00	1 610 000,00	1 610 000,00	0,00	1 610 000,00	2 248 024,85
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (7)	5 880,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	5 880,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)

623 125,55

Total des dépenses d'investissement cumulées

2 871 150,40

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DT 040 = RF 042).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DT 041 = RF 041).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2024

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

III	III
A	A

RECETTES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	4 746 244,59	1 165 965,96	1 610 000,00	1 610 000,00	2 775 965,96
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	2 407 364,59	690 965,96	0,00	0,00	690 965,96
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	500 000,00	0,00	516 874,45	516 874,45	516 874,45
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	2 907 364,59	690 965,96	516 874,45	516 874,45	1 207 840,41
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	540 000,00	0,00	394 000,00	394 000,00	394 000,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	13 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	660 000,00	475 000,00	0,00	0,00	475 000,00
Total des recettes financières	1 213 000,00	475 000,00	394 000,00	394 000,00	869 000,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	4 120 364,59	1 165 965,96	910 874,45	910 874,45	2 076 840,41
021 Virement de la section de fonctionnement	335 000,00		429 125,55	429 125,55	429 125,55
040 Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	285 000,00		270 000,00	270 000,00	270 000,00
041 Opérations patrimoniales (6)	5 880,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre	625 880,00		699 125,55	699 125,55	699 125,55

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	0,00
--	------

Affectation au compte 1068 (8)	95 184,44
--------------------------------	-----------

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
				II	

Total des recettes d'investissement cumulées	2 871 150,40
--	--------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).
(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041). Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.
(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.
(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE		A1

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
TOTAL	4 644 640,80	638 024,85	0,00	1 610 000,00	1 610 000,00	0,00	1 610 000,00	2 248 024,85
018	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	221 482,40	43 032,12	0,00	115 000,00	115 000,00	0,00	115 000,00	158 032,12
202	49 140,00	0,00		30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
2031	154 130,00	34 860,00		70 000,00	70 000,00	0,00	70 000,00	104 860,00
2051	18 212,40	8 172,12		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	23 172,12
204	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	1 656 850,60	545 972,55	0,00	905 000,00	905 000,00	0,00	905 000,00	1 460 972,55
2111	70 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
2121	10 000,00	0,00		30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
2128	194 718,00	9 128,38		25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	34 128,38
21312	113 149,68	14 199,13		90 000,00	90 000,00	0,00	90 000,00	104 199,13
21318	328 934,37	46 710,83		250 000,00	250 000,00	0,00	250 000,00	296 710,83
2151	0,00	399 974,41		200 000,00	200 000,00	0,00	200 000,00	599 974,41
2152	505 009,64	2 664,70		60 000,00	60 000,00	0,00	60 000,00	62 664,70
21534	116 130,78	52 995,65		50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	102 995,65
21538	0,00	1 476,00		0,00	0,00	0,00	0,00	1 476,00
217831	8 068,58	0,00		25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
21828	55 000,00	2 301,60		25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	27 301,60
21831	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	20 804,00	804,00		30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 804,00
21841	83 496,82	4 744,43		0,00	0,00	0,00	0,00	4 744,43
21848	37 700,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	113 838,73	10 973,42		100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00	110 973,42
22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	49 020,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 020,18
Total des dépenses d'équipement								
10	Dotations, fonds divers et réserves	638 024,85	0,00	1 020 000,00	1 020 000,00	0,00	1 020 000,00	1 658 024,85
13	Subventions d'investissement	571 110,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13362	Dotation de soutien à l'invest local	109 125,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1337	Fonds régional développ emploi outre-mer	461 985,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	553 000,00	0,00	570 000,00	570 000,00	0,00	570 000,00	570 000,00
1641	Emprunts en euros	540 000,00	0,00	560 000,00	560 000,00	0,00	560 000,00	560 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	13 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	11 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
275	Dépôts et cautionnements versés	11 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)		0,00					
Total des dépenses financières								
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	1 135 110,00	0,00	590 000,00	590 000,00	0,00	590 000,00	590 000,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles								
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00	0,00	1 610 000,00	1 610 000,00	0,00	1 610 000,00	2 248 024,85
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (7)	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
041 Opérations patrimoniales (8)	5 880,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2313 Constructions	5 880,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	5 880,00			0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.
(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 132 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
1004	CONSTRUCTION EQUIPEMENT POLYVALENT QUARTIER DES MEUNIER		156 916,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1005	AMENAGEMENT LUDOTHEQUE QUARTIER DES MEUNIER		171 602,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1006	JARDINS FAMILIAUX		51 371,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1008	TRAVAUX RUE DE LA POINTE CHEMIN LATERAL DES BEAUX LIONS		219 974,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1009	RESORPTION DEPOTS SAUVAGES		119 244,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1011	AMENAGEMENT CENTRE BOURG		3 910 347,20	49 020,18	0,00	0,00	0,00	0,00
1012	RENOVATION EGLISE		236 712,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL			4 866 169,23	49 020,18	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est affectée à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

Projet
Envoyé le 16/04/26

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT					A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 1004
LIBELLE : CONSTRUCTION EQUIPEMENT POLYVALENT QUARTIER DES MEUNIER
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		156 916,80	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	156 916,80	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	156 916,80	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)			0,00		
--------------------------------------	--	--	-------------	--	--

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 1005
LIBELLE : AMENAGEMENT LUDOTHEQUE QUARTIER DES MEUNIER
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		171 602,17	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	8 800,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	8 800,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	162 802,17	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	142 140,21	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	7 039,10	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	13 622,86	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 1006
LIBELLE : JARDINS FAMILIAUX
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DÉPENSES		51 371,70	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	7 800,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	7 800,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	43 571,70	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	43 571,70	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 1008
LIBELLE : TRAVAUX RUE DE LA POINTE CHEMIN LATERAL DES BEAUX LIONS
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		219 974,20	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	219 974,20	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	219 974,20	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		60 492,91	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	60 492,91	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	60 492,91	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 1009
LIBELLE : RESORPTION DEPOTS SAUVAGES
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		119 244,40	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	119 244,40	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	119 244,40	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 1011
LIBELLE : AMENAGEMENT CENTRE BOURG
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		3 910 347,20	a 49 020,18	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	239 827,11	2 583,90	0,00	0,00
2031	Frais d'études	239 827,11	2 583,90	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	3 670 520,09	46 436,28	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	16 368,67	0,00	0,00	0,00
21311	Bâtiments administratifs	881 182,04	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	6 223,20	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	75 313,20	12 780,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	2 542 930,84	33 656,28	0,00	0,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	14 686,07	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	123 816,07	0,00	0,00	0,00
21621	Biens sous-jacents	10 000,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		1 398 303,58	c 567 521,97	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	1 398 303,58	567 521,97	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	750 000,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	186 318,58	385 521,97	0,00	0,00
13362	Dotation de soutien à l'invest local	0,00	182 000,00	0,00	0,00
1337	Fonds régional développ. emploi outre-mer	461 985,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	518 501,79
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 1012
LIBELLE : RENOVATION EGLISE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		236 712,76	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	121 969,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	121 969,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	114 743,76	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	114 743,76	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établi. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE				A3

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	4 746 244,59	1 165 965,96	1 610 000,00	1 610 000,00	2 775 965,96
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	2 407 364,59	690 965,96	0,00	0,00	690 965,96
1321 Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	596 985,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1322 Subv. non transf. Régions	779 283,62	73 994,99	0,00	0,00	73 994,99
1323 Subv. non transf. Départements	647 620,97	427 620,97	0,00	0,00	427 620,97
13362 Dotation de soutien à l'invest local	267 000,00	182 000,00	0,00	0,00	182 000,00
1337 Fonds régional dévelopt emploi outre-mer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13461 Dot. équip. territoires ruraux non transf	7 350,00	7 350,00	0,00	0,00	7 350,00
13462 Dotation de soutien à l'invest local	109 125,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	500 000,00	0,00	516 874,45	516 874,45	516 874,45
1641 Emprunts en euros	500 000,00	0,00	516 874,45	516 874,45	516 874,45
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	2 907 364,59	690 965,96	516 874,45	516 874,45	1 207 840,41
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	540 000,00	0,00	394 000,00	394 000,00	394 000,00
10222 FCTVA	360 000,00	0,00	344 000,00	344 000,00	344 000,00
10226 Taxe d'aménagement	180 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	13 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus	13 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	660 000,00	475 000,00	0,00	0,00	475 000,00
Total des recettes financières	1 213 000,00	475 000,00	394 000,00	394 000,00	869 000,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	4 120 364,59	1 165 965,96	910 874,45	910 874,45	2 076 840,41

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
021	Virement de la section de fonctionnement	335 000,00	I	429 125,55	429 125,55	429 125,55
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	285 000,00		270 000,00	270 000,00	270 000,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00		0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00		0,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	8 000,00		0,00	0,00	0,00
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	0,00		1 100,00	1 100,00	1 100,00
28041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	1 100,00		0,00	0,00	0,00
2804412	Sub nat org pub - Bât. et installations	25 000,00		0,00	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	7 000,00		4 400,00	4 400,00	4 400,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00		400,00	400,00	400,00
28128	Autres aménagements de terrains	38 000,00		38 000,00	38 000,00	38 000,00
28152	Installations de voirie	24 500,00		24 500,00	24 500,00	24 500,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	2 100,00		2 200,00	2 200,00	2 200,00
281534	Réseaux d'électrification	3 500,00		2 400,00	2 400,00	2 400,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	18 000,00		14 500,00	14 500,00	14 500,00
2817831	Matériel informatique scolaire (m. à dis	5 300,00		3 000,00	3 000,00	3 000,00
281828	Autres matériels de transport	13 800,00		35 500,00	35 500,00	35 500,00
281831	Matériel informatique scolaire	4 200,00		6 500,00	6 500,00	6 500,00
281838	Autre matériel informatique	15 000,00		11 500,00	11 500,00	11 500,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	1 500,00		5 100,00	5 100,00	5 100,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	40 000,00		38 000,00	38 000,00	38 000,00
28185	Matériel de téléphonie	1 000,00		900,00	900,00	900,00
28188	Autres immo, corporelles	77 000,00		82 000,00	82 000,00	82 000,00
041	Opérations patrimoniales (9)	5 880,00		0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	5 880,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		625 880,00		699 125,55	699 125,55	699 125,55

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisant regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE		B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	12 802 160,83	0,00	0,00	12 062 691,55	12 062 691,55	0,00	12 062 691,55	12 062 691,55
011	Charges à caractère général (3)	3 412 055,46	0,00	0,00	3 661 506,00	3 661 506,00	0,00	3 661 506,00	3 661 506,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	6 869 250,00	0,00	0,00	6 262 560,00	6 262 560,00	0,00	6 262 560,00	6 262 560,00
014	Atténuations de produits	461 000,00	0,00	0,00	461 000,00	461 000,00	0,00	461 000,00	461 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	1 243 070,37	0,00	0,00	771 600,00	771 600,00	0,00	771 600,00	771 600,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	11 985 375,83	0,00	0,00	11 156 666,00	11 156 666,00	0,00	11 156 666,00	11 156 666,00
66	Charges financières	166 785,00	0,00	0,00	146 900,00	146 900,00	0,00	146 900,00	146 900,00
67	Charges spécifiques (3)	20 000,00	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)		0,00	0,00					
	Total des dépenses financières	196 785,00	0,00	0,00	206 900,00	206 900,00		206 900,00	206 900,00
	Total des dépenses réelles	12 182 160,83	0,00	0,00	11 363 566,00	11 363 566,00	0,00	11 363 566,00	11 363 566,00
023	Virement à la section d'investissement	335 000,00			429 125,55	429 125,55		429 125,55	429 125,55
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	285 000,00			270 000,00	270 000,00		270 000,00	270 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	620 000,00			699 125,55	699 125,55		699 125,55	699 125,55

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)		0,00
---------------------------------------	--	------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées		12 062 691,55
---	--	---------------

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le délai du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

Envoyé le 16/04/26
Projet

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE					B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	12 393 328,46	0,00	11 674 543,44	11 674 543,44	11 674 543,44
013	Atténuations de charges (2)	80 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 136 100,00	0,00	1 095 500,00	1 095 500,00	1 095 500,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 329 730,00	0,00	1 330 562,00	1 330 562,00	1 330 562,00
731	Fiscalité locale	6 398 500,00	0,00	6 445 000,00	6 445 000,00	6 445 000,00
74	Dotations et participations (2)	3 307 100,00	0,00	2 648 781,44	2 648 781,44	2 648 781,44
75	Autres produits de gestion courante (2)	141 898,46	0,00	134 700,00	134 700,00	134 700,00
	Total des recettes de gestion des services	12 393 328,46	0,00	11 674 543,44	11 674 543,44	11 674 543,44
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles	12 393 328,46	0,00	11 674 543,44	11 674 543,44	11 674 543,44
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00		0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)					388 148,11
---------------------------------------	--	--	--	--	------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées					12 062 691,55
---	--	--	--	--	---------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).
(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(5) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 778 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(7) Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

III

B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	12 802 160,83	0,00	0,00	12 062 691,55	12 062 691,55	0,00	12 062 691,55	12 062 691,55
011	Charges à caractère général (4)	3 412 055,46	0,00	0,00	3 661 506,00	3 661 506,00	0,00	3 661 506,00	3 661 506,00
6042	Achats de prestations de services	697 200,00	0,00		1 049 806,00	1 049 806,00	0,00	1 049 806,00	1 049 806,00
60611	Eau et assainissement	50 600,00	0,00		58 200,00	58 200,00	0,00	58 200,00	58 200,00
60612	Energie - Electricité	140 000,00	0,00		149 000,00	149 000,00	0,00	149 000,00	149 000,00
60621	Combustibles	2 100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	40 000,00	0,00		40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00
60623	Alimentation	23 925,00	0,00		27 170,00	27 170,00	0,00	27 170,00	27 170,00
60628	Autres fournitures non stockées	94 695,00	0,00		33 400,00	33 400,00	0,00	33 400,00	33 400,00
60631	Fournitures d'entretien	61 250,00	0,00		27 050,00	27 050,00	0,00	27 050,00	27 050,00
60632	Fournitures de petit équipement	91 762,46	0,00		71 400,00	71 400,00	0,00	71 400,00	71 400,00
60633	Fournitures de voirie	15 000,00	0,00		11 000,00	11 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00
60636	Habillement et vêtements de travail	11 500,00	0,00		21 500,00	21 500,00	0,00	21 500,00	21 500,00
6064	Fournitures administratives	13 273,00	0,00		14 300,00	14 300,00	0,00	14 300,00	14 300,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	15 000,00	0,00		9 000,00	9 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00
6067	Fournitures scolaires	44 110,00	0,00		34 670,00	34 670,00	0,00	34 670,00	34 670,00
611	Contrats de prestations de services	100 000,00	0,00		100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00
6132	Locations immobilières	80 100,00	0,00		142 000,00	142 000,00	0,00	142 000,00	142 000,00
61351	Matériel roulant	43 400,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
61358	Autres	68 850,00	0,00		33 800,00	33 800,00	0,00	33 800,00	33 800,00
614	Charges locatives et de copropriété	2 500,00	0,00		33 500,00	33 500,00	0,00	33 500,00	33 500,00
61521	Entretien terrains	15 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	107 500,00	0,00		65 000,00	65 000,00	0,00	65 000,00	65 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	1 300,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	190 000,00	0,00		120 000,00	120 000,00	0,00	120 000,00	120 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	35 000,00	0,00		35 000,00	35 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00
61551	Entretien matériel roulant	20 000,00	0,00		12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	21 500,00	0,00		4 800,00	4 800,00	0,00	4 800,00	4 800,00
6156	Maintenance	355 898,00	0,00		517 050,00	517 050,00	0,00	517 050,00	517 050,00
6161	Multirisques	56 500,00	0,00		57 000,00	57 000,00	0,00	57 000,00	57 000,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
617	Etudes et recherches	16 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6182	Documentation générale et technique	10 330,00	0,00		10 800,00	10 800,00	0,00	10 800,00	10 800,00
6184	Versements à des organismes de formation	25 000,00	0,00		25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
6188	Autres frais divers	555 332,00	0,00		635 200,00	635 200,00	0,00	635 200,00	635 200,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	250,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	25 000,00	0,00		9 500,00	9 500,00	0,00	9 500,00	9 500,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	2 600,00	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
6228	Divers	13 890,00	0,00		3 460,00	3 460,00	0,00	3 460,00	3 460,00
6231	Annonces et insertions	1 300,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	105 000,00	0,00		103 100,00	103 100,00	0,00	103 100,00	103 100,00
6237	Publications	20 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
6238	Divers	24 500,00	0,00		15 200,00	15 200,00	0,00	15 200,00	15 200,00
6248	Divers	73 900,00	0,00		9 100,00	9 100,00	0,00	9 100,00	9 100,00
6251	Voyages, déplacements et missions	3 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	26 100,00	0,00		18 700,00	18 700,00	0,00	18 700,00	18 700,00
6262	Frais de télécommunications	63 000,00	0,00		50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	15 000,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
63512	Taxes foncières	30 000,00	0,00		33 700,00	33 700,00	0,00	33 700,00	33 700,00
63513	Autres impôts locaux	90,00	0,00		600,00	600,00	0,00	600,00	600,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	2 800,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6378	Autres impôts taxes et versements assim.	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	6 869 250,00	0,00		6 262 560,00	6 262 560,00		6 262 560,00	6 262 560,00
6216	Personnel affecté par GFP rattachement	30 000,00	0,00		40 000,00	40 000,00		40 000,00	40 000,00
6218	Autre personnel extérieur	63 600,00	0,00		39 000,00	39 000,00		39 000,00	39 000,00
6331	Versement mobilité	76 000,00	0,00		81 200,00	81 200,00		81 200,00	81 200,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	20 360,00	0,00		20 515,00	20 515,00		20 515,00	20 515,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	68 300,00	0,00		66 700,00	66 700,00		66 700,00	66 700,00
64111	Rémunération principale titulaires	1 562 250,00	0,00		1 445 000,00	1 445 000,00		1 445 000,00	1 445 000,00
64112	SFT, indemnité de résidence	73 700,00	0,00		69 550,00	69 550,00		69 550,00	69 550,00
64113	NBI	18 900,00	0,00		17 100,00	17 100,00		17 100,00	17 100,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
64118	Autres indemnités	587 900,00	0,00		520 500,00	520 500,00		520 500,00	520 500,00
64121	Rémunération principale	63 000,00	0,00		65 000,00	65 000,00		65 000,00	65 000,00
64128	Autres indemnités	17 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00
64131	Rémunérations	1 712 700,00	0,00		1 607 000,00	1 607 000,00		1 607 000,00	1 607 000,00
64132	SFT, indemnité de résidence	58 950,00	0,00		66 795,00	66 795,00		66 795,00	66 795,00
64138	Primes et autres indemnités	498 300,00	0,00		416 750,00	416 750,00		416 750,00	416 750,00
64162	Emplois d'avenir	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64168	Autres emplois aidés	34 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00
6417	Rémunérations des apprentis	5 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	969 000,00	0,00		887 200,00	887 200,00		887 200,00	887 200,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	626 208,00	0,00		599 544,00	599 544,00		599 544,00	599 544,00
6454	Cotisations à l'assurance chômage	94 100,00	0,00		89 961,00	89 961,00		89 961,00	89 961,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	205 450,00	0,00		160 905,00	160 905,00		160 905,00	160 905,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	69 032,00	0,00		29 840,00	29 840,00		29 840,00	29 840,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	15 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
014	Atténuations de produits	461 000,00	0,00		461 000,00	461 000,00		461 000,00	461 000,00
739221	FNGIR	461 000,00	0,00		461 000,00	461 000,00		461 000,00	461 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	1 243 070,37	0,00	0,00	771 600,00	771 600,00	0,00	771 600,00	771 600,00
65311	Indemnités de fonction	116 000,00	0,00		110 000,00	110 000,00	0,00	110 000,00	110 000,00
65312	Frais de mission et de déplacement	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65313	Cotisations de retraite	7 000,00	0,00		7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65315	Formation	10 000,00	0,00		3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00
65325	Frais de formation	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	21 495,21	0,00		22 000,00	22 000,00	0,00	22 000,00	22 000,00
6553	Service d'incendie	132 000,00	0,00		140 000,00	140 000,00	0,00	140 000,00	140 000,00
6561	Organismes de regroupement	401 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657363	Subv.Fonct. CCAS/CIAS	342 000,00	0,00		342 000,00	342 000,00	0,00	342 000,00	342 000,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	107 520,00	0,00		115 500,00	115 500,00	0,00	115 500,00	115 500,00
6583	Pénalités sur marchés	52 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
65888	Autres	44 055,16	0,00		31 600,00	31 600,00	0,00	31 600,00	31 600,00
65886	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services									
66	Charges financières	166 785,00	0,00	0,00	11 156 666,00	11 156 666,00	0,00	11 156 666,00	11 156 666,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	146 000,00	0,00		140 000,00	140 000,00		140 000,00	140 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-915,00	0,00		-8 100,00	-8 100,00		-8 100,00	-8 100,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	20 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
6688	Autres	1 700,00	0,00		5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
67	Charges spécifiques (4)	20 000,00	0,00		50 000,00	50 000,00		50 000,00	50 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	20 000,00	0,00		50 000,00	50 000,00		50 000,00	50 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	10 000,00			10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	10 000,00			10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques									
Total des dépenses réelles									
023	Virement à la section d'investissement	335 000,00	0,00	0,00	11 363 566,00	11 363 566,00	0,00	11 363 566,00	11 363 566,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	285 000,00			429 125,55	429 125,55		429 125,55	429 125,55
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00			270 000,00	270 000,00		270 000,00	270 000,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	285 000,00			270 000,00	270 000,00		270 000,00	270 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre									
					699 125,55	699 125,55		699 125,55	699 125,55

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	22 500,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	30 600,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-8 100,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état IB pour le contenu du budget précédent.
- (3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des automatisations d'engagement.
- (6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
- (10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

III

B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	12 393 328,46	0,00	11 674 543,44	11 674 543,44	11 674 543,44
013	Atténuations de charges (3)	80 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	80 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 136 100,00	0,00	1 095 500,00	1 095 500,00	1 095 500,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70328	Autres droits stationnement et location	5 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70632	Redevances services à caractère loisir	99 700,00	0,00	65 000,00	65 000,00	65 000,00
7066	Redevances services à caractère social	130 000,00	0,00	83 500,00	83 500,00	83 500,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	898 000,00	0,00	947 000,00	947 000,00	947 000,00
7078	Autres marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 329 730,00	0,00	1 330 562,00	1 330 562,00	1 330 562,00
73211	Attribution de compensation	625 171,00	0,00	625 171,00	625 171,00	625 171,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	142 559,00	0,00	143 391,00	143 391,00	143 391,00
73331	Communes (FSRIF)	562 000,00	0,00	562 000,00	562 000,00	562 000,00
731	Fiscalité locale	6 398 500,00	0,00	6 445 000,00	6 445 000,00	6 445 000,00
73111	Impôts directs locaux	5 822 500,00	0,00	5 900 000,00	5 900 000,00	5 900 000,00
73118	Autres contributions directes	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	400 000,00	0,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00
73132	Taxe sur les pylônes électriques	24 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
73141	Accise sur l'électricité	140 000,00	0,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00
74	Dotations et participations (3)	3 307 100,00	0,00	2 648 781,44	2 648 781,44	2 648 781,44
74111	Dotation forfaitaire des communes	1 348 000,00	0,00	1 360 000,00	1 360 000,00	1 360 000,00
741121	DSR des communes	183 000,00	0,00	180 000,00	180 000,00	180 000,00
741127	DNP des communes	240 000,00	0,00	240 000,00	240 000,00	240 000,00
742	Dot. aux élus locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	67 000,00	0,00	52 000,00	52 000,00	52 000,00
74611	DGD des communes et EPCI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
74748	Participation autres communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	1 264 500,00	0,00	693 500,00	693 500,00	693 500,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	51 600,00	0,00	51 257,00	51 257,00	51 257,00
74836	Attrib. fonds départ. péréquat. de la TP	85 000,00	0,00	55 098,44	55 098,44	55 098,44
7485	Dotation pour les titres sécurisés	25 000,00	0,00	16 926,00	16 926,00	16 926,00
74888	Autres	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	141 898,46	0,00	134 700,00	134 700,00	134 700,00
752	Revenus des immeubles	37 300,00	0,00	106 500,00	106 500,00	106 500,00
756	Libéralités reçues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	25 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
75888	Autres	79 598,46	0,00	8 200,00	8 200,00	8 200,00
Total des recettes de gestion des services		12 393 328,46	0,00	11 674 543,44	11 674 543,44	11 674 543,44
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		12 393 328,46	0,00	11 674 543,44	11 674 543,44	11 674 543,44
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent

- (3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
	DEPENSES	570 000,00	170 000,00	0,00	25 000,00	90 000,00	0,00	0,00	20 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	570 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA.régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	155 000,00	0,00	25 000,00	90 000,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	1 006 058,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	489 184,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	516 874,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA.régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV

A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	DEPENSES	200 000,00	0,00	25 000,00	510 000,00		1 610 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		570 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	100 000,00	0,00	0,00	0,00		115 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	100 000,00	0,00	25 000,00	510 000,00		905 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		20 000,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00		1 006 058,89
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		489 184,44
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		516 874,45
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		
164	Emprunts auprès des étis financiers	579 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	560 000,00
		10 000,00
RECETTES		1 006 058,89
102	Dotations et fonds d'investissement	394 000,00
106	Réserves	95 184,44
164	Emprunts auprès des étis financiers	516 874,45

(1) Détailler les comptes à trois chiffres

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	170 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
217	Immobilisations reçues mises à dispo.	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	130 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco., social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., édu., env.	034 Conseil éco., soc., environ., culture, édu.		035 Conseil de territoire	036 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
217	Immobilisations reçues mises à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	046 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	170 000,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
217	Immobilisations reçues mises à dispo	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	130 000,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres

IV - ANNEXES			IV
A - PRESENTATION CROISEE - SECTION D'INVESTISSEMENT - PRESENTATION DETAILLEE			A1.900-5

FONCTION 0-5 - Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES							
210	Autres immobilisations corporelles	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs			21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés				
		0,00	30 000,00	45 000,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
213	Constructions	0,00	30 000,00	45 000,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	25 Formation professionnelle													
	Libellé	251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Remunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26	27	28				29	TOTAL DU CHAPITRE
		Apprentissage	Formation sanitaire et sociale	Autres services periscolaires et annexes				Sécurité	
				281	282	283	284	288	
				Hébergement et restauration scolaires	Sport scolaire	Médecine scolaire	Classes de découverte	Autre service annexe de l'enseignement	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 000,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50	51						Autres actions d'aménagement urbain
		Services communs	Aménagement et services urbains						
			510	511	512	513	514	515	
			Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	30 000,00	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

{1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				555 Logement social
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accèsion à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	
DEPENSES									
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES							
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
RECETTES							
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
							0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV - ANNEXES			IV
A - PRESENTATION CROISEE - SECTION D'INVESTISSEMENT - PRESENTATION DETAILLEE			A1.907

FONCTION 7 - Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoyement
	DEPENSES	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73					74
		Actions en matière de gestion des eaux					
		731	732	733	734	735	Politique de l'air
		Politique de l'eau	Eau potable	Assainissement	Eaux pluviales	Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel, risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

A - PRESENTATION CROISEE - SECTION D'INVESTISSEMENT - PRESENTATION DETAILLEE

[illegible]

Page 69

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises					
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien
	DEPENSES						
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat ¹ . matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie								
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
DEPENSES:		0,00	0,00	0,00	0,00	260 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	260 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES:		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV - ANNEXES		IV
A - PRESENTATION CROISEE - SECTION D'INVESTISSEMENT - PRESENTATION DETAILLEE		A1.908

FONCTION 8 - Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	510 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	260 000,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES										IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE										A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES									
011	Charges à caractère général	639 900,00	1 918 145,00	0,00	491 950,00	2 667 181,00	2 245 811,00	920 759,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	605 050,00	0,00	44 500,00	1 269 770,00	500 906,00	230 230,00	0,00
014	Atténuations de produits	461 000,00	0,00	0,00	307 450,00	1 285 911,00	1 695 505,00	690 528,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	22 000,00	156 700,00	0,00	140 000,00	61 500,00	49 400,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	146 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES									
013	Atténuations de charges	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	562 000,00	453 000,00	80 500,00	0,00
73	Impôts et taxes	1 330 562,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	6 445 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	1 938 355,44	16 926,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00	493 500,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV

A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	DEPENSES							
011	Charges à caractère général	499 300,00	1 497 310,00	35 000,00	107 710,00	340 500,00		11 363 566,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	102 800,00	632 250,00	35 000,00	57 000,00	184 000,00		3 661 506,00
014	Aténuations de produits	54 500,00	865 060,00	0,00	50 710,00	156 500,00		6 262 560,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		461 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	342 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00		771 600,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		146 900,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		50 000,00
	RECETTES	74 600,00	26 100,00	10 000,00	20 000,00	0,00		11 674 543,44
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		20 000,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 095 500,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 330 562,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		6 445 000,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 648 781,44
75	Autres produits de gestion courante	74 600,00	26 100,00	10 000,00	20 000,00	0,00		134 700,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		
654	Perles sur créances irrécouvrables	639 900,00
661	Charges d'intérêts	22 000,00
666	Autres charges financières	141 900,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	5 000,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	10 000,00
		461 000,00
RECETTES		
731	Fiscalité locale	9 713 917,44
732	Fiscalité reversée	6 445 000,00
733	Fisc. spécif. des coll. d'île-de-France	768 562,00
741	D.G.F.	562 000,00
744	ECTVA	1 780 000,00
748	Autres attributions et participations	52 000,00
		108 355,44

(1) Détailler les comptes à trois chiffres

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		1 525 210,00	0,00	2 500,00	116 705,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	123 750,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00
613	Locations	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	80 000,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00
616	Primes d'assurances	57 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	62 100,00	0,00	0,00	2 300,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	8 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	39 100,00	0,00	0,00	2 800,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	66 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	25 750,00	0,00	0,00	2 905,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	584 300,00	0,00	0,00	76 300,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	378 310,00	0,00	0,00	31 400,00	0,00
647	Autres charges sociales	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges interven* cpl prop. - Subvent*	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	31 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		20 000,00	0,00	0,00	16 926,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	16 926,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV - ANNEXES	
A - PRESENTATION CROISEE - SECTION DE FONCTIONNEMENT - PRESENTATION DETAILLEE	IV
	A2.930

FONCTION 0 - Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnement.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		132 150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	3 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	650,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	6 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	120 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges interven* cpt prop. - Subvent*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV - ANNEXES	
A - PRESENTATION CROISEE - SECTION DE FONCTIONNEMENT - PRESENTATION DETAILLEE	IV
A2.930	

FONCTION 0 - Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions Interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions Internationales	048 Autres actions	
DEPENSES								
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 918 145,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	136 050,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	81 300,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	57 000,00
622	Rémunérations Intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	64 900,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 900,00
628	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	136 900,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65 000,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 805,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	688 200,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	427 590,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
657	Charges interven* cpt prop. - Subvent*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 500,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
RECETTES								
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 200,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 926,00
								20 000,00
								16 926,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	351 950,00	140 000,00	0,00	0,00	491 950,00
606	Achats non stockés de matières et fourn.	0,00	4 200,00	0,00	0,00	0,00	4 200,00
613	Locations	0,00	22 000,00	0,00	0,00	0,00	22 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	4 500,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00
618	Divers	0,00	13 800,00	0,00	0,00	0,00	13 800,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	199 000,00	0,00	0,00	0,00	199 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	62 450,00	0,00	0,00	0,00	62 450,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	140 000,00	0,00	0,00	140 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV - ANNEXES		IV
A - PRESENTATION CROISEE - SECTION DE FONCTIONNEMENT - PRESENTATION DETAILLEE		A2.932

FONCTION 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21				22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré				Enseignement du second degré			Enseignement supérieur	Cités scolaires
			201	211	212	213	221	222	223		

(1) Détailler les comptes à trois chiffres

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

25 Formation professionnelle														
Article / compte nature (1)	Libellé	251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
	DEPENSES	32 161,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	650,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	21 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	10 311,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges interven* cpi prop	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	* Suivent Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE	
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement			
DEPENSES											
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	985 770,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 067 181,00	
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	850 000,00	
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	157 070,00	
618	Divers	0,00	0,00	252 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00	
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	254 500,00	
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 000,00	
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	24 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 700,00	
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	524 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 700,00	
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	181 020,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	918 360,00	
657	Charges interveni* cpt prop. - Subvent*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	317 861,00	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	61 500,00	
RECETTES											
706	Prestations de services	0,00	0,00	470 000,00	0,00	0,00	0,00	92 000,00	0,00	566 000,00	
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	562 000,00	
										4 000,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist., actions et manif. cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinemas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES			300,00	4 339 855,00	339 650,00	0,00	0,00	4 500,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	54 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourn	300,00	7 000,00	3 600,00	22 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	22 000,00	0,00	26 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locales et de copropriété	0,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	1 200,00	3 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	40 900,00	0,00	22 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	28 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	1 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	1 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	6 700,00	0,00	6 970,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	4 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	180 065,00	0,00	179 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	88 690,00	0,00	69 680,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges interveni* cpt prop - Subventi*	0,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES			0,00	65 000,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	65 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	30		31							
		Services communs		Culture							
				311	312	313	314	315	316	317	318
				Activités artist., actions et manif. cult.	Patrimoine	Bibliothèques, médiathèques	Musées	Services d'archives	Théâtres et spectacles vivants	Cinémas et autres salles de spectacles	Archéologie préventive
747	Participations			0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
								3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs
DEPENSES		129 300,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	219 600,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	66 000,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	47 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 100,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	125 800,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 200,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges interven* cpt prop. - Subvent*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 000,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
700	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Projet
Envoyé le 16/04/26

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs				34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		Centres de loisirs		332 Colonies de vacances	338 Autras activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autras		
		331							
DEPENSES									
604	Achats d'études, prestations de services	1 048 006,00	25 000,00		31 800,00	0,00	0,00	0,00	2 245 811,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	65 006,00	25 000,00		20 800,00	0,00	0,00	0,00	169 806,00
613	Locations	19 500,00	0,00		11 000,00	0,00	0,00	0,00	133 950,00
614	Charges localesives et de copropriété	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	48 800,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
616	Divers	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	52 450,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	79 400,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	28 000,00
623	Pub , publications, relations publiques	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	1 400,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	9 100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	9 100,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	27 100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	49 870,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	4 300,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	668 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	1 154 265,00
657	Charges interven* cpt prop. - Subvent*	258 800,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	467 370,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	49 000,00
RECETTES									
706	Prestations de services	565 000,00	3 000,00		0,00	0,00	0,00	0,00	653 000,00
747	Participations	385 000,00	3 000,00		0,00	0,00	0,00	0,00	453 000,00
		180 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV - ANNEXES			IV
A - PRESENTATION CROISEE - SECTION DE FONCTIONNEMENT - PRESENTATION DETAILLEE			A2.934

FONCTION 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres établissements sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		1 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	1 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libelle	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance			4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	422 Petite enfance	
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance			4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	283 985,00	0,00	0,00	0,00	0,00	183 554,00	441 320,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
609	Achats non stockés de matières et fourni	8 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	270,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	185 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	360,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	1 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 840,00	11 500,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	40 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	143 300,00	308 800,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	14 425,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 544,00	121 020,00	0,00
	RECETTES	280 000,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	3 500,00	77 000,00	203 500,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00	77 000,00	0,00
747	Participations	280 000,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	203 500,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV - ANNEXES			IV
A - PRESENTATION CROISEE - SECTION DE FONCTIONNEMENT - PRESENTATION DETAILLEE			A2.934

FONCTION 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales		
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées					
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	920 759,00	
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 170,00	
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00	
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	186 200,00	
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	360,00	
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 640,00	
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	492 900,00	
646	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	179 689,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	574 000,00	
700	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 500,00	
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	493 500,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres

IV - ANNEXES			IV
A - PRESENTATION CROISEE - SECTION DE FONCTIONNEMENT - PRESENTATION DETAILLEE			A2.934-4

FONCTION 4-4 - RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES										
613	Locations	348 000,00	96 000,00	55 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	499 300,00
614	Charges locatives et de copropriété	6 000,00	54 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	32 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 000,00
618	Divers	0,00	0,00	800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	1 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 700,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	38 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 700,00
657	Charges intervenant opt prop. - Subvent	342 000,00	0,00	14 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 100,00
				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	342 000,00
RECETTES										
752	Revenus des immeubles	0,00	60 000,00	12 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	72 100,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50	51						
		Services communs	Aménagement et services urbains						
			510	511	512	513	514	515	518
			Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	787 750,00	58 500,00	35 000,00	0,00	0,00	199 980,00	200,00
616	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	32 150,00	8 500,00	0,00	0,00	0,00	400,00	200,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	60 300,00	0,00	35 000,00	0,00	0,00	11 500,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00
618	Divers	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 200,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	16 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 050,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	475 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	119 300,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	200 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 530,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accèsion à la propriété	554 Aide d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES									
606	Achats non stockés de matériels et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	26 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	24 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
759	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	1 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES							
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 497 310,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 250,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	506 800,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 200,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	598 980,00
RECETTES							
752	Revenus des Immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 100,00
759	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 400,00
							1 700,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libelle	60	61	62	63				
		Services communs	Interventions économiques transversales	Structure d'animation et de dév. éco.	631		632		633
					Agriculture, pêche et agro-alimentaire		Industrie, commerce et artisanat		Développement touristique
					6311	6312	6318		
					Laboratoire	Marchés alimentaires	Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dev. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES						
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00
	RECETTES						
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoyement
DEPENSES									
618	Divers	107 710,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	57 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
841	Rémunérations du personnel	1 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
845	Charges sécurité sociale et prévoyance	37 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		11 810,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES									
758	Produits divers de gestion courante	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

{1) Détailler les comptes à trois chiffres

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES							
810	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
833	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
841	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
845	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES							
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres

IV – ANNEXES				IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE				A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. nature,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES										
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	107 710,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	57 000,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 100,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 800,00
RECETTES										
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs				
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime
	DEPENSES	0,00	0,00	156 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
806	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
811	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
815	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
833	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	5 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
841	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	109 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
845	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	41 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	IV
	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises					
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
600	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

		84 Voie								
Article / compte nature (1)	Libellé	841 Voie nationale	842 Voie régionale	843 Voie départementale	844 Voie métropolitaine	845 Voie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voie	848 Parkings	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	184 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	14 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres

IV – ANNEXES				IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE				A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Halles, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aeroports et autres infrastructures				
DEPENSES										
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	340 500,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 800,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	109 500,00
										41 200,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
										0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE			B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Néture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1		Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
			Montant des tirages N-1	Intérêts (3)	Remboursement du trage	Encours restant dû au 01/01/N	
5191 Avances du Trésor							
5192 Avances de trésorerie							
51921 Lignes de trésorerie	12/09/2025	300 000 euros	300 000 euros	9 173,87 euros	0		300 000 euros
51922 Lignes de trésorerie liées à un emprunt							
5194 Billets de trésorerie							
5198 Autres crédits de trésorerie							
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant.

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6015.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux Initial		Devise	Péri- odicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuel (7)					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					8 903 151,56									
1641 Emprunts en euros (Total)					8 903 151,56									
00563032480003	STE CROM PARIS CREDIT MUTUEL	22/07/2015		31/10/2015	500 000,00	F			2,000	2,017	T	X Echéance constante		A-1
042806G	STE CAISSE EPARGNE I D F	11/12/2020		10/04/2021	200 000,00	F			0,450	0,495	T	X Echéance constante		A-1
102780059600030324801	STE CROM PARIS CREDIT MUTUEL	18/07/2025		30/09/2025	500 000,00	F			3,500	3,616	T	C		A-1
102780059600030324802	STE CROM PARIS CREDIT MUTUEL	22/07/2015		31/10/2015	400 000,00	F			2,000	2,017	T	X Echéance constante		A-1
102780059600030324806	STE CROM PARIS CREDIT MUTUEL	05/12/2016		31/01/2017	450 000,00	F			1,400	1,420	T	X Echéance constante		A-1
226090G	STE CAISSE EPARGNE I D F	08/01/2022		20/05/2022	400 000,00	F			0,510	0,510	T	X Echéance constante		A-1
381	SA AGENCE FRANCE LOCALE- Société TERRITORIALE	21/09/2017		20/09/2017	500 000,00	F			1,654	1,699	T	C		A-1
383093G	STE CAISSE EPARGNE I D F	24/11/2022		20/12/2022	500 000,00	R			2,500	3,515	T	P		A-1
506047G	STE CAISSE EPARGNE I D F	31/10/2023		05/12/2023	550 000,00	F			4,660	4,761	T	X Echéance constante		A-1
5146729	ADMINISTRATIONS CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	20/07/2016		01/11/2016	793 575,00	F			1,740	2,629	T	C		A-1
5500042	STE CAISSE EPARGNE I D F	15/01/2018		15/01/2019	1 809 576,56	F			2,290	2,811	A	X Echéance constante		A-1
553626G	STE CAISSE EPARGNE I D F	29/04/2024		05/09/2024	500 000,00	F			4,040	4,121	T	X Echéance constante		A-1
5590914	CAISSE D EPARGNE ILE DE FRANCE	11/07/2018		10/08/2018	500 000,00	F			1,950	2,150	T	X Echéance constante		A-1

Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
Nature (Pour chaque ligne, indiquer la numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri- odicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
5768504 MON204656EUR	CAISSE D'EPARGNE ILE DE FRANCE STE CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT	12/07/2019 19/11/2002		15/11/2019 01/05/2003	500 000,00 800 000,00	F F		1,180 4,990	1,199 5,125		T T	X Echéance constante X Echéance constante		A-1 A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de frage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
120000 165		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés publics de travaux et aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									

Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Péri- odicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé (8)	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel				
1687 Autres dettes (total)					0,00							O/N	
Total général					8 903 151,56								

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE		B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Emprunts et dettes au 01/01/N													
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice				ICINE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)		
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	22 170,92
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		5 273 870,38					550 242,31	137 058,40	0,00	0,00	22 170,92
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		5 273 870,38					550 242,31	137 058,40	0,00	0,00	22 170,92
0015063032480003		0,00	A-1	268 630,96	9,25	F		2,017	25 209,76	5 184,32	0,00	0,00	824,93
042606G		0,00	A-1	106 121,00	4,75	F		0,495	20 020,85	443,79	0,00	0,00	87,17
102780059600030324801		0,00	A-1	483 333,34	14,17	F		3,616	33 333,32	16 476,37	0,00	0,00	43,15
102780059600030324802		0,00	A-1	214 905,07	9,25	F		2,017	20 167,76	4 147,48	0,00	0,00	656,18
102780059600030324806		0,00	A-1	268 487,00	10,50	F		1,420	22 193,28	3 642,64	0,00	0,00	584,26
226090G		0,00	A-1	252 383,91	5,83	F		0,510	39 843,13	1 211,03	0,00	0,00	123,45
381		0,00	A-1	216 666,78	6,17	F		1,689	33 333,32	3 413,30	0,00	0,00	93,68
383093G		0,00	A-1	414 368,45	11,67	F		3,515	29 896,44	14 306,14	0,00	0,00	411,07
506047G		0,00	A-1	496 793,47	12,67	F		4,761	28 510,20	22 657,16	0,00	0,00	1 576,03
514672G		0,00	A-1	610 060,92	30,33	F		2,629	19 839,36	17 430,73	0,00	0,00	2 918,48
5500042		0,00	A-1	710 700,97	2,75	F		2,811	171 687,24	16 275,05	0,00	0,00	11 863,39
553629G		0,00	A-1	462 447,50	13,17	F		4,121	26 322,85	18 287,43	0,00	0,00	1 272,52
5589914		0,00	A-1	340 762,52	12,08	F		2,150	23 779,50	6 471,70	0,00	0,00	875,66
5766504		0,00	A-1	356 208,49	13,33	F		1,199	24 005,30	4 097,30	0,00	0,00	500,89
M/N204658EUR		0,00	A-1	72 000,00	1,83	F		5,135	32 000,00	3 013,96	0,00	0,00	340,06
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
120000 165		0,00	A-1	0,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Emprunts et dettes au 01/01/N												
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture 7 O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés publics de travaux et de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		5 273 870,38					550 242,31	137 058,40	0,00	22 170,92

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV
B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon la type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à court sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6), 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
(8) Montant, index ou formule.
(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et complétés au 763.

Projet
Envoyé le 16/04/26

IV – ANNEXES			IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS			B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
	Indice	Indice	Indices zone euro	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecart d'indices hors zone euro	Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sans unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits		16	0	0	0	0	
	% de l'encours		100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros		5 273 870,38	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits		0	0	0	0	0	
	% de l'encours		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swap/ton)	Nombre de produits		0	0	0	0	0	
	% de l'encours		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 : multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits		0	0	0	0	0	
	% de l'encours		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits		0	0	0	0	0	
	% de l'encours		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits		0	0	0	0	0	0
	% de l'encours		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Durée (en années)	Délibération du
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis		
Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 1000,00 €			14-12-2023
L	202 Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadast	2	14/12/2023
L	2031 Frais d'études	3	14/12/2023
L	2032 Frais de recherche et de développement	3	14/12/2023
L	2033 Frais d'insertion	3	14/12/2023
L	20411 Etat - Subv. d'équipement versées aux org. Publics	10	14/12/2023
L	204111 Etat - Biens mobiliers, matériel et études	10	14/12/2023
L	204112 Etat - Bâtiments et installations	10	14/12/2023
L	204113 Etat - Projets d'infrastructures d'intérêt national	10	14/12/2023
L	20412 Régions - Subv. d'équipement versées aux org. Publics	10	14/12/2023
L	204121 Régions - Biens mobiliers, matériel et études	10	14/12/2023
L	204122 Régions - Bâtiments et installations	10	14/12/2023
L	204123 Régions - Projets d'infrastructures d'intérêt national	10	14/12/2023
L	20413 Départements - Subv. d'équipement versées aux org. Publics	10	14/12/2023
L	204131 Départements - Biens mobiliers, matériel et études	10	14/12/2023
L	204132 Départements - Bâtiments et installations	10	14/12/2023
L	204133 Départements - Projets infrastructures d'intérêt national	10	14/12/2023
L	20414 Communes - Subv. d'équipement versées aux org. publics	10	14/12/2023
L	204141 Communes du GFP - Biens mobiliers, matériel et études	10	14/12/2023
L	2041412 Communes du GFP - Bâtiments et installations	10	14/12/2023
L	2041413 Communes GFP-Projets infrastructures d'intérêt national	10	14/12/2023
L	2041481 Autres communes - Biens mobiliers, matériel et études	10	14/12/2023
L	2041482 Autres communes - Bâtiments et installations	10	14/12/2023
L	2041483 Autres communes-Projets infrastructures intérêt national	10	14/12/2023
L	20415 Groupement de coll. - Subv. équi. versées aux org. publics	10	14/12/2023
L	2041511 GFP de rattachement-Biens mobiliers, matériel et études	10	14/12/2023
L	2041512 GFP de rattachement - Bâtiments et installations	10	14/12/2023
L	2041513 GFP rattachement-Projets infrastructure intérêt national	10	14/12/2023
L	2041581 Autres groupements - Biens mobiliers, matériel et études	10	14/12/2023
L	2041582 Autres groupements - Bâtiments et installations	10	14/12/2023
L	2041583 Autres groupements-Projets infrastructure intérêt national	10	14/12/2023
L	204161 Caisse des Ecoles - Subv. équip. versées aux org. publics	10	14/12/2023

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)		CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
L	2041611 CDE - Biens mobiliers, matériel et études		10	14/12/2023
L	2041612 CDE - Bâtiments et installations		10	14/12/2023
L	2041613 CDE - Projets d'infrastructures d'intérêt national		10	14/12/2023
L	204162 CCAS - Subv. d'équipement versées aux org. publics		10	14/12/2023
L	2041621 CCAS - Biens mobiliers, matériel et études		10	14/12/2023
L	2041622 CCAS - Bâtiments et installations		10	14/12/2023
L	2041623 CCAS - Projets d'infrastructures d'intérêt national		10	14/12/2023
L	204163 SPA - Subv. d'équipement versées aux org. publics		10	14/12/2023
L	2041631 SPA - Biens mobiliers, matériel et études		10	14/12/2023
L	2041632 SPA - Bâtiments et installations		10	14/12/2023
L	2041633 SPA - Projets d'infrastructures d'intérêt national		10	14/12/2023
L	204164 SPIC - Subv. d'équipement versées aux org. publics		10	14/12/2023
L	2041641 SPIC - Biens mobiliers, matériel et études		10	14/12/2023
L	2041642 SPIC - Bâtiments et installations		10	14/12/2023
L	2041643 SPIC - Projets d'infrastructures d'intérêt national		10	14/12/2023
L	20417 Autres établ. publics locaux - Subv. d'équipement versées		10	14/12/2023
L	204171 Autres EPL - Biens mobiliers, matériel et études		10	14/12/2023
L	204172 Autres EPL - Bâtiments et installations		10	14/12/2023
L	204173 Autres EPL - Projets d'infrastructures d'intérêt national		10	14/12/2023
L	20418 Subv. d'équipement versées aux autres organismes publics		10	14/12/2023
L	204181 Autres org publics - Biens mobiliers, matériel et études		10	14/12/2023
L	204182 Autres org publics - Bâtiments et installations		10	14/12/2023
L	204183 Autres org publics-Projets infrast. d'intérêt national		10	14/12/2023
L	2042 Subv. d'équipement versées aux personnes de droit privé		5	14/12/2023
L	20421 Privé - Biens mobiliers, matériel et études		5	14/12/2023
L	20422 Privé - Bâtiments et installations		5	14/12/2023
L	20423 Privé - Projets d'infrastructures d'intérêt national		5	14/12/2023
L	2051 Concessions et droits similaires		5	14/12/2023
L	2121 Plantations d'arbres et d'arbustes		20	14/12/2023
L	2152 Installations de voirie		20	14/12/2023
L	21531 Réseaux d'adduction d'eau		20	14/12/2023
L	21534 Réseaux d'électrification		20	14/12/2023
L	21568 Autre matériel et outillage d'incendie & de défense civile		8	14/12/2023
L	21578 Autre matériel et outillage de voirie		10	14/12/2023
L	2158 Autres installations, matériel et outillage techniques		10	14/12/2023
L	2181 Installations générales, agencements et aménagements divers		10	14/12/2023
L	2182 Matériel de transport		4	14/12/2023
L	2183 Matériel de bureau et matériel informatique		2	14/12/2023

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
L	2184 Mobilier	10	14/12/2023
L	2185 Cheptel	5	14/12/2023
L	2188 Autres immobilisations corporelles	15	14/12/2023

IV – ANNEXES			IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N			B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	10 000,00		80 000,00	90 000,00	0,00	90 000,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	10 000,00		80 000,00	90 000,00	0,00	90 000,00
Dépréciation pour comptes débiteurs	0,00	29/12/2022	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00
Dépréciation des comptes débiteurs	0,00	31/12/2023	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00
Dépréciation des comptes débiteurs	0,00	19/03/2024	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00
Dépréciation des comptes débiteurs	0,00	20/03/2025	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00
Dépréciation des comptes débiteurs	10 000,00	02/04/2026	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	10 000,00		80 000,00	90 000,00	0,00	90 000,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
• des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	10 000,00		80 000,00	90 000,00	0,00	90 000,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES			IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN			B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015 Emprunts garantis (1)	11 946 750,92	9 899 591,18	
8016 Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017 Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés			
Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.
(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.
(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.
(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES			IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN			B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actu-riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					1 999 252,00	1 727 898,88										15 535,52	39 917,83	
OPH VAL PARISI HABITAT	2018	C	OPH VAL PARISI HABITAT ACQUISITION VEFA 17 LOGTS RUE GENETES	ADMINISTRATIONS CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	177 500,00	177 500,00	22,08	A	F	0,280	F		0,000	A-1		0,00	0,00	
OPH VAL PARISI HABITAT	2018	C	OPH VAL PARISI HABITAT ACQUISITION VEFA 17 LOGTS RUE DES GENETES	ADMINISTRATIONS CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	820 766,00	710 673,86	41,83	A	F	1,350	F		1,350	A-1		9 594,10	16 415,32	
OPH VAL PARISI HABITAT	2018	C	OPH VAL PARISI HABITAT ACQUISITION VEFA 17 LOGTS RUE DES GENETES	ADMINISTRATIONS CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	497 554,00	419 766,16	31,83	A	F	0,550	F		0,550	A-1		2 264,71	12 438,85	
OPH VAL PARISI HABITAT	2018	C	OPH VAL PARISI HABITAT ACQUISITION VEFA 17 LOGTS RUE DES GENETES	ADMINISTRATIONS CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	199 003,00	165 367,69	31,83	A	F	1,350	F		1,350	A-1		2 232,46	4 975,08	
OPH VAL PARISI HABITAT	2018	C	OPH VAL PARISI HABITAT ACQUISITION VEFA 17 LOGTS RUE DES GENETES	ADMINISTRATIONS CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	304 429,00	262 591,17	41,83	A	F	0,550	F		0,550	A-1		1 444,25	6 088,58	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actualisé (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					9 947 498,92	8 171 692,30										119 482,34	210 442,34	
IMMOBILIERE 3F	2018	X Echéance constante	IMMO 3F CONSTRUCTION 59 LOGTS LOT16 ZAC DES MEUNIERS	ADMINISTRATIONS CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	672 000,00	659 586,20	52,67	A	F	1,050	F		1,050	A-1		6 925,68	0,00	
IMMOBILIERE 3F	2018	C	IMMO 3F CONSTRUCTION 59 LOGTS LOT16 ZAC DES MEUNIERS	ADMINISTRATIONS CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 155 000,00	1 018 167,22	52,67	A	F	1,050	F		1,050	A-1		10 690,76	19 250,00	
IMMOBILIERE 3F	2018	C	IMMO 3F CONSTRUCTION 59 LOGTS LOT16 ZAC DES MEUNIERS	ADMINISTRATIONS CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 128 000,00	927 226,39	32,67	A	F	0,550	F		0,550	A-1		5 099,75	28 200,00	
IMMOBILIERE 3F	2018	C	IMMOBILIERE 3F CONSTRUCTION 59 LOGTS LOT16 ZAC DES MEUNIERS	ADMINISTRATIONS CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 013 000,00	837 281,09	32,67	A	F	1,860	F		1,860	A-1		15 573,43	25 325,00	
IMMOBILIERE 3F	2018	C	IMMO 3F CONSTRUCTION 59 LOGTS LOT16 ZAC DES MEUNIERS	ADMINISTRATIONS CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 495 000,00	1 233 219,68	32,67	A	F	1,350	F		1,350	A-1		16 648,47	37 375,00	
SEGENS SA HLM	2022	C	ACQUISITION EN VEFA 29 LOGTS LOT19 ZAC DES MEUNIERS	ADMINISTRATIONS CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	261 000,00	261 000,00	55,17	A	F	0,370	F		0,000	A-1		0,00	0,00	
Tiers RECUP Compta	2016	P	VAL D'OISE HABITAT 19 RUE ST GERVAIS	ADMINISTRATIONS CAISSE DES DEPOTS	36 852,00	31 183,32	35,00	A	R	1,350	R		1,350	-		420,97	634,40	
Tiers RECUP Compta	2014	X Echéance constante	IMMO 3F RUE ST GERVAIS 2 LOGTS	ADMINISTRATIONS CAISSE DES DEPOTS	143 000,00	109 428,04	26,08	A	R	1,050	R		1,050	-		1 148,99	3 247,62	
Tiers RECUP Compta	2014	X Echéance constante	IMMO 3F RUE ST GERVAIS 2 LOGTS	ADMINISTRATIONS CAISSE DES DEPOTS	103 000,00	84 714,13	36,08	A	R	1,050	R		1,050	-		889,50	1 768,90	

Designation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial				Taux à la date de vote du budget (6)		Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actualisé (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Tiers RECUP Compta	2014	X Echéance constante	IMMO 3F RUE ST GERVAIS 7 LOGTS	ADMINISTRATIONS CAISSE DES DEPOTS	407 000,00	346 407,90	38,08	A	R		1,850	R		1,850	-		6 408,65	6 138,47
Tiers RECUP Compta	2016	P	IMMO 3F CHEMIN STATION 11 LOGTS	ADMINISTRATIONS CAISSE DES DEPOTS	160 000,00	130 423,83	39,75	A	R		0,800	R		0,800	-		1 043,39	3 252,55
Tiers RECUP Compta	2008	X Echéance progressive	VALESTIS SA HLM RESD CORINNE SOURFLAIS	ADMINISTRATIONS CAISSE DES DEPOTS	70 000,00	53 528,78	22,25	A	R		3,300	R		3,300	-		1 786,45	1 432,78
Tiers RECUP Compta	2008	X Echéance progressive	VALESTIS SA HLM RESD CORINNE SOURFLAIS	ADMINISTRATIONS CAISSE DES DEPOTS	504 000,00	407 243,18	22,25	A	R		4,300	R		4,300	-		17 511,71	9 443,08
Tiers RECUP Compta	2008	X Echéance progressive	VALESTIS SA HLM RESD CORINNE SOURFLAIS	ADMINISTRATIONS CAISSE DES DEPOTS	100 000,00	76 015,49	22,25	A	R		3,200	R		3,200	-		2 432,50	2 063,33
Tiers RECUP Compta	2013	X Echéance constante	DOMAXIS REHABILITATION-LOGTS BROSSES ET MALAIS	ADMINISTRATIONS CAISSE DES DEPOTS	550 175,00	323 364,98	11,25	A	R		2,350	R		2,350	-		7 599,08	23 639,23
Tiers RECUP Compta	2016	X Echéance progressive	IMMO 3F CHEMIN STATION 11 LOGTS	ADMINISTRATIONS CAISSE DES DEPOTS	310 000,00	239 248,74	29,75	A	R		0,800	R		0,800	-		1 913,99	7 802,38
Tiers RECUP Compta	2014	P	VAL D'OISE HABITAT RUE DE L'EST 3 LOGTS	ADMINISTRATIONS CAISSE DES DEPOTS	101 127,00	82 054,10	29,00	A	R		1,350	R		1,350	-		1 107,73	2 123,94
Tiers RECUP Compta	2014	P	VAL D'OISE HABITAT RUE DE L'EST 3 LOGTS	ADMINISTRATIONS CAISSE DES DEPOTS	20 575,00	17 513,82	38,00	A	R		1,350	R		1,350	-		216,44	343,22
Tiers RECUP Compta	1999	X Echéance constante	SA HLM EMMAUS - AMELIORATION DE 2 LGTS-3 RUE DE LA GARE	CAISSE DES DEPOTS ET CONSI	69 028,92	8 436,27	0,75	A	F		4,500	F		4,500	-		328,86	3 573,57
Tiers RECUP Compta	2014	X Echéance constante	IMMO 3F RUE ST GERVAIS 7 LOGTS	ADMINISTRATIONS CAISSE DES DEPOTS	648 000,00	514 179,53	28,08	A	R		1,850	R		1,850	-		9 512,32	13 557,10
Tiers RECUP Compta	2016	X Echéance progressive	IMMO 3F CHEMIN STATION 11 LOGTS	ADMINISTRATIONS CAISSE DES DEPOTS	510 000,00	404 636,99	29,75	A	R		1,600	R		1,600	-		6 474,19	11 943,78
Tiers RECUP Compta	2016	X Echéance progressive	IMMO 3F CHEMIN STATION 11 LOGTS	ADMINISTRATIONS CAISSE DES DEPOTS	400 000,00	334 479,74	39,75	A	R		1,500	R		1,500	-		5 351,68	7 377,42

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial				Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actualisé (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux	En intérêts (8)			En capital	
Tiers RECUP Compta	2014	X Echéance progressive	VAL D'OISE HABITAT RUE DE L'EST 3 LOGTS	ADMINISTRATIONS CAISSE DES DEPOTS	51 543,00	40 322,29	29,00	A	R	0,550	R		0,550	*		221,77	1 188,92		
Tiers RECUP Compta	2014	X Echéance progressive	VAL D'OISE HABITAT RUE DE L'EST 3 LOGTS	ADMINISTRATIONS CAISSE DES DEPOTS	6 583,00	5 405,29	36,00	A	R	0,550	R		0,550	*		29,73	125,48		
Tiers RECUP Compta	2014	P	VAL D'OISE HABITAT 19 RUE ST GERVAIS	ADMINISTRATIONS CAISSE DES DEPOTS	32 808,00	26 617,29	35,00	A	V	0,550	V		0,550	*		146,40	636,47		
TOTAL GENERAL					11 946 750,92	9 899 591,18										135 017,86	250 360,17		

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).
(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).
(5) Taux annuel, tous frais compris.
(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire JOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN		B7.4

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A 0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B 0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C 385 378,03
Provisions pour garanties d'emprunts	D 0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D 385 378,03
Recettes réelles de fonctionnement	II 11 674 543,44
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II 3,30

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.
(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-1 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.
(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.
(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES

IV

B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					0,00
FONCTIONNEMENT (total)					438 740,00
657363	657363	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	ADMINISTRATIONS CCAS	Etablissement de droit public	342 000,00
65748	6574	Subvention aux associations	ASSO VOLLEY BALL TAVERNY/SAINT LEU	Association	2 000,00
65748	6574	Subvention aux associations	ADMINISTRATIONS COLLEGE MAUBUISSON	Etat	3 000,00
65748	6574	Subvention projets pédagogiques	ASSO OCCE 95 PRIM SIMONE VEIL 2525	Association	13 884,00
65748	6574	Subvention aux associations	ASSO APE DES PARENTS D'ELEVES DE ST EXUPERY	Association	400,00
65748	6574	Subvention aux associations	ASSO FCPE	Association	750,00
65748	6574	subvention aux associations	ASSO LES AMIS DE BESSANCOURT	Association	300,00
65748	6574	subvention aux associations	ASSO LES JARDINS COURTOIS DE BESSANCOURT	Association	400,00
65748	6574	subvention aux associations	ASSO TENNIS CLUB BESSANCOURT	Association	2 500,00
65748	6574	subvention aux associations	ASSO RANDORI CLUB BESSANCOURT	Association	1 500,00
65748	6574	subvention aux associations	ASSO PETANQUE DE BESSANCOURT	Association	1 800,00
65748	6574	subvention aux associations	ASSO OLYMPIQUE CYCLISTE VAL D'OISE	Association	4 800,00
65748	6574	subvention aux associations	ASSO LES BISOUDOUX	Association	878,00
65748	6574	subvention aux associations	ASSO FB2M HANDBALL	Association	3 500,00
65748	6574	subvention aux associations	ASSO COSMOPOLITAN CLUB TAVERNY	Association	600,00
65748	6574	subvention aux associations	ASSO BADMINTON CLUB BESSANCOURTOIS	Association	1 200,00
65748	6574	subvention aux associations	ASSO ASSOC SPORTIVE	Association	3 500,00
65748	6574	subvention aux associations	ASSO AEPB TENNIS DE TABLE	Association	2 500,00
65748	6574	subvention aux associations	ASSO ACPG CATM TOE BESSANCOURT	Association	300,00
65748	6574	Subvention projets pédagogiques	ASSO OCCE 95 COOP SCOL 2061	Association	10 590,00
65748	6574	Subvention projets pédagogiques	ASSO OCCE 95 COOP SCOL 2060	Association	13 998,00
65748	6574	Subvention projets pédagogiques	ASSO OCCE 95 COOP SCOL 1047	Association	6 790,00

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
65748	6574	subvention aux associations	ASSO ASSOC DES FAMILLES	Association	2 200,00
65748	6574	Subvention association	ASSO UPE BESSANCOURT	Association	450,00
65748	65748	Subventions aux associations	BASKET-BALL BESSANCOURT	Association	1 500,00
65748	65748	Subventions aux associations	ASSO TAVERNY SPORTS NAUTIQUES 95	Association	1 200,00
65748	65748	Subventions aux associations	COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY FOOTBALL	Association	3 000,00
65748	65748	SUBVENTION FONCTIONNEMENT	ASSO CLUB DE BRIDGE BESSANCOURT	Association	200,00
65748	6574	subvention aux associations	ASSO STUDIO FIT	Association	4 500,00
65748	65748	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	ASSO ASSOCIATION SPORTIVE CITOYENNE ACS MUJAY THAI	Association	2 000,00
65748	65748	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	ASSO BOXE ANGLAISE BESSANCOURT - BBA	Association	1 500,00
65748	65748	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	ASSO ASSOC DU PERSONNEL	Association	5 000,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV -- ANNEXES

IV	
B9	

ANNEXES PATRIMONIALES -- ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9 -- ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 412-5 du CGFP et du décret n° 2022-48 du 21 janvier 2022		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		40,00	0,00	40,00	18,00	6,00	24,00
Adjoint Administratif Principal de 1ère Classe	C	12,00	0,00	12,00	9,00	0,00	9,00
Adjoint Administratif Principal de 2ème Classe	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint Administratif Territorial	C	12,00	0,00	12,00	4,00	1,00	5,00
Attaché	A	5,00	0,00	5,00	0,00	1,00	1,00
Attaché principal	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Rédacteur	B	5,00	0,00	5,00	1,00	4,00	5,00
Rédacteur Principal de 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Rédacteur Principal de 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		59,00	17,00	76,00	20,00	36,00	56,00
Adjoint Technique Territorial	C	30,00	17,00	47,00	11,00	36,00	47,00
Adjoint Technique Territorial Principal 1ère classe	C	4,00	0,00	4,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint Technique Territorial Principal 2ème classe	C	13,00	0,00	13,00	2,00	0,00	2,00
Agent de Maitrise	C	5,00	0,00	5,00	3,00	0,00	3,00
Agent de Maitrise Principal	C	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00

Technicien	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Technicien Principal de 1ère Classe	B	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Technicien Principal de 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		24,00	1,00	25,00	6,00	7,00	0,00	13,00	0,00
Agent Spécialisé Principal de 1ère classe des écoles maternelles	C	3,00	0,00	3,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Agent Spécialisé Principal de 2ème classe des écoles maternelles	C	10,00	0,00	10,00	2,00	4,00	0,00	6,00	0,00
Auxiliaire de Puériculture classe normale	B	4,00	0,00	4,00	1,00	2,00	0,00	3,00	0,00
Cadre de Santé de 1ère classe	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Cadre supérieur de santé	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Educateur de Jeunes Enfants	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	0,00	2,00	0,00
Educateur de Jeunes Enfants classe exceptionnelle	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00
Infirmière en soins généraux	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Médecin	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Psychologue de classe normale	A	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		5,00	0,00	5,00	0,00	2,00	0,00	2,00	0,00
Educateur Territorial des APS	B	4,00	0,00	4,00	0,00	2,00	0,00	2,00	0,00
Educateur Territorial des APS Principal de 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		6,00	14,00	20,00	3,00	9,00	0,00	12,00	0,00
Adjoint Territorial du Patrimoine	C	2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	0,00
Adjoint Territorial du Patrimoine Principal de 2ème classe	C	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Assistant d'enseignement artistique	B	0,00	11,00	11,00	0,00	6,00	0,00	6,00	0,00
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	B	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	B	0,00	2,00	2,00	1,00	1,00	0,00	2,00	0,00
Assistant de Conservation Principal 1ère Classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00
Assistant de conservation	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		28,00	0,00	28,00	9,00	16,00	0,00	25,00	0,00
Adjoint Territorial d'Animation	C	19,00	0,00	19,00	4,00	15,00	0,00	19,00	0,00
Adjoint Territorial d'Animation Principal de 1ère classe	C	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00
Adjoint Territorial d'Animation Principal de 2ème classe	C	4,00	0,00	4,00	2,00	0,00	0,00	2,00	0,00
Animateur	B	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	0,00	2,00	0,00
Animateur principal 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		5,00	0,00	5,00	2,00	0,00	0,00	2,00	0,00

Brigadier -Chef Principal de Police Municipale	C	2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	0,00	2,00
Chef de service de police municipale	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Gardien-brigadier	C	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		30,00	0,00	30,00	0,00	0,00	2,00	2,00
Apprenti	C	5,00	0,00	5,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Assistantes maternelles	C	15,00	0,00	15,00	0,00	0,00	2,00	2,00
Collaborateur de cabinet	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Parcours Emplois Compétences	C	9,00	0,00	9,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		197,00	32,00	229,00	58,00	78,00	136,00	136,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément aux cadres d'emploi applicables à la fonction publique territoriale. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année : ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N		B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				1 961 169,00		
Adjoint Administratif Territorial	C	ADM		27 864,00	A L332-14	CDD
Adjoint Technique Territorial	C	TECH		20 184,00	A L332-14	CDD TEMPS NON COMPLET
Adjoint Technique Territorial	C	TECH		17 244,00	A L332-14	CDD TEMPS NON COMPLET
Adjoint Technique Territorial	C	TECH		33 948,00	A L332-14	CDD
Adjoint Technique Territorial	C	TECH		25 536,00	A L332-14	CDD
Adjoint Technique Territorial	C	TECH		17 220,00	A L332-14	CDD TEMPS NON COMPLET
Adjoint Technique Territorial	C	TECH		19 296,00	A L332-14	CDD TEMPS NON COMPLET
Adjoint Technique Territorial	C	TECH		27 096,00	A L332-14	CDD
Adjoint Technique Territorial	C	TECH		25 536,00	A L332-14	CDD
Adjoint Technique Territorial	C	TECH		28 020,00	A L332-14	CDD
Adjoint Technique Territorial	C	TECH		20 916,00	A L332-14	CDD TEMPS NON COMPLET
Adjoint Technique Territorial	C	TECH		35 508,00	A L332-14	CDD
Adjoint Technique Territorial	C	TECH		39 216,00	A L332-14	CDD
Adjoint Technique Territorial	C	TECH		27 444,00	A L332-14	CDD
Adjoint Technique Territorial	C	TECH		19 860,00	A L332-14	CDD TEMPS NON COMPLET
Adjoint Technique Territorial	C	TECH		20 232,00	A L332-14	CDD TEMPS NON COMPLET
Adjoint Technique Territorial	C	TECH		20 052,00	A L332-14	CDD TEMPS NON COMPLET
Adjoint Technique Territorial	C	TECH		35 496,00	A L332-14	CDD
Adjoint Technique Territorial	C	TECH		20 904,00	A L332-14	CDD TEMPS NON COMPLET
Adjoint Technique Territorial	C	TECH		20 052,00	A L332-14	CDD
Adjoint Technique Territorial	C	TECH		28 020,00	A L332-14	CDD
Adjoint Technique Territorial	C	TECH		25 536,00	A L332-14	CDD TEMPS NON COMPLET
Adjoint Technique Territorial	C	TECH		20 052,00	A L332-14	CDD
Adjoint Technique Territorial	C	TECH		25 800,00	A L332-14	CDD TEMPS NON COMPLET
Adjoint Technique Territorial	C	TECH		20 052,00	A L332-14	CDD
Adjoint Technique Territorial	C	TECH		13 452,00	A L332-14	CDD TEMPS NON COMPLET
Adjoint Technique Territorial	C	TECH		28 020,00	A L332-14	CDD
Adjoint Technique Territorial	C	TECH		20 736,00	A L332-14	CDD TEMPS NON COMPLET

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Adjoint Technique Territorial	C	TECH		32 400,00	A L332-14	CDD
Adjoint Technique Territorial	C	TECH		20 916,00	A L332-14	CDD TEMPS NON COMPLET
Adjoint Technique Territorial	C	TECH		33 396,00	A L332-14	CDD
Adjoint Technique Territorial	C	TECH		16 692,00	A L332-14	CDD TEMPS NON COMPLET
Adjoint Technique Territorial	C	TECH		26 808,00	A L332-14	CDD
Adjoint Technique Territorial	C	TECH		20 232,00	A L332-14	CDD TEMPS NON COMPLET
Adjoint Technique Territorial	C	TECH		31 212,00	A L332-14	CDD
Adjoint Technique Territorial	C	TECH		28 536,00	A L332-14	CDD
Adjoint Technique Territorial	C	TECH		27 096,00	A L332-14	CDD
Adjoint Technique Territorial	C	ANIM		27 096,00	A L332-14	CDD
Adjoint Territorial d'Animation	C	ANIM		27 096,00	A L332-14	CDD
Adjoint Territorial d'Animation	C	ANIM		27 096,00	A L332-14	CDD
Adjoint Territorial d'Animation	C	ANIM		27 096,00	A L332-14	CDD
Adjoint Territorial d'Animation	C	ANIM		27 360,00	A L332-14	CDD
Adjoint Territorial d'Animation	C	ANIM		26 640,00	A L332-14	CDD
Adjoint Territorial d'Animation	C	ANIM		29 760,00	A L332-14	CDD
Adjoint Territorial d'Animation	C	ANIM		27 276,00	A L332-14	CDD
Adjoint Territorial d'Animation	C	ANIM		27 096,00	A L332-14	CDD
Adjoint Territorial d'Animation	C	ANIM		27 096,00	A L332-14	CDD
Adjoint Territorial d'Animation	C	ANIM		27 096,00	A L332-14	CDD
Adjoint Territorial d'Animation	C	ANIM		27 264,00	A L332-14	CDD
Adjoint Territorial d'Animation	C	ANIM		27 096,00	A L332-14	CDD
Adjoint Territorial d'Animation	C	ANIM		27 096,00	A L332-14	CDD
Adjoint Territorial d'Animation	C	ANIM		29 736,00	A L332-14	CDD
Adjoint Territorial d'Animation	C	CULT		25 536,00	A L332-14	CDD
Adjoint Territorial du Patrimoine	C	CULT		26 628,00	A L332-14	CDD
Adjoint Territorial du Patrimoine	C	MS		27 276,00	A L332-14	CDD
Agent Spécialisé Principal de 2ème classe des écoles maternelles	C	MS		27 360,00	A L332-14	CDD
Agent Spécialisé Principal de 2ème classe des écoles maternelles	C	MS		31 260,00	A L332-14	CDD
Agent Spécialisé Principal de 2ème classe des écoles maternelles	C	MS		28 020,00	A L332-14	CDD
Agent Spécialisé Principal de 2ème classe des écoles maternelles	B	ANIM		32 856,00	A L332-14	CDD
Animateur	B	CULT		5 868,00	A L332-14	CDD TEMPS NON COMPLET
Assistant d'enseignement artistique	B	CULT		9 372,00	A L332-14	CDD TEMPS NON COMPLET
Assistant d'enseignement artistique	B	CULT		10 800,00	A L332-14	CDD TEMPS NON COMPLET
Assistant d'enseignement artistique	B	CULT		5 889,00	A L332-14	CDD TEMPS NON COMPLET
Assistant d'enseignement artistique	B	CULT		14 844,00	A L332-14	CDD TEMPS NON COMPLET
Assistant d'enseignement artistique	B	CULT		4 740,00	A L332-14	CDD TEMPS NON COMPLET
Assistant d'enseignement artistique	B	CULT		3 864,00	A L332-14	CDD TEMPS NON COMPLET
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	B	CULT				

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Assistantes maternelles	C	OTR		44 904,00	A CDI	CDI
Assistantes maternelles	C	OTR		33 312,00	A CDI	CDI
Attaché	A	ADM		49 188,00	A L332-8 2°	CDD
Auxiliaire de Puériculture classe normale	B	MS		26 304,00	A L332-13	CDD
Auxiliaire de Puériculture classe normale	B	MS		26 160,00	A L332-14	CDD
Educateur Territorial des APS	B	SP		31 104,00	A L332-14	CDD
Educateur Territorial des APS	B	SP		28 284,00	A L332-14	CDD
Psychologue de classe normale	A	MS		9 132,00	A CDI	CDI TEMPS NON COMPLET
Rédacteur	B	ADM		31 932,00	A L332-14	CDD
Rédacteur	B	ADM		31 944,00	A L332-14	CDD
Rédacteur	B	ADM		26 616,00	A L352-4	CDD
Rédacteur	B	ADM		35 496,00	A L332-14	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				1 961 169,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social

MS : Médico-social
MT : Médico-technique
SP : Sportif
CUI.T : Culturel
ANIM : Animation
POL : Police
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Méfiez-vous du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23 : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2 : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8 : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-1 : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-2 : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3 : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4 : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5 : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 41 pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6 : Emplois des communes (< 2 000 hab.) et des groupements de communes (< 10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
332-8-7 : Emplois des communes (< 2 000 hab.) et des groupements de communes (< 10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
332-10 : Contrat territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-11 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-12 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L352).
333-1 : Emplois supérieurs de cabinet.
333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupant un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 332-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupant un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 du décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV - ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

IV

B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
26/11/1971 - HLM TROIS VALLEES 280 LOGTS LOCAT.SIMPLE	CAISSE DES DEPOTS	ADMINISTRATIONS CAISSE DES DEPOTS		213 428,62
18/04/1986 - HLM TRAVAIL ET PROPRIETE IDF NORD 66 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	ADMINISTRATIONS CAISSE DES DEPOTS		2 561 143,49
24/06/1988 - HLM EMMAUS AMELIORATION DE 2 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	ADMINISTRATIONS CAISSE DES DEPOTS		69 028,92
28/06/2007 - VALESTIS HLM RES.CORINNE SOURFLAIS	CAISSE DES DEPOTS	ADMINISTRATIONS CAISSE DES DEPOTS		100 000,00
28/06/2007 - VALESTIS HLM RES.CORINNE SOURFLAIS	CAISSE DES DEPOTS	ADMINISTRATIONS CAISSE DES DEPOTS		70 000,00
28/06/2007 - VALESTIS HLM RES.CORINNE SOURFLAIS	CAISSE DES DEPOTS	ADMINISTRATIONS CAISSE DES DEPOTS		504 000,00
21/05/2012 - DOMAXIS REHABILITATION LOGTS BROSSES ET MALAIS	CAISSE DES DEPOTS	ADMINISTRATIONS CAISSE DES DEPOTS		550 179,00
19/03/2013 - IMMO 3 F RUE SAINT GERVAIS 2 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	ADMINISTRATIONS CAISSE DES DEPOTS		143 000,00
19/03/2013 - IMMO 3 F RUE SAINT GERVAIS 2 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	ADMINISTRATIONS CAISSE DES DEPOTS		103 000,00
19/03/2013 - IMMO 3 F RUE SAINT GERVAIS 7 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	ADMINISTRATIONS CAISSE DES DEPOTS		407 000,00
19/03/2013 - IMMO 3 F RUE SAINT GERVAIS 7 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	ADMINISTRATIONS CAISSE DES DEPOTS		648 000,00
04/06/2014 - VAL D'OISE HABITAT RUE DE L'EST 3 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	ADMINISTRATIONS CAISSE DES DEPOTS		20 578,00
04/06/2014 - VAL D'OISE HABITAT RUE DE L'EST 3 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	ADMINISTRATIONS CAISSE DES DEPOTS		101 127,00
22/07/2014 - IMMO 3 F RUE CHEMIN DE LA STATION 11 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	ADMINISTRATIONS CAISSE DES DEPOTS		163 377,64
22/07/2014 - IMMO 3 F CHEMIN DE LA STATION 11 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	ADMINISTRATIONS CAISSE DES DEPOTS		316 544,18
22/07/2014 - IMMO 3 F CHEMIN DE LA STATION 11 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS	ADMINISTRATIONS CAISSE DES DEPOTS		529 044,55

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.
(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, conseils ou décisions de l'exécutif).
(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).
(4) Les délégations pour lesquelles un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES			IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT			B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			
SDIS		SFP	140 000,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES				IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES				B11.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
SYNDICAT INTERCOMMUNAL	SIRCEB	01/01/2025	06/12/2024	SPA	non

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence. Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT). Les règles ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissements publics et doivent être recensées dans cet état

IV – ANNEXES			IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE			B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
---------------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	----------	---------------------------------	-----------------

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-623 125,55	-623 125,55
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	527 941,11	527 941,11
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-95 184,44	-95 184,44

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	95 184,44	95 184,44
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-95 184,44	-95 184,44
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	560 000,00	560 000,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	1 093 125,55	1 093 125,55
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	533 125,55	533 125,55

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		560 000,00	560 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		560 000,00	560 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	560 000,00	560 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		1 093 125,55	III 1 093 125,55
Ressources propres externes de l'année (a)		394 000,00	394 000,00
10222	FCTVA	344 000,00	344 000,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	50 000,00	50 000,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		699 125,55	699 125,55
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	0,00	0,00
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	1 100,00	1 100,00
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	0,00	0,00
2804412	Sub nat org pub - Bât. et installations	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	4 400,00	4 400,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	400,00	400,00
28128	Autres aménagements de terrains	38 000,00	38 000,00
28152	Installations de voirie	24 500,00	24 500,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	2 200,00	2 200,00
281534	Réseaux d'électrification	2 400,00	2 400,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	14 500,00	14 500,00
2817831	Matériel informatique scolaire (m. à dis	3 000,00	3 000,00
281828	Autres matériels de transport	35 500,00	35 500,00
281831	Matériel informatique scolaire	6 500,00	6 500,00
281838	Autre matériel informatique	11 500,00	11 500,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	5 100,00	5 100,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	38 000,00	38 000,00
28185	Matériel de téléphonie	900,00	900,00
28188	Autres immo. corporelles	82 000,00	82 000,00
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
021	Virement de la section de fonctionnement	429 125,55	429 125,55

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.
(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.
(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

Projet
Envoyé le 16/04/26

IV – ANNEXES

IV – ANNEXES								IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS								D3
Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)		
Part régionale des ressources								
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
TICPE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Part départementale des ressources								
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Part communale des ressources								
TFPB	10 125 000,00	6,78	39,64	0,05	4 013 550,00	6,84		
TFPNB	79 200,00	-15,20	48,79	0,00	38 642,00	-15,20		
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	206 300,00	-26,61	19,80	0,00	40 847,00	-26,61		
TOTAL	10 410 500,00	5,62			4 093 039,00	6,09		

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.
(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 4

Nombre de suffrages exprimés :

VOTES :

Pour :

Contre :

Abstentions :

Date de convocation :

Présenté par Le Maire, DUGLE DANGUILHEN LAURIANNE (1),

A Bessancourt, le 14/04/2026

Délibéré par l'assemblée le Conseil Municipal(2), réunie en session Ordinaire

A Bessancourt, le 14/04/2026

Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil Municipal (2),(3).

ALAN HAMDJ	
ASSYA YAJJOU	
CECILE PETIT	
CHRISTELLE DELAHAIE	
CLAIRE CHISSEREY	
CLEMENT DUPREZ	
DANIELLE PRUNENEC	
DAVID FORTIER	
ELIE DOMERGUE	
ELISABETH DE CASTRO	
EMILIE PELAPRAT	
FABRICE PEGUY	
FARID LAZAAR	
FLORIAN LACEP	
JEAN RADIGOIS	
JULIA MOURGUES	
LAURIANNE DUGLE-DANGUILHEN	
LOIC VAUCHEL	
MAMADOU MEITE	

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

NATHALIE DERVEAUX	
NICOLAS SMTIH	
PASCALINE VERGER	
PHILIPPE LEFEVRE	
PHILIPPE VALLAT	
REMY ADER	
SABRINA DHANE	
SHERAZADE HAMMADI	
STEPHANIE MOLERO	
VALENTIN GLACIAL	

Certifié exécutoire par Le Le Maire, DUGLE DANGUILHEN LAURIANNE (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Bessancourt, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président »

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Résultats budgétaires de l'exercice

20000 - BESSANCOURT

Exercice 2025

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	4 900 144,10	12 805 901,33	17 706 045,43
Titres de recette émis (b)	2 640 647,59	12 983 278,40	15 623 925,99
Réductions de titres (c)	94 613,54	735 414,46	830 028,00
Recettes nettes (d = b - c)	2 546 034,05	12 247 863,94	14 793 897,99
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	4 900 144,10	12 805 901,33	17 706 045,43
Mandats émis (f)	2 940 829,84	12 917 119,76	15 857 949,60
Annulations de mandats (g)	27 173,54	743 756,00	770 929,54
Dépenses nettes (h = f - g)	2 913 656,30	12 173 363,76	15 087 020,06
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		74 500,18	
(h - d) Déficit	367 622,25		293 122,07

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

20000 - BESSANCOURT

Exercice 2025

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2024	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2025	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2025
I - Budget principal					
Investissement	-255 503,30		-367 622,25		-623 125,55
Fonctionnement	562 731,88	153 899,51	74 500,18		483 332,55
TOTAL I	307 228,58	153 899,51	-293 122,07		-139 793,00
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	307 228,58	153 899,51	-293 122,07		-139 793,00

Conseil Municipal du 29 avril 2026

N°: 04-29-04-26

Objet : Subvention de fonctionnement au CCAS pour 2026

Dossier suivi par : Pôle Ressources Internes/Finances

Rapporteur : Laurianne DUGLÉ DANGUILHEN

Exposé des motifs :

Le CCAS est un établissement public administratif de la Ville de Bessancourt, chargé d'animer et de coordonner l'action sociale municipale sur le champ de la solidarité principalement.

Il exerce l'intégralité de ses compétences en matière d'action sociale générale, telle qu'elle est définie par les articles L 123-4 à L 123-9 du code de l'action sociale et des familles, qui précise les attributions de cet établissement public.

En tant qu'établissement autonome, rattaché à la Ville de Bessancourt, le CCAS dispose de la faculté de définir les modalités techniques d'organisation et d'exercice de ses propres services opérationnels.

Le CCAS reçoit des subventions de la Ville de Bessancourt, évaluées annuellement, afin d'équilibrer son budget de fonctionnement et son budget d'investissement.

Pour obtenir le versement de cette subvention annuelle, le CCAS s'engage à présenter son rapport d'orientations budgétaires retraçant les orientations stratégiques de l'établissement et les moyens financiers et humains nécessaires à la mise en œuvre de ces actions pour l'année N+1, ainsi que les éléments du compte administratif de l'année N-1 et le projet du budget primitif de l'année N.

Le soutien de la Ville de Bessancourt au CCAS sur le plan financier se traduit par l'attribution d'une subvention dite d'équilibre,

Afin de permettre au CCAS de mettre en œuvre sa politique d'action sociale, sur l'année 2026, et au vue des documents présentés à la Ville, il est proposé au conseil municipal :

D'ATTRIBUER une subvention de fonctionnement d'équilibre de 342 000 €.

Conseil Municipal du 29 avril 2026

N° : 05-29-04-26

Objet : Fixation de la composition du Comité Social Territorial, le maintien ou non du paritaire, le recueil des votes des représentants de l'employeur.

Dossier suivi par : Pôle Ressources Humaines

Rapporteur : Laurianne DUGLÉ DANGUILHEN

Exposé des motifs

Vu, le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L. 251-5 à L251-7, L252-8, L254-2 et L254-4, ainsi que ses articles R251-31 à 34, R252-30 à 33, R. 252-34 à 40 ;

La Maire précise aux membres du Conseil Municipal que les dispositions légales prévoient :

Le Comité Social Territorial est chargé de l'examen des questions collectives de travail ainsi que des conditions de travail ; Le Comité Social territorial aura pour mission de débattre sur les sujets suivants d'intérêt collectif :

- Les projets relatifs au fonctionnement et à l'organisation des services
 - Les projets de lignes directrices de gestion relatives à la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines et à la promotion et à la valorisation des parcours professionnels
 - Le projet de plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes,
 - Les orientations stratégiques en matière de politique indemnitaire et aux critères de répartition y afférents
 - Les orientations stratégiques en matière d'action sociale ainsi qu'aux aides à la protection sociale complémentaire
 - Le rapport social unique annuel (anciennement dénommé « Bilan social »)
 - Les plans de formation
 - La fixation des critères d'appréciation de la valeur professionnelle
 - Les projets d'aménagement importants modifiant les conditions de santé et de sécurité
 - Les règles relatives au temps de travail et au compte épargne-temps
 - Toute autre question prévue par des dispositions législatives et réglementaires
- Un Comité Social Territorial est créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins 50 agents ;
- Il appartient à l'organe délibérant, au moins 6 mois avant la date du scrutin, de déterminer, après consultation des organisations syndicales, le nombre de représentants du personnel, le nombre de représentants de l'employeur, et le recueil de leur avis.

Considérant que les effectifs d'agents titulaires, stagiaires, contractuels de droit public et de droit privé appréciés au 1^{er} janvier 2026 sont de 141 agents (CCAS compris), soit 87 femmes (61.70 %) et 54 hommes (38.30 %) ;

Considérant que dans la fourchette d'effectifs à 141 agents, le nombre de représentants titulaires des organisations syndicales peut être compris entre 3 et 5 ;

Effectifs au 01/01/2026	Nombre de représentants
≥ 50 et <200	3 à 5
≥ 200 et < 1000	4 à 6
≥ 1000 et < 2000	5 à 8
≥ 2000	7 à 15

Considérant que la consultation des organisations syndicales représentées au CST ou, à défaut, des syndicats ou sections syndicales déclarés prévue, est intervenue le **15 avril 2026** ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'APPROUVER :

- La création d'un Comité Social Territorial pour le nouveau mandat ;
- De fixer à 3 le nombre de représentants titulaires du personnel du Comité Social Territorial (*le nombre de suppléants étant égal au nombre de représentants titulaires*) ;
- De fixer à 3 le nombre de représentants titulaires de l'employeur (*le nombre de suppléants étant égal au nombre de représentants titulaires*) ;
- De recueillir, par le Comité Social Territorial, l'avis des représentants de la collectivité sur toutes les questions de l'instance.

Conseil Municipal du 29 avril 2026**N° : 06-29-04-26**

Objet : Création d'un Comité Social Territorial commun entre la Commune et le CCAS, Etablissement public rattaché à la Ville
Dossier suivi par : Pôle Ressources Humaines

Rapporteur : Laurianne DUGLE DANGUILHEN

Exposé des motifs

Vu, le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L 251-5 et L251-7, R211-29 à 31,

Le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que les dispositions légales prévoient :

- La création d'un Comité Social Territorial dans chaque collectivité ou établissement employant au moins 50 agents ;
- Il peut être décidé, par délibérations concordantes des organes délibérants d'une collectivité territoriale et d'un ou plusieurs établissements publics rattachés à cette collectivité, de créer un Comité Social Territorial commun compétent à l'égard des agents de la collectivité et de l'établissement ou des établissements, à condition que l'effectif global concerné soit au moins égal à 50 agents.

Considérant l'intérêt de disposer d'un Comité Social Territorial commun compétent pour l'ensemble des agents de la collectivité et du C.C.A.S ;

Considérant les effectifs d'agents titulaires, stagiaires, contractuels de droit public et de droit privé au 1^{er} janvier 2026 :

- Commune = 137 agents,
- C.C.A.S. = 4 agents.

Soit un total de 141 agents permettant la création d'un Comité Social Territorial commun.

Il est proposé au Conseil Municipal :

DE CREER un Comité Social Territorial commun compétent pour les agents de la commune de Bessancourt et du C.C.A.S. de Bessancourt.

Conseil Municipal du 29 avril 2026

N° : 07-29-04-26

Objet : Composition du Comité Social Territorial, et de la formation spécialisée en matière de Santé, Sécurité et Conditions de travail, le maintien ou non du paritarisme, le recueil de vote des représentants du personnel

Dossier suivi par : Pôle Ressources Humaines

Rapporteur : Laurianne DUGLE DANGUILHEN

Exposé des motifs

Vu, le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L251-5 à L251-10, L252-8 à L252-10, L254-2 à L254-4, ainsi que ses articles R251-31 à 34, R251-35 à R251-37, R252-30 à 33, R. 252-34 à 40, et R252-41 à R252-51;

Le Maire précise aux membres du Conseil Municipal /l'assemblée délibérante que les dispositions légales prévoient :

- Le Comité Social Territorial est chargé de l'examen des questions collectives de travail ;
- La Formation Spécialisée en matière de Santé Sécurité et conditions de travail est chargée de l'examen des questions relatives aux conditions de travail ;
- Un Comité Social Territorial est créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins 50 agents ;
- Une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail est instituée au sein du comité social territorial dans les collectivités territoriales et les établissements publics employant deux cents agents au moins.

En dessous de ce seuil, cette formation peut être créée par décision de l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement concerné lorsque des risques professionnels particuliers le justifient ;

- Il appartient à l'organe délibérant, au moins 6 mois avant la date du scrutin, de déterminer, après consultation des organisations syndicales, le nombre de représentants du personnel, le nombre de des représentants de l'employeur et le recueil de leur avis.

Considérant que les effectifs d'agents titulaires, stagiaires, contractuels de droit public et de droit privé appréciés au 1^{er} janvier 2026 sont de 141 agents (CCAS compris), soit X femmes (%) et X hommes (%) ;

Considérant que des risques professionnels particuliers justifient la nécessité de créer une Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail ;

Considérant que dans la fourchette d'effectifs de 141 agents, le nombre de représentants titulaires des organisations syndicales peut être compris entre 3 et 5 ;

Considérant que le nombre de représentants du personnel titulaires au sein de la formation spécialisée du Comité Social Territorial est égal au nombre de représentants du personnel titulaires dans ce comité ;

Considérant l'intérêt de disposer d'un Comité Social Territorial et d'une Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail compétents pour l'ensemble des agents de la collectivité ;

Considérant que la consultation des organisations syndicales représentées au CST ou, à défaut, des syndicats ou sections syndicales déclarés prévue, est intervenue le 15 avril 2026 ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'APPROUVER

- D'instituer un Comité Social Territorial pour le nouveau mandat ;
- De mettre en place une Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail *obligatoire (le cas échéant, pour les collectivités de 200 agents au moins) / facultative* ;
- De fixer à 3 le nombre de représentants titulaires du personnel du Comité Social Territorial *(le nombre de suppléants étant égal au nombre de représentants titulaires)* ;
- Le nombre de représentants titulaires du personnel au sein de la Formation Spécialisée est égal au nombre de représentants titulaires au sein du Comité Social Territorial, soit 3 représentants ;
- De fixer à 3 pour le CST, et à 3 pour la Formation Spécialisée, le nombre de représentants titulaires de la collectivité *(le nombre de suppléants étant égal au nombre de représentants titulaires et le cas échéant, au double pour la formation spécialisée)* ;
- De recueillir par le Comité Social Territorial, l'avis des représentants de la collectivité sur toutes les questions de l'instance.
- De recueillir par la Formation Spécialisée, l'avis des représentants de la collectivité sur toutes les questions de l'instance.

Conseil Municipal du 29 avril 2026

N° : 08-29-04-26

Objet : Approbation du bail commercial conclu entre la Ville de Bessancourt et La Maison de la Santé Pluriprofessionnelle « Francine Leca », Société interprofessionnelle de soins ambulatoires

Dossier suivi par : Pôle Santé

Rapporteur : Laurianne DUGLÉ DANGUILHEN

Exposé des motifs

La Ville a décidé de soutenir le projet porté par les professionnels de santé qui vise à répondre aux objectifs suivants :

- Assurer le renouvellement des praticiens en place et la continuité médicale des services de médecine, infirmiers et des autres professionnels nécessaires pour lutter contre la désertification médicale qui menace le territoire ;
- Répondre aux attentes des jeunes praticiens et professionnels de santé qui ne souhaitent plus exercer seuls leur activité et faire preuve de disponibilité sans fin ;
- Apporter une réponse active au vieillissement de la population ;
- Développer une diversité plus accrue de l'offre sanitaire avec un objectif d'élargissement des soins ;
- Assurer la formation des métiers et techniques sanitaires sur le territoire aux futurs professionnels de santé, afin de développer l'emploi et la professionnalisation des intervenants ;
- Favoriser l'accès aux nouvelles technologies et développer à terme un projet de télémedecine ;
- Créer un réseau dynamique de synergie et une démarche qualité répondant aux attentes de la population.

C'est donc dans ce contexte que la Commune de Bessancourt a engagé un projet de création d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP) au sein du programme immobilier réalisé par la SCCV Pétrus Promotion 14, représentée par la société IMMODEV.

La Maison de Santé Pluriprofessionnelle a ouvert ses portes le **2 février 2026**, marquant une étape majeure dans le renforcement de l'offre de soins sur le territoire communal.

Dans ce cadre, la Ville a d'ores et déjà signé, le 13 janvier 2026, un bail commercial en l'état futur d'achèvement (BEFA) avec la SCCV Pétrus Promotion 14, représentée par la société IMMODEV, ces locaux ont vocation à être mis à disposition des professionnels de santé qui y exercent leur activité.

Il convient à présent d'organiser les modalités de sous-location de ces locaux aux praticiens.

À cette fin, il est nécessaire de signer le bail ci-annexé entre la commune et la Maison de la Santé Pluriprofessionnelle « Francine Leca », Société interprofessionnelle de soins ambulatoires, afin de définir les modalités de sous-location et d'occupation des cabinets, de préciser les engagements respectifs des parties ainsi que les conditions financières (loyers, charges), et de garantir ainsi aux professionnels de santé un cadre d'exercice sécurisé et coordonné.

Il est demandé au Conseil Municipal :

D'APPROUVER le bail commercial conclu entre la commune et la Maison de la Santé Pluriprofessionnelle « Francine Leca », Société interprofessionnelle de soins ambulatoires.

D'AUTORISER Madame la Maire à signer le bail ainsi que tous documents relatifs à son exécution.

DE VALIDER le principe de sous-location des cabinets médicaux aux praticiens.

DE DIRE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2026.

BAIL COMMERCIAL

Régi par
Les articles L 145-1 et suivants du Code de Commerce
ainsi que par les dispositions supplétives du Code Civil relatives au bail à loyer d'immeubles

ENTRE

La Commune de BESSANCOURT, faisant élection de domicile en Mairie de Bessancourt, Place du 30 Août, 95550, identifié sous le numéro SIREN 219500600 représenté par son Maire en exercice, Madame Laurianne DUGLÉ DANGUILHEN, agissant en vertu d'une délibération en date du vendredi 03 octobre 2025, donnant délégation au Maire pour traiter les affaires en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Ci-après dénommée le "**Bailleur**",
D'une part

ET

La Maison de la Santé Pluriprofessionnelle « Francine Leca », Société interprofessionnelle de soins ambulatoires, dont le siège est situé au 19 chemin des Meuniers 95550 Bessancourt représentée par Monsieur Xavier Vovard et Madame Delphine LE GRAND,
Identifiée au SIREN sous le numéro 100179092

Ci-après dénommée le "**Preneur**",
D'autre part,

Ci-après dénommées ensemble la (ou les) "**Partie(s)**"

EXPOSE PREALABLE

Les professionnels de santé du territoire de la ville de Bessancourt se sont rapprochés afin de mettre en place une maison de santé pluriprofessionnelle.

La Ville a décidé de soutenir le projet porté par les professionnels de santé qui vise à répondre aux objectifs suivants :

- Assurer le renouvellement des praticiens en place et la continuité médicale des services de médecine, infirmiers et des autres professionnels nécessaires pour lutter contre la désertification médicale qui menace le territoire ;
- Répondre aux attentes des jeunes praticiens et professionnels de santé qui ne souhaitent plus exercer seuls leur activité et faire preuve de disponibilité sans fin ;
- Apporter une réponse active au vieillissement de la population ;
- Développer une diversité plus accrue de l'offre sanitaire avec un objectif d'élargissement des soins ;
- Assurer la formation des métiers et techniques sanitaires sur le territoire aux futurs professionnels de santé, afin de développer l'emploi et la professionnalisation des intervenants ;
- Favoriser l'accès aux nouvelles technologies et développer à terme un projet de télé médecine ;
- Créer un réseau dynamique de synergie et une démarche qualité répondant aux attentes de la population.

C'est donc dans ce contexte qu'elle a fait réaliser la construction d'une maison de santé située dans un immeuble sis 13, 15, 17, 19, 21 chemin des Meuniers, Bessancourt 95550.

Figurant au cadastre numéro 317, 323, 324, 325, 326, 327, 892, 894, 895, 900, 950, 952, 954, 956, 958, 961, 963, 777, 936, 1282, 1283, 1284.

Section	N°	Lieudit	Surface
BK	317	LE CLOS RIBAUDS	00 ha 03 a 74 ca
BK	323	LE CLOS RIBAUDS	00 ha 00 a 98 ca
BK	324	LE CLOS RIBAUDS	00 ha 01 a 73 ca
BK	325	LE CLOS RIBAUDS	00 ha 01 a 72 ca
BK	326	LE CLOS RIBAUDS	00 ha 01 a 91 ca
BK	327	LE CLOS RIBAUDS	00 ha 01 a 76 ca
BK	892	LE CLOS RIBAUDS	00 ha 02 a 79 ca
BK	894	LE CLOS RIBAUDS	00 ha 00 a 30 ca
BK	895	LE CLOS RIBAUDS	00 ha 00 a 25 ca
BK	900	LE CLOS RIBAUDS	00 ha 00 a 50 ca
BK	950	LE CLOS RIBAUDS	00 ha 00 a 22 ca
BK	952	LE CLOS RIBAUDS	00 ha 00 a 76 ca
BK	954	LE CLOS RIBAUDS	00 ha 04 a 50 ca
BK	956	LE CLOS RIBAUDS	00 ha 03 a 01 ca
BK	958	LE CLOS RIBAUDS	00 ha 16 a 74 ca
BK	961	LE CLOS RIBAUDS	00 ha 12 a 71 ca
BK	963	LE CLOS RIBAUDS	00 ha 02 a 14 ca
BK	1282	PL DE LA GARE	00 ha 00 a 78 ca
BK	1283	PL DE LA GARE	00 ha 01 a 10 ca
BK	1284	PL DE LA GARE	00 ha 00 a 43 ca
BK	1285	PL DE LA GARE	01 ha 73 a 90 ca
BL	777	LE CLOS RIBAUDS	00 ha 00 a 36 ca
BL	936	LE CLOS RIBAUDS	00 ha 01 a 01 ca

Total surface : 01 ha 133 a 34 ca

CECI EXPOSE, il est passé au BAIL COMMERCIAL, objet des présentes, et il a été arrêté et convenu ce qui suit :

Le présent Bail est soumis aux clauses et conditions ci-après stipulées, indépendamment de celles pouvant résulter de la Loi ou de l'usage et notamment des articles L 145-1 à L 145-60 et R 145-1 à R 145-33 du code de commerce ainsi qu'aux dispositions supplétives du Code Civil relatives au bail à loyer d'immeubles, que le Preneur s'engage à respecter.

Les clauses et conditions du présent Bail s'appliqueront tant au Preneur qu'à ses éventuels successeurs, pendant toute la durée du Bail et de ses éventuels renouvellements et prorogations ; les Parties ayant expressément opté pour le choix d'un bail commercial :

DESIGNATION DES LIEUX LOUES

Dans l'immeuble sis **19 chemin des Meuniers, Bessancourt 95550,**

Désignation du BIEN :

- Au rez-de-chaussée, un bâtiment comprenant une surface d'environ **441 m²**, divisé en **14 cabinets** médicaux, d'espaces d'attente, d'espaces de rangements et 3 sanitaires patientèle dont 1 PMR, des locaux sociaux comprenant une cuisine /salle de repos, salle de réunion, sanitaires pour le personnel correspondant au lot n°2.
- En sous-sol, le droit à la jouissance de 10 places de parking numérotées de 58 à 67 correspondants aux lots n°230 à 239.

Tel que lesdits locaux existent, s'étendent, se poursuivent et comportent, avec toutes leurs aisances et dépendances, sans aucune exception ni réserve et sans qu'il soit nécessaire d'en faire une plus ample désignation, à la demande du Preneur qui déclare parfaitement les connaître en vue des présentes, et contracter en pleine connaissance de cause.

Il est toutefois expressément entendu que le Bailleur ne donne aucune garantie quant au droit du Preneur d'exercer dans lesdits locaux l'activité par lui envisagée dans le cas où ce droit dépend d'éléments propres à l'activité du Preneur.

Il est stipulé que les locaux forment et devront toujours former un tout matériellement et juridiquement indivisible.

ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN COPROPRIETE

L'ensemble immobilier sus désigné a fait l'objet d'un état descriptif de division en copropriété établi par le cabinet GEXPERTISE géomètre expert.

DUREE

Le présent bail est conclu pour une durée de trois, six, neuf années entières et consécutives qui commenceront à courir **à compter du lundi 2 février 2026.**

Toutefois, conformément aux dispositions des articles L 145-4 et L 145-9 du Code de commerce, le Preneur a la faculté de donner congé à l'expiration de chaque période triennale, et ce par exploit d'huissier adressé au Bailleur au moins six mois avant la fin de la période triennale.

DESTINATION DES LIEUX LOUES

Les locaux faisant l'objet du présent bail devront être consacrés par le Preneur à l'exploitation de l'activité de « **Cabinet médical pluriprofessionnel** », ainsi que toute activité complémentaire ou accessoire en lien avec l'activité santé.

Le Preneur devra exercer de manière permanente, dans les locaux, l'activité visée ci-dessus.

La destination des Locaux exclut toute autre utilisation de quelque nature, importance ou durée que ce soit, sauf accord préalable et écrit du Bailleur.

Le Bailleur garantit au Preneur que l'usage commercial des locaux est conforme aux dispositions du code de la construction et de l'habitation.

En revanche, le Bailleur ne donne au Preneur aucune garantie d'obtention par ce dernier de toutes autorisations, quelles qu'elles soient, qui seraient nécessaires pour l'exercice de ses activités.

Le Preneur déclare faire son affaire personnelle de l'obtention des autorisations administratives nécessaires à l'exercice de son activité, et s'engage à respecter les normes sanitaires, de sécurité et d'accessibilité relatives à son activité.

Le Preneur, qui déclare avoir étudié et pris en compte, préalablement à la conclusion du présent bail, tous éléments utiles, fera en conséquence son affaire personnelle, à ses frais, risques et périls, de l'obtention et du maintien permanent de ces autorisations ainsi que du paiement de toute somme quelle qu'elle soit qui pourrait en découler ou de l'accomplissement de toutes formalités.

Le défaut ou le retrait pour quelque cause que ce soit des autorisations ou licences administratives nécessaires au Preneur pour son utilisation des locaux pourra entraîner à la demande du Bailleur la résiliation du bail.

Le Bailleur rappelle au Preneur qu'il s'engage à respecter les termes du Règlement d'ASL et en particulier à jouir du bien loué sans causer aucune nuisance qui puisse occasionner une gêne ou un trouble de jouissance aux autres occupants de l'immeuble.

Le cabinet médical fait partie d'un ensemble immobilier qui sera géré en volumétrie.

Les notifications adressées au Bailleur concernant les locaux en vertu de ce qui précède, seront transmises au Preneur dans les plus brefs délais afin de permettre à celui-ci de prendre toutes mesures nécessaires et d'exercer, s'il y a lieu, pour le compte commun du Bailleur et du Preneur, tous recours utiles mais à ses frais, risques et périls ; l'exercice d'un tel recours impliquant l'engagement exprès du Preneur de garantir le Bailleur et de le relever indemne de toute condamnation ou tout dommage direct ou indirect.

CHARGES ET CONDITIONS

Le présent bail est fait sous les charges et conditions ordinaires et de droit en pareille matière et notamment sous celles suivantes que le Preneur s'oblige à exécuter à peine de tous dépens et dommages intérêts et même de résiliation des présentes, savoir :

- ETAT DES LIEUX

Il est ici précisé que les locaux, objet des présentes, étant livrés neufs, le Bailleur s'engage, pendant la durée des assurances décennales couvrant le bien, objet des présentes, à effectuer toutes démarches en vue de la mise en œuvre des diverses garanties et responsabilités attachées à cette construction, telles que ces dernières sont régies par les articles 1792 et 1792-4-1 du Code civil.

Le Preneur effectuera, en se conformant aux dispositions du présent bail, à ses frais, risques et périls exclusifs, les travaux éventuellement nécessaires à l'exercice des activités ci-dessus désignées, dans le respect des prescriptions administratives, légales et réglementaires, et du règlement de copropriété, et sous réserve de l'agrément du bailleur.

Le Preneur prendra les locaux dans l'état où ils se trouvent au jour de son entrée en jouissance. A cet égard, les Locaux étant livrés après la réalisation des Travaux de Construction, le procès-verbal de Prise de Livraison tiendra lieu d'état des lieux d'entrée des Locaux.

Dans le cas où il serait établi par un huissier de justice, les frais seront partagés par moitié entre le Bailleur et le Preneur.

A défaut de cet état des lieux, le Preneur sera réputé avoir reçu les biens en bon état de réparations locatives et devra les rendre tel quels, sauf preuve contraire.

Il appartiendra au Preneur de bénéficier de toutes autorisations administratives, légales et réglementaires, tant dans le cadre de son activité que dans le cadre des travaux envisagés, et notamment de la pose d'une enseigne.

- CONDITIONS GENERALES DE JOUISSANCE

1. Troubles

Le PRENEUR veillera à ne rien faire qui puisse apporter aucun trouble de jouissance aux autres occupants de l'immeuble et aux voisins.

Le PRENEUR devra jouir des biens conformément à la loi, et ne rien faire qui puisse troubler l'écologie et l'environnement pour quelque cause que ce soit : notamment il devra prendre toutes précautions pour éviter tous bruits et odeurs.

Le PRENEUR fera son affaire personnelle, de façon à ce que le BAILLEUR ne soit jamais inquiété ni recherché à ce sujet, de toutes réclamations ou contestations qui pourraient survenir du fait de son activité dans les lieux loués.

Le PRENEUR devra laisser le BAILLEUR, son représentant ou son architecte et tous entrepreneurs et ouvriers pénétrer dans les biens loués pour constater leur état, pour visiter, réparer et entretenir l'immeuble, toutes les fois que cela paraîtra utile, sans que les visites puissent être abusives, et seulement aux jours et heure d'ouverture au public pour minimiser la gêne causée au PRENEUR sous réserve d'un préavis de cinq jours notifiés par écrit au PRENEUR sauf cas d'urgence dument justifié.

2. Charges de ville, de police et autres

Le PRENEUR devra satisfaire à toutes les charges de ville, de police, réglementation sanitaire, voirie, salubrité, hygiène ainsi qu'à celles pouvant résulter des plans d'aménagement de la ville et autres charges dont les locataires sont ordinairement tenus, de manière à ce que le BAILLEUR ne puisse aucunement être inquiété ni recherché à ce sujet.

3. Abus de jouissance

D'une façon générale, le PRENEUR ne pourra commettre aucun abus de jouissance, c'est à dire qu'il ne peut utiliser la chose louée de façon anormale ou excessive entraînant la détérioration ou causant, pour le Bailleur ou les tiers, une gêne dans la jouissance de leur propre chose, sous peine de résiliation du présent bail après une mise en demeure de se conformer aux dispositions du bail restée infructueuse pendant plus de quinze jours suivi d'un commandement, rédigé dans les mêmes termes, resté infructueux pendant un délai de quinze jours, alors même que cet abus n'aurait été que provisoire et de courte durée.

4. Réclamations des tiers ou contre des tiers

Le PRENEUR devra faire son affaire personnelle à ses risques, périls et frais, sans que le BAILLEUR puisse être inquiété ou recherché de toutes réclamations faites par les autres occupants de l'immeuble, les voisins ou les tiers notamment entre autres pour bruits, odeurs, chaleurs, trépidations causées par lui ou par des matériels lui appartenant.

Au cas, néanmoins, où le BAILLEUR aurait à payer quelconque somme du fait du PRENEUR, celui-ci serait tenu de la lui rembourser sans condition ni délai.

Le PRENEUR fera son affaire personnelle de tous dégâts causés aux lieux loués et de tous troubles de jouissance causés par les autres habitants de l'immeuble, les voisins ou les tiers se retourneront directement contre les auteurs de ces troubles sans que la responsabilité du BAILLEUR puisse être recherchée.

5. Interdictions diverses

Il sera interdit au PRENEUR :

- d'embarrasser ou d'occuper même temporairement les parties d'immeuble non comprises dans la présente location,
- de faire usage d'appareils à combustion lente ou produisant des gaz nocifs,
- de faire supporter aux planchers une charge supérieure à leur résistance de ceux-ci, à savoir 1.000 daN/m² (tenant compte de surcharges de revêtement de sols à 20 DaN/m² et des cloisons à 100daN/m²).

Le PRENEUR est autorisé à apposer sur la façade des Locaux, à ses frais exclusifs, toute signalisation lumineuse ou non, correspondant au standard de son enseigne, et à celle des activités autorisées, à charge pour le Preneur d'avoir obtenu les autorisations légales obligatoires.

Le Preneur est également autorisé à l'extérieur ou à l'intérieur des Locaux, à apposer tous les signes distinctifs habituels liés à son activité, ainsi que ceux de ses activités accessoires et complémentaires.

6. Visite des lieux loués

Le PRENEUR devra laisser le BAILLEUR, son représentant ou son architecte et tous entrepreneurs et ouvriers pénétrer dans les biens loués pour constater leur état, pour visiter, réparer et entretenir l'immeuble, quand le BAILLEUR le jugera utile mais sous réserve d'un préavis de cinq jours, sauf cas d'urgence.

Dans les six mois qui précéderont l'expiration du bail, il devra laisser visiter l'immeuble aux personnes qui se présenteront pour louer les jours ouvrés de dix heures à seize heures sous réserve d'avoir prévenu le Preneur au moins 2 jours à l'avance.

Le même droit de visite ou d'affichage existera en tout temps, en cas de mise en vente des locaux loués.

- TRANSFORMATIONS.

Le Preneur aura à sa charge exclusive toutes les transformations et réparations nécessitées par l'exercice de son activité.

Dans l'hypothèse où ces transformations impacteraient la structure de l'Immeuble, elles ne pourront être faites qu'après avis favorable et sous la surveillance et le contrôle de l'architecte du Bailleur.

Toutefois, le Preneur pourra effectuer librement les travaux d'aménagement, d'équipement et d'installation qui seront nécessaires à l'exercice de son activité, à condition que ces travaux ne nuisent pas à la destination ni à la solidité de l'immeuble ni au règlement de copropriété, le tout à charge pour ledit Preneur d'obtenir les autorisations administratives nécessaires.

- MISE AUX NORMES

Par dérogation à l'article 1719 alinéa premier du Code civil, le Preneur aura la charge exclusive des travaux prescrits par l'autorité administrative, que ces travaux concernent la conformité des lieux loués à l'activité exercée par le Preneur ou celle qui serait éventuellement autorisée par le Bailleur notamment quant aux normes de sécurité, d'accueil du public, d'accès des handicapés, d'hygiène, de salubrité spécifique à son activité, et même s'ils touchent au gros-œuvre.

Ces mises aux normes ne pourront être faites que sous la surveillance et le contrôle de l'architecte du Bailleur dont les honoraires et vacations seront à la charge du Preneur.

Le Preneur exécutera ces travaux dès l'entrée en vigueur de la réglementation concernée, sans attendre un contrôle ou injonction, de sorte que le local loué soit toujours conforme aux normes administratives.

- ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC –

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées fixe le principe d'une accessibilité généralisée intégrant tous les handicaps. Tous les établissements recevant du public (ERP) sont concernés par cette réglementation. Ils doivent être accessibles aux personnes atteintes d'un handicap (moteur, auditif, visuel ou mental) et aux personnes à mobilité réduite (personne âgée, personne avec poussette, etc.).

L'obligation d'accessibilité porte sur les parties extérieures et intérieures des établissements et installations, et concerne les circulations, une partie des places de stationnement automobile, les ascenseurs, les locaux et leurs équipements.

Il existe 5 catégories en fonction du public reçu.

Seuil d'accueil de l'ERP	Catégorie
Plus de 1500 personnes	1ère
de 701 à 1500 personnes	2ème
de 301 à 700 personnes	3ème
Moins de 300 personnes (sauf 5ème catégorie)	4ème
Au-dessous du seuil minimum fixé par le règlement de sécurité (art. R123-14 du CCH). Dans cette catégorie : - le personnel n'est pas pris en compte dans le calcul de l'effectif, - les règles en matière d'obligations sécuritaires sont allégées.	5ème

Il convient de distinguer :

1 – L'ERP est accessible

Lorsque l'établissement recevant du public est conforme, à la date de signature du présent bail, aux règles d'accessibilité en vigueur, y compris lorsqu'il bénéficie d'une ou plusieurs dérogations administratives régulièrement accordées, le propriétaire ou l'exploitant est réputé satisfaire à ses obligations au titre de la réglementation relative à l'accessibilité des ERP. 2 – L'ERP va devenir accessible

2 – L'ERP doit devenir accessible

Lorsque l'établissement recevant du public n'est pas conforme, à la date de signature du présent bail, aux règles d'accessibilité applicables, mais se trouve dans l'une des situations suivantes :

- des travaux de mise en conformité sont en cours ou doivent être réalisés, et permettront à l'établissement de satisfaire aux règles d'accessibilité en vigueur, conformément aux autorisations administratives obtenues ou à obtenir ;
- sans nécessiter de travaux supplémentaires, l'établissement respecte de facto les règles d'accessibilité applicables à la date considérée,

alors le propriétaire ou l'exploitant de l'ERP s'engage à accomplir l'ensemble des démarches administratives requises et à réaliser, le cas échéant, les travaux nécessaires, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Le "Preneur" déclare être informé que les caractéristiques du local commercial, de ses installations et de ses dégagements, doivent répondre aux obligations réglementaires et être en rapport avec l'effectif de la clientèle qu'il envisage de recevoir dans le cadre de son activité.

Les règles de sécurité de base pour les établissements recevant du public sont les suivantes, outre le cas des dégagements évoqués ci-dessus :

- Tenir un registre de sécurité.
- Installer des équipements de sécurité : extincteur, alarme, éclairage de sécurité, sécurité incendie, antivols, matériaux ayant fait l'objet de réaction au feu pour les aménagements intérieurs, afficher le plan des locaux avec leurs caractéristiques ainsi que les consignes d'incendie et le numéro d'appel de secours.
- Utiliser des installations et équipements techniques présentant des garanties de sécurité et de bon fonctionnement.
- Ne pas stocker ou utiliser de produits toxiques, explosifs, inflammables, dans les locaux et dégagements accessibles au public.

- RESPONSABILITE ET RECOURS

Le PRENEUR et ses assureurs déclarent renoncer à tout recours en responsabilité contre le BAILLEUR et ses assureurs, notamment :

- en cas de vol ou autre fait délictueux dont le PRENEUR pourrait être victime dans les Locaux ou dépendances de l'immeuble, le BAILLEUR n'assumant notamment aucune obligation de surveillance.
- en cas d'interruption de fournitures ou de prestations, notamment dans le service du chauffage, de l'eau ou de l'électricité.

A titre de réciprocité, le Bailleur renonce à tous recours contre le Preneur et ses assureurs pour les sinistres relevant de tous ces risques.

En revanche, le Bailleur, en sa qualité de propriétaire demeure responsable de l'ensemble des défauts et vices cachés de l'immeuble donné en location qui empêcheraient la jouissance des lieux conformément à la destination des locaux prévue au présent contrat.

- ASSURANCES

Le PRENEUR souscrira sous sa seule responsabilité, avec effet au jour de l'entrée en jouissance, auprès d'une compagnie notoirement solvable, à qui il sera tenu de communiquer une copie du présent article, les différentes garanties d'assurance indiquées ci-après, et en maintiendra la validité pendant toute la durée des présentes.

Il acquittera à ses frais, régulièrement à échéance, les primes de ces assurances augmentées des frais et taxes y afférents, et justifiera du tout à toute réquisition du « bailleur ».

Spécialement, le PRENEUR devra adresser au BAILLEUR, dans les quinze jours de la signature de l'avenant constatant la Prise d'Effet du Bail, une attestation détaillée des polices d'assurance souscrites.

Dans l'hypothèse où l'activité exercée par le PRENEUR souscrira sous sa seule responsabilité, avec effet au jour de l'entrée en jouissance, auprès d'une compagnie notoirement solvable, à qui il sera tenu de communiquer une copie du présent article, les différentes garanties d'assurance indiquées ci-après, et en maintiendra la validité pendant toute la durée des présentes.

Il acquittera à ses frais, régulièrement à échéance, les primes de ces assurances augmentées des frais et taxes y afférents, et justifiera du tout à toute réquisition du BAILLEUR.

Dans l'hypothèse où l'activité exercée par le PRENEUR entraînerait, pour le « bailleur », des surprimes d'assurance, le PRENEUR serait tenu de prendre en charge le montant de la surprime.

Le PRENEUR assurera pendant la durée du présent bail contre l'incendie, l'explosion, la foudre, les ouragans, les tempêtes et le dégât des eaux, compte tenu des impératifs de l'activité exercée dans les lieux loués, le matériel, les aménagements, équipements, les marchandises et tous les objets mobiliers les garnissant. Il assurera également le recours des voisins et des tiers.

Par ailleurs, le PRENEUR s'engage à souscrire un contrat d'assurance perte d'exploitation et de responsabilité civile en vue de couvrir tous les dommages causés aux tiers du fait de son exploitation.

Les préjudices corporels devront être garantis sans limitation de somme ; les préjudices matériels devront être garantis pour le montant maximum généralement admis par les compagnies d'assurances. Le PRENEUR renonce à tous recours contre le « bailleur » et ses assureurs pour les sinistres relevant de tous ces risques. Il s'engage, de même, à obtenir la renonciation à tous recours de ses assureurs contre le BAILLEUR et ses assureurs.

Le PRENEUR s'engage, par ailleurs, à respecter toutes les normes de sécurité propres à l'immeuble dans lequel se trouve le bien objet des présentes, telles qu'elles résultent des textes législatifs et réglementaires en vigueur et de la situation des locaux loués.

Pendant la durée du bail, le BAILLEUR se réserve la faculté de demander au « preneur » de souscrire toutes autres polices qui s'avèreraient obligatoires par la loi.

- Impôts et taxes

Le PRENEUR s'oblige à satisfaire à toutes les charges de ville, de police et de voirie dont les locataires sont ordinairement tenus de manière à ce que le BAILLEUR ne puisse jamais être inquiété ni recherché à ce sujet.

Le PRENEUR devra acquitter exactement ses contributions personnelles, mobilières, taxe professionnelle et autres auxquelles il peut être tenu.

Le PRENEUR devra payer tous impôts, contributions ou taxes lui incombant en sa qualité de locataire et dont Le BAILLEUR pourrait être tenu pour responsable à quelque titre que ce soit. Il devra en justifier à toute réquisition du BAILLEUR et notamment en fin de bail avant tout enlèvement des objets mobiliers, matériels et marchandises.

Le PRENEUR remboursera au BAILLEUR, sur présentation d'une facture et du justificatif du Trésor Public, le montant de la taxe foncière.

- CHARGES DIVERSES

Dans l'intention réciproque des Parties, le présent bail est considéré comme net de toutes charges pour le Bailleur, à l'exception des travaux prévus à l'article 606 du Code civil.

En conséquence, le Preneur aura à régler pour sa quote-part au BAILLEUR, les charges et taxes afférentes aux parties communes ou à usage collectif de l'Ensemble Immobilier énumérées à l'inventaire annexé aux présentes, dont :

- a) Les frais d'échange, d'eau commune et privative, de chauffage, de ventilation (climatisation, réfrigération, ...), de nettoyage, d'assurance des parties communes, d'enlèvement des déchets, de voirie et de déneigement, les honoraires de gestion administrative et techniques afférents aux lieux loués ;
- b) Les travaux des parties d'utilité commune susvisées, résultant :
 - 1. Soit d'entretien, de ravalement, de réfection, de réparation grosses ou menues sans aucune distinction, à l'exception des réparations prévues par l'article 606 du Code Civil,
 - 2. Soit de renouvellement, de remplacement, de création, d'améliorations ou rénovations,
 - 3. Soit de travaux de second œuvre.Et ce même si les travaux visés aux 1, 2 et 3 ci-dessus :
 - Sont occasionnés par la vétusté, par dérogation à l'article 1755 du Code Civil, par l'évolution des techniques ou par l'obsolescence des matériaux et équipements,
 - Sont justifiés par la réglementation administrative en vigueur ou à venir, la performance environnementale et le développement durable,
 - Résultent d'une injonction administrative ou municipale.
- c) Les impôts et taxes en ce compris les frais divers y attachés, étant expressément convenu que le Preneur devra rembourser au Bailleur sa quote-part des impôts et taxes de toute nature ainsi que toutes nouvelles contributions, taxes, augmentations d'impôts légalement mises à la charge des bailleurs, et, à titre d'exemple, sans que cette liste soit limitative :
 - La taxe foncière, les taxes additionnelles à la taxe foncière et les frais de rôle y afférents,
 - La taxe d'écoulement des égouts,
 - La taxe d'assainissement,
 - La taxe de balayage,
 - La taxe d'enlèvement des ordures ménagères et les frais de rôle y afférents,
 - La taxe annuelle sur les locaux à usage de bureaux et de stationnement, les locaux commerciaux, et les locaux de stockage (TSBCS) (art.231 ter et quater du CGI),
 - La contribution sur les revenus locatifs,
 - Si elles sont dues, les redevances, taxes ou impôts liés à l'existence et / ou à l'utilisation des parkings ou la taxe annuelle sur les surfaces de stationnement,
 - La TASCOM,
 - La taxe spéciale d'équipement au profit de l'établissement Public « Société du Grand Paris »,
 - Les taxes forfaitaires sur le produit de certaines valorisations de région,
 - D'une manière générale tous les impôts, taxes et redevances liés à l'usage des LOCAUX LOUES, des espaces mis à disposition du PRENEUR à titre exclusif, de l'ENSEMBLE IMMOBILIER ou un service dont le Preneur bénéficie directement ou indirectement,
 - La TGAP,

-Tous nouveaux impôts, taxes et redevances afférents aux LOCAUX LOUES, aux espaces mis à disposition du PRENEUR à titre exclusif et/ou l'ENSEMBLE IMMOBILIER, sous réserve de dispositions législatives ou réglementaires impératives n'interdisant pas leur refacturation par le Bailleur à la charge du Preneur et sous réserve que le Preneur en ait été préalablement informé, conformément aux dispositions des articles L.145-40-2 et R.145-35 du Code de Commerce.

Dans l'intention réciproque des Parties, le présent bail est considéré comme net de toutes charges pour le BAILLEUR, à l'exception des travaux prévus à l'article 606 du Code Civil qui restent à la charge du Bailleur et à l'exception des travaux normalement à la charge du PRENEUR mais entrant dans le cadre de la garantie de parfait achèvement, de la garantie biennale constructeur ou encore de la garantie décennale des constructeurs à compter de la réception des travaux.

- INTERRUPTION DANS LES SERVICES COLLECTIFS

Le BAILLEUR ne pourra être tenu responsable des irrégularités ou interruptions dans le service des eaux, du gaz, de l'électricité ou dans tout autre service collectif analogue extérieur à l'immeuble, le BAILLEUR n'étant pas tenu, au surplus, de prévenir le PRENEUR des interruptions à moins que celles-ci soient de son fait.

- CESSION, SOUS-LOCATION

Occupation, cession, sous location

Il est interdit au PRENEUR de concéder la jouissance des lieux loués à qui que ce soit, sous quelque forme que ce soit, même temporairement et à titre gratuit et précaire, sans le consentement exprès et par écrit du BAILLEUR.

Le cédant, le cessionnaire de même que les successeurs de celui-ci en cas de cessions successives demeureront garants et répondants solidaires du paiement des loyers, de leurs accessoires, des indemnités d'occupation dues, le cas échéant, comme de l'exécution de toutes les clauses du présent bail, et ce pendant une durée de trois années à compter de la date de cession.

Cette garantie solidaire sera due tant par tout cédant du chef du ou des cessionnaires, que réciproquement par tout cessionnaire du chef de tout cédant et ce sans que le Bailleur ne soit tenu d'effectuer la moindre formalité d'information dans le délai d'un mois à compter de la date à laquelle la somme aurait dû être acquittée, par dérogation à l'article L.145-16-1 du code de commerce, ou dénonciation notamment dans l'hypothèse où des délais de paiement seraient consentis amiablement ou judiciairement au débiteur principal. La garantie restera due en cas de résiliation du bail pour quelque cause que ce soit, pendant la période d'occupation effective des locaux jusqu'à leur complète libération et remise des clés.

Le PRENEUR s'engage à ce que l'acte de cession reprenne l'intégralité des dispositions des deux alinéas précédents.

Le BAILLEUR sera appelé à concourir à l'acte de cession, quinze jours avant la date effective de la signature de celui-ci par lettre recommandée avec accusé de réception à laquelle sera joint le projet d'acte définitif de la cession qui devra être reçu en la forme sous-seing privé ou authentique. Un original ou une expédition de cet acte lui sera remise sans frais dans le mois de la signature pour lui servir de titre exécutoire.

En outre, tout acte de cession devra faire expressément obligation au cessionnaire de verser intégralement le dépôt de garantie entre les mains du BAILLEUR, le jour de la signature de l'acte, le dépôt de garantie précédemment versé par le cédant étant remboursé par le BAILLEUR à celui-ci.

Enfin, il est précisé que le PRENEUR devra, préalablement à la cession, être à jour dans le règlement des loyers, charges et accessoires et faire son affaire personnelle du paiement de ses charges salariales, fiscales et sociales.

Par dérogation à ce qui précède, le preneur est autorisé à sous-louer les locaux à des médecins.

Le Preneur demeurera seul débiteur de la totalité des loyers, charges et accessoires et restera tenu de toutes les obligations à sa charge en vertu du Bail, de sorte que le Bailleur n'ait à connaître qu'un seul et unique locataire, titulaire du Bail de la totalité des Locaux et seul et exclusif responsable du paiement des loyers et de l'exécution des charges et conditions du Bail, le Bailleur n'entendant, en aucun cas, avoir un quelconque lien de droit avec les sous-locataires éventuels.

Les charges et conditions générales du sous-bail devront être compatibles avec celles stipulées au Bail.

En aucun cas le sous-bail ne pourra être consenti pour une durée supérieure à celle restant à courir du Bail.

Redressement ou liquidation judiciaire du PRENEUR :

En cas de redressement ou liquidation judiciaire du PRENEUR, et dans l'hypothèse où l'administrateur judiciaire ou le mandataire liquidateur souhaiterait procéder à la cession du fonds de commerce sous quelque forme que ce soit, comprenant le bail commercial, une caution bancaire devra être fournie par le cessionnaire et couvrant six (6) mois de loyer, charges et taxes comprises, et ce, en remplacement de la solidarité existante entre le cédant et le cessionnaire du fonds de commerce.

En outre, cette cession de fonds de commerce dans le cadre de la procédure collective, ne pourra intervenir que si l'arriéré locatif du PRENEUR, objet de ladite procédure collective, est réglé préalablement à la cession.

- CAS DE LA DESTRUCTION TOTALE OU PARTIELLE DU BIEN

Si les locaux loués viennent à être détruits en totalité par un événement indépendant de la volonté des parties, le bail sera résilié de plein droit sans indemnité.

Ensuite, en cas de destruction partielle, le Preneur peut, suivant les circonstances, demander ou une diminution du prix, une suspension ou la résiliation même du bail. Dans l'un et l'autre cas, il n'y a lieu à aucun dédommagement, sans préjudice pour le Bailleur, de ses droits éventuels contre le Preneur si la destruction peut être imputée à ce dernier.

- TRAVAUX ET REPARATIONS

1. Travaux de modification des Locaux

1. Le PRENEUR ne pourra faire dans les Locaux aucune démolition, aucun percement de murs ou de voûtes, aucune construction, sans l'autorisation écrite et expresse du BAILLEUR, ou en cas d'autorisation sans respecter les conditions définies par ce dernier.

Dans le cas où l'autorisation serait accordée, les travaux seraient exécutés sous la direction du maître d'œuvre ou des services techniques du BAILLEUR, dont les honoraires seront à la charge du PRENEUR.

En outre, il est expressément convenu entre les Parties que l'autorisation du BAILLEUR et la surveillance des travaux par son représentant ne sauraient en aucune façon engager sa responsabilité, ni atténuer celle du PRENEUR tant entre les Parties qu'à l'égard des tiers.

Le PRENEUR s'engage à supporter toutes les conséquences de ses travaux qui seraient préjudiciables au gros œuvre et à la solidité de l'immeuble et à indemniser le BAILLEUR de tous dommages de quelque nature qu'ils soient et qui auraient pour cause l'exécution desdits travaux, ainsi que les copropriétaires de l'immeuble.

Le PRENEUR ne pourra effectuer une quelconque installation pouvant gêner l'accès des entrepreneurs aux installations techniques, trappes de visite de plomberie, siphons de vidange, robinets d'arrêt et compteurs, tuyauteries d'eau, de chauffage, de climatisation, d'évacuation des eaux ou autres.

2. Le preneur devra souffrir, sans indemnité ni diminution de loyer, toutes réparations, tous travaux qui seraient exécutés dans et sur l'immeuble et sur/ou sous la voie publique, quels qu'en soient les inconvénients et la durée, même si cette dernière excédait vingt et un jours, et laisser traverser ses Locaux par toutes canalisations nécessaires.

Il devra déposer à ses frais et sans délai, tout coffrage, agencement, décoration, devanture, vitrine, plaque, enseigne, installation quelconque, etc., dont l'enlèvement sera utile pour l'exécution de travaux par le BAILLEUR.

Le PRENEUR devra supporter à ses frais toutes modifications d'arrivée de branchement, tous remplacements de compteurs ou d'installations intérieures pouvant être exigés par les compagnies distributrices des eaux, de l'électricité et des fluides de chauffage et de conditionnement d'air, et des télécommunications.

3. Le PRENEUR devra informer dans les meilleurs délais le BAILLEUR de toute réparation qui deviendrait nécessaire en cours de bail, comme de tout sinistre ou dégradation qui se produirait dans les Locaux, quand bien même il n'en résulterait aucun dégât apparent, et ce sous peine d'être tenu personnellement à lui rembourser le montant du préjudice direct et indirect résultant pour lui de ce sinistre, et d'être notamment responsable vis-à-vis de lui du défaut de déclaration en temps utile dudit sinistre à sa compagnie d'assurances.

4. Le PRENEUR devra s'entendre directement avec toutes les compagnies de distribution, sans garantie du BAILLEUR. Le coût de toute installation de compteur, de modification ou tout changement des conduites principales qu'il s'agisse de l'eau, de l'électricité ou autre, sera à la charge exclusive du PRENEUR.

2. Charge des réparations, réfections, remplacements

Le PRENEUR devra tenir les Locaux pendant toute la durée du bail en bon état.

Il devra maintenir en bon état d'entretien, de fonctionnement, de sécurité et de propreté l'ensemble des installations techniques, les vitres, et la devanture. Le BAILLEUR se réserve le droit de vérifier à tout moment le bon état des éléments visés ci-dessus.

Le PRENEUR supportera les conséquences de toute nature de l'inobservation des obligations ci-dessus. Tous excédents de consommation, tous remplacements ou réparations nécessaires et tous dommages directs ou indirects provenant de sa négligence lui seront imputés.

Il sera responsable des réparations que, le cas échéant, le BAILLEUR aurait accepté de conserver à sa charge mais qui seraient nécessitées soit par un défaut d'exécution des travaux dont le PRENEUR a la charge comme il est dit ci-dessus, soit par des dégradations résultant du fait du PRENEUR, ou du personnel ou des visiteurs de ce dernier, soit dans les Locaux, soit dans d'autres Parties de l'immeuble.

Le PRENEUR ne pourra, en aucun cas, faire supporter au plancher une charge supérieure à sa résistance, à peine de réparation à ses frais et de dommages et intérêts.

3. Accession - Etat de restitution des Locaux

Le Bailleur renonce expressément à exiger du Preneur la restitution du Local dans son état d'origine et notamment avant la réalisation des travaux du Preneur.

Par dérogation, le Preneur conservera la propriété de ses équipements, installations, spécifiques liées à son activité et de tout autre élément d'aménagement démontable, à charge pour lui, dans le cadre de la libération des Locaux Loués, de respecter les limites des prescriptions techniques et réglementaires des Locaux Loués et d'assurer la remise en état des supports conformément à l'état des lieux effectué après l'achèvement des travaux réalisés par le Preneur.

Le PRENEUR devra rendre les clés le jour où finira son bail et après établissement d'un état des lieux de sortie.

La remise des clefs ou leur acceptation par le BAILLEUR ne portera aucune atteinte à son droit de répéter contre le PRENEUR, le coût des réparations de toute nature dont le locataire est tenu suivant la loi et les clauses et conditions du bail.

Aucun fait de tolérance de la part du BAILLEUR, qu'elle qu'en soit la date, ne pourra créer un droit en faveur du PRENEUR ni entraîner aucune dérogation aux obligations qui incombent au PRENEUR en vertu du bail, de la loi ou des usages, à moins du consentement exprès et par écrit du BAILLEUR.

4. Travaux – Etat récapitulatif et prévisionnel

Le Bailleur déclare que l'état des travaux réalisés les trois (3) dernières années dans les locaux loués est sans objet, dans la mesure où les locaux loués sont neufs.

Aucuns travaux devant intervenir jusqu'à la première échéance triennale n'a été voté, de sorte qu'aucun budget prévisionnel de travaux n'est annexé aux présentes.

NON RESPONSABILITE DU BAILLEUR

Le Bailleur ne garantit pas le Preneur et, par conséquent, décline toute responsabilité dans les cas suivants :

a) en cas de vol, cambriolage ou autres cas délictueux et généralement en cas de troubles apportés par des tiers par voie de fait.

b) en cas d'interruption, ainsi qu'il a été dit ci-dessus dans le service des installations des locaux, étant précisé ici qu'il s'agit des eaux, du gaz, de l'électricité et de tous autres services provenant soit du fait de l'administration qui en dispose, soit de travaux, accidents ou réparations, soit de gelée, soit de tous autres cas de force majeure.

c) en cas d'accident pouvant survenir du fait de l'installation desdits services dans les lieux loués.

Le preneur devra faire son affaire personnelle des cas ci-dessus et généralement de tous autres cas fortuits et imprévus, sauf son recours contre qui de droit, en dehors du bailleur.

Pour plus de sécurité, le preneur devra contracter, ainsi qu'il est dit aux présentes, toutes assurances nécessaires de façon que la responsabilité du bailleur soit entièrement dégagée et devra en justifier au bailleur.

TOLERANCES

Toutes tolérances au sujet des conditions des présentes, qu'elles qu'en auraient pu être la fréquence et la durée, ne pourront jamais être considérées comme modification ni suppression de ces conditions.

LOIS ET REGLEMENTS

Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties déclarent se soumettre aux lois et règlements applicables en la matière.

LOYER

Le présent bail est consenti et accepté moyennant **un loyer annuel hors charges et hors taxes de 78 957 € (soixante-dix-huit mille neuf cent cinquante-sept euros)** que le Preneur s'oblige à payer par virement au Bailleur, ou au mandataire de son choix, trimestriellement et d'avance en quatre (4) termes égaux, les à 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre de chaque année, et ce à compter de la Prise d'Effet du Bail.

Il est convenu qu'en cas de vacance partielle des cabinets médicaux au cours de la première année du bail, le Bailleur consentira au Preneur une franchise de loyer correspondant aux surfaces des cabinets demeurés vacants au prorata de la surface totale des cabinets (441 m²), dès lors que le Preneur justifie de démarches effectives de recherche de locataires.

Ce loyer correspond à la valeur locative et s'entend hors droits, taxes et charges.

Le loyer est payable au domicile du Bailleur ou en tout autre endroit désigné par lui.

Le Preneur versera en outre une somme trimestrielle d'un montant de **sept mille neuf cent quarante-quatre euros (7 944 €)**, à titre de provision sur charges et taxes.

Un état réel des charges que le Preneur doit supporter conformément aux clauses et conditions du présent bail lui sera adressé par le Bailleur avec l'ensemble des justificatifs associés au plus tard le 30 septembre de chaque année ou dans un délai de trois mois à compter de la reddition des charges de copropriété sur l'exercice annuel. Une régularisation annuelle interviendra alors.

Il est ici précisé en cas de renouvellement que le Bailleur renonce à se prévaloir des améliorations ou transformations apportées au Local pour la détermination du loyer de renouvellement.

Le présent bail est consenti et accepté sous la condition résolutoire du paiement dudit loyer dans les conditions susvisées.

MODE DE PAIEMENT DU LOYER

En vue de faciliter le recouvrement des loyers en principal et accessoires, et plus généralement de toutes sommes dues par le PRENEUR au BAILLEUR, au titre du présent bail, le PRENEUR procédera au paiement du loyer à réception du titre de recette émis par le BAILLEUR.

REVISION CONVENTIONNELLE DU LOYER

La révision conventionnelle du loyer est soumise aux dispositions de l'article L 145-39 du Code de commerce.

CLAUSE D'ECHELLE MOBILE

Les parties conviennent d'indexer le loyer sur **l'indice des loyers commerciaux « ILC »**, publié par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques, et de lui faire subir une fois par an les mêmes variations.

A cet effet, le réajustement du loyer s'effectuera chaque année à la date anniversaire des présentes. Le nouveau montant applicable aux termes de l'année civile à courir sera calculé au moyen d'une règle proportionnelle ayant pour données :

- 1°) Le montant du loyer initial.
- 2°) L'indice ayant servi à établir ce montant.
- 3°) Et le dernier indice connu au mois anniversaire précédant immédiatement l'indexation.

Il est précisé, à cet égard, que le montant initial du loyer ci-dessus fixé a été déterminé en prenant pour base le dernier indice connu à la date de Prise d'effet du Bail. Ce montant restera en vigueur pendant toute l'année en cours.

L'application de cette clause d'indexation se fera à l'initiative du Bailleur dès la publication de l'indice.

L'indexation conventionnelle jouera de plein droit sans qu'il soit besoin d'une notification préalable. Au cas où, à l'expiration d'une année de loyers, une ou plusieurs échéances afférentes à cette année resteraient impayées, le montant de base de chaque fraction impayée sera réévalué en se référant au dernier indice publié à la date du paiement effectif de cette fraction sans que la présente stipulation autorise le Preneur à se libérer après la date normale d'échéance et sans que le montant de la fraction impayée réévaluée comme il vient d'être dit puisse être inférieur au montant effectivement dû à la date prévue pour son exigibilité.

Au cas où, pour quelque raison que ce soit, l'indice ci-dessus choisi pour l'indexation du loyer cesserait d'être publié, cette indexation sera faite en prenant pour base soit l'indice de remplacement soit un nouvel indice conventionnellement choisi.

A défaut de se mettre d'accord sur le choix du nouvel indice à adopter, les parties s'en remettent d'ores et déjà à la désignation d'un expert judiciaire par Monsieur le Président du Tribunal Judiciaire du lieu de situation du bien objet des présentes, statuant en matière de référé à la requête de la partie la plus diligente.

La modification ou la disparition de l'indice de référence n'autoriseront pas le Preneur à retarder le paiement des loyers qui devront continuer à être réglés à échéance sur la base du dernier indice connu, sauf redressement et règlement de la différence à l'échéance du premier terme suivant la fixation du nouveau loyer.

FIXATION DU LOYER DE RENOUVELLEMENT

En cas de renouvellement du présent bail, celui-ci interviendra pour une durée de neuf années et il en sera de même pour les renouvellements successifs.

Après accord sur les modalités du nouveau bail, un acte sera établi pour en constater un renouvellement.

Les clauses et conditions du nouveau bail seront identiques à celles du présent contrat, sauf accord contraire des parties. Toutefois, celui-ci pourra être expurgé des clauses qui, à la suite d'un changement de législation ou d'une évolution de la jurisprudence de la Cour de cassation, seraient devenues illicites.

A ce titre, le Preneur bénéficiera de la possibilité de résiliation triennale de l'article L. 145-4 du Code de Commerce.

A titre de condition essentielle et déterminante du présent bail, il est stipulé qu'en cas de renouvellement éventuel dans les termes et conditions découlant des présentes, le loyer de base sera fixé à la valeur locative de marché, telle que définie ci-après.

Toutes autres clauses et conditions du bail seront maintenues et appliquées dans le cadre du bail renouvelé.

Pour la détermination de la valeur locative de marché, les Parties entendent se soumettre aux dispositions expresses suivantes :

- La valeur locative sera déterminée par référence aux prix pratiqués à des surfaces équivalentes à celle du local, objet du bail, et dans le même secteur d'activité sauf à les corriger si des références venaient à manquer, par des références dans d'autres surfaces et/ou secteurs.
- La valeur locative de marché sera, dans tous les cas, déterminée en prenant pour éléments de référence les prix librement débattus entre bailleur et locataire, soit lors de la prise à bail de nouveaux locaux, soit à l'occasion de modifications locatives, soit encore à l'occasion de renouvellements amiables de baux.
- Les loyers en capital constitués de droits d'entrée et des prix de cession de droit au bail devront être, en sus, pris en compte pour la détermination de la valeur locative.

Lesdits loyers périodiques augmentés des loyers en capital seront ceux consentis contractuellement, au titre des trois années précédant la date d'effet du renouvellement du bail, outre ceux de l'année en cours.

Il est expressément convenu entre les Parties que les prix unitaires des locaux seront retenus pour leur surface contractuelle, sans qu'aucune pondération ne soit effectuée, sauf pour les mezzanines et les réserves qui ne seraient pas attenantes au local principal, objet du bail.

La détermination de cette valeur s'imposera à tout arbitre et à toute instance judiciaire devant rendre un avis sur le loyer du bail renouvelé et ce, de convention expresse entre les Parties.

Cet article constitue une condition déterminante du présent bail sans laquelle le Bailleur n'aurait pas contracté, ce qui est expressément accepté par le Preneur.

DEPOT DE GARANTIE

A la garantie du paiement régulier des loyers ci-dessus stipulés, en principal, intérêts, frais et accessoires et de l'exécution des charges et conditions du présent bail, le Preneur remettra au Bailleur au jour de la Prise d'Effet du Bail, **une somme de 19 739 Euros (dix-neuf mille sept cent trente-neuf euros)** correspondant à trois mois de loyers hors taxes et hors charges du loyer de base, à titre de dépôt de garantie.

Ce dépôt sera affecté à titre de nantissement par le BAILLEUR. Il ne sera ni productif d'intérêts, ni imputable sur la dernière échéance du loyer, et sera remboursable dans un délai maximal de trois mois à compter de la fin du bail, déduction faite des sommes restant dues au BAILLEUR.

Dans le cas de résiliation du bail pour inexécution de ses conditions ou pour une cause quelconque imputable au PRENEUR, ce versement de garantie restera acquis au BAILLEUR à titre de premiers dommages intérêts sans préjudice de tous autres.

Il est expressément convenu qu'en cas de variation du loyer en vertu de la clause ci-dessus stipulée, la somme versée à titre de dépôt de garantie devra être augmentée.

CLAUSE RESOLUTOIRE

A défaut par le PRENEUR d'exécuter l'une quelconque des clauses, charges et conditions du présent bail ou des dispositions légales ou réglementaires qui lui sont applicables, ou de payer exactement à son échéance un seul terme de loyer ou ses accessoires, le présent bail sera, si bon semble au BAILLEUR, résilié de plein droit et sans aucune formalité judiciaire un mois après un commandement de payer ou d'exécuter contenant une déclaration par ledit BAILLEUR de son intention d'user du bénéfice de la présente clause, et demeuré sans effet pendant ce délai, nonobstant toute consignation ou offre réelle ultérieure.

Si le PRENEUR refusait de quitter les lieux immédiatement, il suffirait pour l'y contraindre d'une simple ordonnance de référé rendue par Monsieur le Président du Tribunal Judiciaire de PONTOISE, exécutoire par provision et sans caution, nonobstant appel.

Indemnités forfaitaires

A défaut de paiement de toutes sommes dues par le Preneur en vertu du présent bail, et notamment de loyers et accessoires à leur échéance, et du seul fait de l'envoi par le Bailleur d'une lettre de rappel consécutive à cette défaillance, comme en toute hypothèse en cas de notification d'un commandement ou d'une mise en demeure, le montant des sommes dues sera majoré de plein droit de 10% à titre d'indemnité forfaitaire et irrévocable.

Cette pénalité sera due indépendamment des intérêts de retard dont le règlement est prévu ci-dessus.

Frais imputables au Preneur

Tous honoraires et frais de recouvrement ou de procédure (commandements, sommations, frais de poursuites ou mesures conservatoires...), ou tous autres frais de poursuite engagés par le Bailleur pour faire respecter les présentes, en ce inclus les honoraires d'avocat quel que soit leur montant, ainsi que tous les frais de levée d'état et de notification nécessaires par application des articles L.141-5 à L.143-23 du Code de commerce sont à la charge du Preneur qui s'y oblige.

Conservation par le Bailleur du Dépôt de Garantie

En cas de résiliation dans les conditions de la présente clause, le dépôt de garantie constitué par le PRENEUR entre les mains du BAILLEUR demeurera acquis à ce dernier, et ce à titre de premiers dommages et intérêts, sans préjudice de toutes autres indemnités et de son droit au paiement des loyers, charges et accessoires.

Indemnité d'occupation - Clause pénale

Dès la date d'effet de la résiliation, le PRENEUR sera débiteur de plein droit jusqu'à la reprise de possession des lieux par le BAILLEUR d'une indemnité d'occupation.

ABSENCE D'OPTION A LA TVA

Le Bailleur déclare expressément ne pas avoir opté pour l'assujettissement à la taxe à la valeur ajoutée sur le loyer ci-dessus fixé, afférent aux locaux loués, conformément aux dispositions de l'article 260-2 du Code Général des Impôts.

ENVIRONNEMENT

Le Bailleur déclare qu'à sa connaissance le bâtiment dans lequel se trouvent les locaux objets des présentes et son terrain d'assiette n'ont pas été utilisés aux fins d'une activité nuisible pour l'environnement ou réglementée dans ce cadre, et notamment qu'ils n'ont accueilli aucune installation classée autorisée ou simplement déclarée n'ayant pas respecté les dispositions légales et réglementaires, notamment en matière de cessation d'activité et de dépollution totale du site.

Le Preneur devra informer le Bailleur de tout projet qui, bien que conforme à la destination convenue entre les parties, pourrait avoir une incidence sur la législation ou la réglementation applicable en matière d'environnement, et il devra justifier auprès de lui du respect des règles légales et réglementaires applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement (par abréviation ICPE). De même, le Preneur devra soumettre, si nécessaire, ses équipements aux règles et procédures applicables aux ICPE.

Tout fait du Preneur pendant le cours du bail qui serait contraire aux règles des installations classées et à celle des installations de stockage de déchets pourra permettre au Bailleur d'user de la clause résolutoire prévue aux présentes, sans attendre que la situation environnementale ne s'aggrave.

Le Preneur restera seul responsable de tous dommages causés à l'environnement par son exploitation. En cas de cession de bail, le Preneur fera son affaire personnelle du respect de la procédure prévue de changement d'exploitant et la cession du bail ne pourra devenir définitive que dès lors que le cessionnaire aura été pris en compte par l'Administration comme nouvel exploitant.

Le Preneur devra, en fin de bail, remettre le bien loué dans l'état dans lequel il l'a reçu, et ne pourra prétendre à indemnisation si l'état de remise est supérieur à celui d'origine.

Dans l'hypothèse où l'activité du Preneur venait à relever des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, ce dernier aura l'obligation de remettre au Bailleur en fin de jouissance le bien en état conformément à l'arrêté portant autorisation, et ce conformément aux dispositions de l'article L512-6-1 du code de l'environnement, et le Preneur produire les justifications de ces enlèvements et dépollution (tels que : bordereaux de suite de déchets industriels – factures des sociétés ayant procédé à la dépollution, à l'enlèvement et au transport – déclaration de cessation d'activité – arrêté préfectoral de remise en état). Il supportera en tant que de besoin toutes les conséquences juridiques et financières d'une éventuelle remise en état des locaux.

Le tout de façon à ce que le Bailleur ne soit pas inquiété sur ces sujets.

RAPPORTS TECHNIQUES

Diagnostic de performance énergétique

Par dérogation aux dispositions des articles L.134.1 à L.134.5 du code de la construction et de l'Habitation et les locaux étant livrés avec les fluides en attente, le BAILLEUR est dispensé de la communication au PRENEUR d'un diagnostic de performance énergétique (DPE).

Amiante

Le BAILLEUR déclare que l'immeuble n'entre pas dans le champ d'application du décret n° 96-97 du 7 février 1996 modifié par les décrets n° 97-855 du 12 septembre 1997, n° 2001-840 du 13 septembre 2001 et n° 2002-839 du 3 mai 2002, l'Immeuble ayant été édifié en vertu d'un permis de construire délivré postérieurement à la date du 1er juillet 1997.

Au surplus, le BAILLEUR déclare que pour la construction de l'immeuble dont dépendent les biens loués, il ne sera pas utilisé d'amiante.

Sur demande du PRENEUR, le BAILLEUR délivrera un certificat d'absence d'amiante.

ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS

Les dispositions de l'article L 125-5 du Code de l'environnement sont ci-après littéralement rapportées :

« I. - Les acquéreurs ou locataires de biens immobiliers situés dans des zones couvertes par un plan de prévention des risques technologiques ou par un plan de prévention des risques naturels prévisibles, prescrit ou approuvé, ou dans des zones de sismicité définies par décret en Conseil d'Etat, sont informés par le vendeur ou le bailleur de l'existence des risques visés par ce plan ou ce décret. A cet effet, un état des risques naturels et technologiques est établi à partir des informations mises à disposition par le préfet. En cas de mise en vente de l'immeuble, l'état est produit dans les conditions et selon les modalités prévues aux articles L. 271-4 et L. 271-5 du code de la construction et de l'habitation.

II. - En cas de mise en location de l'immeuble, l'état des risques naturels et technologiques est fourni au nouveau locataire dans les conditions et selon les modalités prévues à l'article 3-1 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986.

L'état des risques naturels et technologiques, fourni par le bailleur, est joint aux baux commerciaux mentionnés aux articles L. 145-1 et L. 145-2 du code de commerce.

III. - Le préfet arrête la liste des communes dans lesquelles les dispositions du I et du II sont applicables ainsi que, pour chaque commune concernée, la liste des risques et des documents à prendre en compte.

IV. - Lorsqu'un immeuble bâti a subi un sinistre ayant donné lieu au versement d'une indemnité en application de l'article L. 125-2 ou de l'article L. 128-2 du code des assurances, le vendeur ou le bailleur de l'immeuble est tenu d'informer par écrit l'acquéreur ou le locataire de tout sinistre survenu pendant la période où il a été propriétaire de l'immeuble ou dont il a été lui-même informé en application des présentes dispositions. En cas de vente de l'immeuble, cette information est mentionnée dans l'acte authentique constatant la réalisation de la vente.

V. - En cas de non-respect des dispositions du présent article, l'acquéreur ou le locataire peut poursuivre la résolution du contrat ou demander au juge une diminution du prix.

VI.-Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article. »

Un état des risques et pollutions est annexé.

Il résulte dudit état que les Biens ne sont situés :

- ni dans le périmètre d'un plan de prévention des risques naturels (PPRN) prescrit, appliqué par anticipation, ou approuvé ;
- ni dans le périmètre d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM) prescrit, appliqué par anticipation, ou approuvé.
- ni dans le périmètre d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) approuvé ou prescrit.

ZONE DE SISMICITE

Il est ici précisé que l'immeuble objet des présentes se situe en zone de sismicité très faible (1) et qu'il y a lieu de respecter pour les constructions nouvelles, les agrandissements, les surélévations ou les transformations, les règles édictées par les articles L111-26 et R 111-38 du Code de la construction et de l'habitation, notamment quant au contrôle technique.

DROIT DE PREFERENCE

L'article L.145-46-1 du code de commerce, relatif au droit de préemption ou préférence du preneur en cas de vente des locaux loués n'est pas applicable en cas de cession unique de plusieurs locaux d'un ensemble commercial, de cession unique de locaux commerciaux distincts ou de cession d'un local commercial au copropriétaire d'un ensemble commercial. Il n'est pas non plus applicable à la cession globale d'un immeuble comprenant des locaux commerciaux ou à la cession d'un local au conjoint du bailleur, ou à un ascendant ou un descendant du bailleur ou de son conjoint. Il n'est pas non plus applicable lorsqu'il est fait application du droit de préemption institué aux chapitres Ier et II du titre Ier du livre II du code de l'urbanisme ou à l'occasion de l'aliénation d'un bien sur le fondement de l'article L. 213-11 du même code.

DECLARATIONS

Le Bailleur déclare ce qui suit :

Il n'est pas susceptible actuellement ou ultérieurement d'être l'objet de poursuites ou de mesures pouvant entraîner l'expropriation totale ou partielle de ses biens.

Il n'a jamais été et n'est pas actuellement en état de faillite, liquidation judiciaire, règlement judiciaire ou procédure de sauvegarde.

Il n'est pas en état de cessation de paiement.

Il déclare en outre qu'il n'existe à sa connaissance aucun droit concédé par lui à un tiers, aucune restriction d'ordre légal et plus généralement aucun empêchement quelconque de nature à faire obstacle aux présentes.

Le Preneur atteste que rien ne peut limiter sa capacité pour l'exécution des engagements qu'il prend aux termes des présentes, il déclare notamment :

- qu'il n'est pas et n'a jamais été en état de cessation de paiements, sous une procédure de sauvegarde, liquidation judiciaire, règlement judiciaire, redressement, suspension provisoire des poursuites ou procédures similaires ;

- et qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'incapacité prévus pour l'exercice d'une profession commerciale.

NEGOCIATIONS

Les Parties déclarent que l'ensemble des clauses et conditions du présent bail est le résultat d'une négociation équilibrée et de bonne foi ayant abouti à des modifications résultant de renonciations et abandons réciproques, permettant la signature du présent Bail.

Les Parties déclarent en conséquence, que le présent Bail est un gré à gré au sens des dispositions de l'article 1110 du Code Civil.

Par ailleurs, le Preneur, professionnel averti, déclare accepter de supporter les risques liés à la survenance d'éventuelles circonstances imprévisibles et déclare renoncer expressément à demander une renégociation des termes et conditions du présent Bail ou sa résolution dans les termes et conditions de l'article 1195 du Code civil et ce, même dans l'hypothèse où de telles circonstances imprévisibles rendraient l'exécution du Présent Bail excessivement onéreuse.

AVENANT

Le bail peut être modifié par voie d'avenant à la demande expresse de l'une des deux parties et après accord intervenu entre elles.

FRAIS

Les frais des actes extra-judiciaires et divers frais de justice engagés par une des parties, motivés par des infractions aux clauses et conditions des présentes, seront dus et remboursés par le mis en cause à l'autre partie.

ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Les parties attribuent, à défaut d'entente amiable, pour toutes difficultés pouvant survenir à l'effet des présentes, compétence exclusive aux tribunaux compétents de Cergy-Pontoise.

ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, les parties font élection de domicile en leur siège social respectif.

Fait à BESSANCOURT,
Le
En deux exemplaires originaux.

<u>Le Bailleur</u> <i>« lu et approuvé bon pour bail »</i>	<u>Le Preneur</u> <i>« lu et approuvé bon pour prise à bail »</i>

Annexes :

Annexe 1 : Plan du centre médical
Annexe 2 : Plan de parking sous-sol
Annexe 3 : Notice descriptive
Annexe 4 : Grille locative